

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON1 – ECOLE SUPERIEURE DU
PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION, ACADEMIE DE LYON**



Lyon 1

INSPÉ

institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon



**UNIVERSITÉ
DE LYON**

**RESEAUX SOCIAUX : EXPOSITION DE L'IMAGE ET DE
L'INTIMITE SEXUELLE DES ADOLESCENTS**

Étude de cas sur Snapchat

MEMOIRE présenté pour l'obtention du Master MEEF (Métiers de
l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation)

Mention 2nd degré : Encadrement Éducatif

Par :

PITALOT Lucille

Sous la direction de Madame, POYET Françoise

Examineurs :

POYET Françoise

REBIH Louisa

Année 2020-2021

N° d'étudiant : 1190731

RESUME ET MOTS CLES

Résumé

L'adolescence est marquée par des changements physiques, psychiques et sociaux causés par la puberté. Elle permet notamment l'émergence de nouvelles relations : amoureuses et intimes. De plus, les différents développements vécus à l'adolescence permettent la construction d'une identité et d'une personnalité sociale et sexuelle. Les réseaux sociaux et plus particulièrement Snapchat sont très populaires auprès des adolescents. Les médias, dont les réseaux sociaux font partis, véhiculent des normes et des critères sociaux de beauté et de corps pouvant perturber le bon développement de l'adolescent, altérer l'image et l'estime qu'il a de lui-même. En effet, ils poussent les adolescents à se dévoiler de plus en plus afin d'espérer atteindre ces normes. De plus, les réseaux sociaux sont des outils de communications permettant le prémisses et l'entretien des relations, qu'elles soient amicales ou intimes. Grâce à mon enquête, j'ai pu conclure que Snapchat permettait de dévoiler et d'exposer son image et son intimité sexuelle mais également qu'il peut constituer un danger pour la conservation et la protection de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents.

Mots clés

Exposition – Intimité – Sexualité – Adolescence – Réseaux sociaux – Snapchat – Dangers –
Socialisation – Développement – Image – Normes

Exposure – Intimacy – Sexuality – Adolescence – Social networks – Snapchat - Dangers –
Socialisation – Development – Image - Norms

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS.....	6
INTRODUCTION.....	7
OBJECTIF ET METHODE DE RECHERCHE	10
PARTIE 1 – Adolescence : la recherche d’une identité personnelle à travers la socialisation affective et sexuelle	12
1.1 Développement physique et cognitif à l’adolescence	12
1.2 Développement social à l’adolescence.....	14
1.3 L’importance des normes et des représentations à l’adolescence dans le processus de socialisation et d’autonomisation	16
PARTIE 2 – Réseaux sociaux : espace d’intimité et d’extimité	19
2.1 Pratiques numériques des adolescents.....	19
2.2 Pratiques numériques et représentations des adolescents de la vie affective et sexuelle.....	20
2.3 Pratiques numériques et comportements des adolescents dans les relations intimes et sexuelles des adolescents : l’exemple du sexting.....	23
PARTIE 3 – Cadre juridique de l’utilisation d’Internet et des réseaux sociaux.....	28
3.1 Droits et obligations : entre liberté et responsabilité sur Internet.....	28
3.2 Intimité et vie privée sur Internet et les réseaux sociaux : lois et sanctions.....	30
3.3 Vie privée et sexualité sur Internet et les réseaux sociaux : lois et sanctions	32
PARTIE 4 – Étude de cas : Snapchat.....	35
4.1 Origine et fonctionnement.....	35
4.2 Risques et dangers de Snapchat	39
PARTIE 5 – Rôle et missions de l’école, des parents et du CPE.....	43
5.1 Former, éduquer, instruire le citoyen de demain.....	43
5.2 Par l’éducation à la sexualité et aux médias et à l’information.....	46
PARTIE 6 – Résultats et analyse des données.....	50
6.1 Utilisation du réseau social Snapchat à l’adolescence	50
6.2 L’importance de l’image de soi.....	51
6.3 Sentiment d’intimité et sécurité.....	54
6.4 Exposition de l’intimité sexuelle.....	57
6.5 Prévenir, analyser, agir.....	61
6.6 Limites et améliorations possibles du travail de recherche.....	65
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	68

BIBLIOGRAPHIE	72
GLOSSAIRE	77
ANNEXES	78
Annexe 1 - Questionnaire à destination des étudiants.....	78
Annexe 2 – Réponses au questionnaire à destination des étudiants auxquelles je fais référence	82
Annexe 3 – Questionnaire à destination des CPE	100
Annexe 4 – Réponses au questionnaire à destination des CPE auxquelles je fais référence	103

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 - Lorsque l'on ouvre l'application Snapchat</i>	36
<i>Figure 2 - Lorsque que l'on prend un snap photo/vidéo</i>	37
<i>Figure 3 - Mode Snapstreak</i>	39
<i>Figure 4 - Les raisons de l'utilisation de Snapchat</i>	51
<i>Figure 5 - Les filtres et le lien entre l'apparence et l'esthétique</i>	52
<i>Figure 6 - Importance accordée à la popularité et à la réputation sur Snapchat</i>	53
<i>Figure 7 - Importance des réseaux sociaux dans l'information et la construction de la sexualité à l'adolescence d'après les CPE</i>	54
<i>Figure 8 - Importance de l'intimité et de la vie privée dans l'utilisation de Snapchat</i>	55
<i>Figure 9 - Confiance accordée à Snapchat dans le traitement des données</i>	56
<i>Figure 10 - Utilisation d'un pseudo sur Snapchat</i>	56
<i>Figure 11 - Pratique du sexting sur Snapchat à l'adolescence</i>	58
<i>Figure 12 – Utilisation de Snapchat et ses fonctionnalités dans la pratique du sexting à l'adolescence</i>	58
<i>Figure 13 - Fonctionnalités pouvant être utilisées pour le sexting</i>	59
<i>Figure 14 - But du sexting sur Snapchat à l'adolescence</i>	59
<i>Figure 15 - Réseaux sociaux comme moyen d'exposer l'image et l'intimité sexuelle des adolescents, vu par les CPE</i>	60
<i>Figure 16 - Snapchat et ses fonctionnalités favorisant l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents, vu par les CPE</i>	60
<i>Figure 17 - Diffusion d'une photo intime personnelle non avec ou sans consentement durant l'adolescence</i>	62
<i>Figure 18 - Pratique du sexting comme conduite à risque à l'adolescence, vu par les CPE</i> ..	62
<i>Figure 19 - Connaissance du sexting chez les CPE</i>	65

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Françoise Poyet pour m'avoir accompagnée dans la construction de mon travail durant toute l'année scolaire. Son aide et ses conseils m'ont permis d'améliorer et d'avancer au mieux. Je remercie également toutes les personnes ayant répondu aux questionnaires de mon enquête afin de m'aider à poursuivre mon travail de recherche.

Ensuite, j'ai toujours voulu travailler dans le milieu de l'éducation et surtout de l'accompagnement éducatif de jeunes, c'est alors que j'ai trouvé que le métier de CPE correspondait à mes attentes professionnelles. Après avoir obtenu ma Licence de Sciences de l'éducation en 2019 à l'Université Lumière Lyon 2, je me suis tournée vers un Master MEEF Encadrement Éducatif parcours CPE à l'INSPE de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Au cours de mes années de Master, j'ai eu l'occasion de faire plusieurs stages dont un dans un collège REP+ et le second dans un lycée de milieu urbain. Ces deux différentes expériences m'ont permis de me rendre compte de la diversité des terrains mais également des missions du CPE dans l'éducation et l'accompagnement des élèves au sein d'un établissement scolaire.

Enfin, lors du stage en collège REP+, j'ai eu l'occasion de faire face à de nombreuses situations et d'assister à de nombreux entretiens avec des élèves et ma CPE maître de stage. Une situation m'a particulièrement marquée : le partage d'une photo dénudée d'une élève de sixième par un autre élève, par le biais du réseau social Snapchat. Cette situation m'a interpellée et je me suis alors posée beaucoup de questions : A quelle âge commence les relations amoureuses et intimes ? Le développement des relations amicales et intimes a-t-il évolué ces dernières années ? Existe-t-il une utilisation déviante de Snapchat ? Pourquoi et comment ? De plus, je suis de la génération née avec les nouvelles technologies et l'avènement des réseaux sociaux, mais lorsque j'étais au collège, Snapchat venait d'apparaître sur la toile, n'avait pas le succès d'aujourd'hui. Je me suis alors posée la question : L'arrivée et la popularité de Snapchat ces dernières années a-t-elle fait évoluer nos relations (amicales et intimes) ? Ce sujet m'importe, car en tant que CPE, je m'intéresse à la culture adolescente dont les pratiques numériques font parties, afin d'en comprendre les enjeux et les dangers dans le but d'agir pour leur prévention.

INTRODUCTION

Tout d'abord, le XXe siècle fut marqué par différentes mutations et bouleversements à caractère libéral. Après Mai 68, la révolution sexuelle fait son apparition, elle comprenait de grandes évolutions sociétales comme « la condition de la femme (loi sur l'avortement et la contraception), l'expression des minorités (cultures homosexuelles), évolution de la famille (sexualité, conjugalité, et parentalité), le rapport à notre propre corps (il nous appartient désormais) » (Goguel d'Allondans, T., 2008, p.44), mais également la massification scolaire, la baisse du poids de la religion dans la société, les différences culturelles qui ne cessent de se multiplier et de modifier nos relations intimes et notre rapport à la sexualité au sein de la société (Brival. M, 2013). De plus, les médias et la société actuelle ne cessent de diffuser des contenus sexualisés, hypersexualisés ou en rapport avec la sexualité.

Par ailleurs, la sexualité est définie par Bretonnière-Fraysse, A. (2003, p.71 et 72) comme « l'ensemble des comportements liés à l'histoire infantile du sujet, à sa culture, et à ses idéaux ». En effet, depuis l'enfance, un individu a un rapport particulier à son propre corps, celui des autres en lien avec les notions de plaisir/déplaisir personnel et d'autrui. D'après Goguel d'Allondans, T. (2008, p.44), « l'anthropologie culturelle a montré que la sexualité est un phénomène social total et que toutes les interactions vont s'y jouer, s'y exprimer, dès l'aube de l'humanité ». La sexualité fait également appel à la notion de « sexuel ». D'après Bretonnière-Fraysse, A. (2003, p.74), c'est « l'ensemble de représentations que soutient l'espace familial et social en prohibant l'inceste, le meurtre et le viol et en offrant comme espace de dégage-ment à la pulsion, des idéaux et des valeurs portées par l'individu ou une culture ». Cependant, la sexualité fait partie intégrante de la notion d'intimité. Selon Vienne, J. (2019), l'intimité est une limite, une frontière inscrite dans un domaine. L'intimité provenant du latin « intimus », est définie dans Hue, G. (2012, p.212) et par Le Petit Larousse (2000) en trois sens : « ce qui est intime ou secret, relations étroites et vie privée ». De plus, dans Hue, G. (2012, p.212), S. Tisseron a différencié l'espace public et l'espace intime : « L'espace public engage ce que l'on partage avec le plus grand nombre, l'espace privé que l'on partage seulement avec des personnes choisies. L'espace intime, quant à lui est ce que l'on ne partage pas, ou seulement avec quelques très proches, et aussi ce que chacun ignore de lui-même : c'est à la fois son jardin secret et l'inconnu de soi sur soi ». Selon Hue, G. (2012, p.213), l'intimité est caractérisée par « le droit de s'exclure par rapport aux autres et d'accepter aux autres le même privilège ; l'identité de soi et l'autonomie personnelle ; La séparation entre espace intime et espace public pour

un équilibre mental et social ; Le droit des individus ou groupes à exclure d'autres individus de certaines connaissances ou informations ; Le respect de la bonne distance et du territoire de chacun ; La régulation des contacts sociaux et interactions pour éviter toute intrusion ; La discrétion professionnelle et le respect du secret professionnel ; La pudeur ». L'identité de soi, selon Hall (1988) dans Hue, G. (2012, p.212), serait « la relation de soi à soi » où l'image de soi, l'estime de soi, l'image corporelle et le sentiment de soi constitue la partie secrète et cachée à l'autre. D'après Gagnon, M. & Thériault, J. (2006, p.93 et 94), le rapport entre intimité et sexualité se trouverait dans la définition de l'intimité sexuelle qui renvoie à la fois « à la dimension physique de l'intimité, c'est-à-dire les comportements et rencontres physiques et sexuels, mais aussi à une dimension conceptuel de l'intimité, c'est-à-dire, une expérience de partage, de révélation de soi et de proximité émotionnelle » et qui suppose un état de bien-être conditionné par le respect de soi et de l'autre et le consentement de chacun¹. Par conséquent, selon Gagnon, M. & Thériault, J. (2006, p.94), la sexualité « ne se limite pas aux comportements sexuels » ni aux rapports physiques mais « englobe également l'intimité sexuelle » (Gagnon, M. & Thériault, J., 2006, p.94).

Le XXe siècle fut également marqué par la modernisation avec l'avènement d'Internet et des technologies dont les réseaux sociaux font partis. Selon Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019, p.221), l'environnement de la société est « en constante évolution et est de plus en plus mondialisé, multiculturel, divers et complexe, marqué par la présence du numérique ». Les adolescents d'aujourd'hui sont nés avec le numérique comprenant les nouvelles technologies, Internet, et les réseaux sociaux, on les appelle les *digital natives* ou encore la Génération Y. De plus, il y a une nette augmentation des pratiques numériques. Selon Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019), bien qu'Internet et les réseaux sociaux ont permis l'accès aux savoirs, ils ont également induit une inégalité de leur utilisation. Ils ont modifiés la rencontre entre pairs et la manière d'entrée en relation avec soi et le monde. D'après Dagnaud, M. (2013, p.44), ils inciteraient à « mettre sa vie en scène et à se livrer à travers des images ». Cette exposition de soi, de son image, de son intimité permettraient la création d'une web-intimité (Dagnaud, M., 2013). Créé en 2011², Snapchat est un réseau social tendance où tout le monde y compris les personnalités préférées des adolescents sont inscrites. « Aujourd'hui Snapchat est passé en tête des réseaux sociaux préférés des jeunes devançant Instagram, Twitter et Facebook »³. Sur Snapchat, « l'anonymat, le caractère esthétique et éphémère des contenus poussent les enfants à se sentir

¹ <http://www.medcomip.fr/sitas/ss-ethique/141203-seance-ethique/141203-sexualite-ehpad.pdf>

² <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

³ Ibid.

en sécurité et à baisser leur vigilance »⁴ et , on pourrait alors se demander : **En quoi existe-t-il un lien entre l'utilisation du réseau social Snapchat par les adolescents et l'exposition de soi et de son intimité sexuelle ?**

Dans un premier temps, nous analyserons dans la partie 1, le développement physique, psychique et social à l'adolescence au regard de leur vie intime, affective et sexuelle. Ensuite, nous étudierons dans la partie 2, les pratiques numériques des adolescents et l'expression de l'intimité sexuelle et des relations intimes sur les réseaux sociaux. Puis, dans la partie 3, nous regarderons à travers le cadre juridique, l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux au regard de la vie privée et intime. Par la suite, dans la partie 4, nous étudierons en détail le fonctionnement du réseau social Snapchat. Ensuite, dans la partie 5, nous verrons la place et l'importance de l'école, des parents et du CPE dans l'éducation à la sexualité et aux médias et à l'information dans le cadre de la prévention des conduites à risques et de la promotion de la santé. Puis, dans la partie 6, nous analyserons les résultats de mon enquête sur l'exposition de soi et de l'intimité sexuelle des adolescents sur Snapchat et les limites de mon enquête, avant de conclure, en détaillant les apports et perspectives professionnelles de ma recherche.

⁴ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

OBJECTIF ET METHODE DE RECHERCHE

En résumé, à cause des normes véhiculées par les médias, la société, et la culture adolescente associées à la période de changements variés auxquels est confronté l'adolescent concernant la sexualité et leur intimité, il est juste de se questionner sur le lien entre l'utilisation des réseaux sociaux, plus particulièrement Snapchat, et l'exposition de soi et de son intimité sexuelle. J'ai choisi de m'intéresser au réseau social Snapchat car il s'agit d'un réseau social très populaire chez les adolescents d'aujourd'hui, pour son mode de fonctionnement particulier mais également car il y a peu d'écrits le concernant, surtout en lien avec mon sujet. Pour ma recherche, je me bases sur deux hypothèses :

- Snapchat et ses fonctionnalités seraient un moyen d'exprimer, d'exposer et de mettre en scène l'image et l'intimité sexuelle des adolescents.

La possibilité d'utiliser de filtres/*lenses*, l'anonymat, et le caractère éphémère des photos/vidéos/messages permettraient de modifier son apparence et son identité afin de correspondre aux normes de beauté et de corps de la culture adolescente et de la société et aideraient à exposer son intimité sexuelle sur Snapchat. Les adolescents mettraient en scène leur intimité sexuelle à travers le *sexting* comme moyen de séduction dans une relation affective/sexuelle, et de découverte et d'exploration de sa vie sexuelle. Les adolescents qui utilisent Snapchat seraient plus nombreux à exposer leur intimité sexuelle et à pratiquer le *sexting*.

- Les fonctionnalités et spécificités de Snapchat ne permettent pas aux adolescents de prendre conscience des risques et des dangers concernant l'exposition de leur image et de leur intimité sexuelle

Malgré l'anonymat et la durée limitée de l'affichage des photos/vidéos/messages où ceux-ci sont censés s'autodétruire après visionnage ou après 10secondes, les adolescents n'auraient pas conscience des risques en exposant leur intimité sexuelle. L'application et ses fonctionnalités mettent en confiance les adolescents et ne permettraient pas aux adolescents de se rendre compte des risques et des dangers encourus.

Pour réaliser ma recherche, j'ai effectué une enquête, notamment en créant deux questionnaires à questions fermées et ouvertes.

Tout d'abord, j'ai réalisé un questionnaire à destination d'élèves afin de comprendre leurs pratiques numériques sur Snapchat et le lien avec leurs relations amoureuses et intimes. Au vu de la facilité d'accès du terrain, j'avais choisi de diffuser mon questionnaire dans le lycée où j'étais en stage cette année. Cependant, la direction de l'établissement a mis beaucoup de temps à me donner leur décision concernant la diffusion de mon questionnaire, pour au final me la refuser. A ce moment-là, il me restait peu de temps pour réaliser mon enquête et j'ai dû trouver une solution au plus vite, qui a été de transformer mon questionnaire à destination des élèves en un questionnaire à destination des étudiants.

En outre, le premier questionnaire (cf. Annexe 1, p.78), à destination d'étudiants, aborde leurs expériences passées de leurs pratiques du réseau social Snapchat, de leur sexualité et de leur intimité durant leur adolescence. Il a été diffusé sur le réseau social Facebook via deux groupes réservés aux étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (4669 membres) et aux étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 (11682 membres). Puis, le deuxième questionnaire (cf. Annexe 3, p. 100), à destination des CPE, concerne les connaissances du CPE sur la sexualité, l'intimité des adolescents et du réseau social Snapchat puis sur le rôle et les missions de l'école et du CPE concernant ces thématiques. Il a été diffusé sur un groupe privé du réseau social Facebook nommé « Le CPE et la Vie scolaire dans tous ses états » (6597 membres) réservé aux échanges d'expériences, d'outils, de conseils pratiques et de questions d'éducatrices entre CPE titulaires ou contractuels. Les questionnaires ont été réalisés en ligne à partir de l'application GoogleForms pour une plus grande simplicité et facilité de production, de construction, de partage mais aussi de recueil des données.

PARTIE 1 – Adolescence : la recherche d'une identité personnelle à travers la socialisation affective et sexuelle

1. 1 Développement physique et cognitif à l'adolescence

La notion adolescence vient du latin « adolescere » qui signifie « grandir » est apparue que très récemment, vers la fin du XIXe siècle. Comme l'évoque Brival, M. (2013, p.203), il est possible de la définir comme « une période de vie entre deux mondes, l'enfance et l'âge adulte » où « les limites sont floues, et il est de plus en plus difficile de définir précisément la sortie de l'enfance et l'entrée dans l'âge adulte » (Brival, M., 2013, p.203). En effet, d'après Le Breton, D. (2008, p.5), « l'âge n'est plus une indication de maturité » à cause des transformations sociales et culturelles de l'époque moderne. Chaque individu aura son propre développement. L'adolescence est marquée par de nombreux changements corporels observables liés à la puberté et aux changements hormonaux. La puberté, venant du latin « pubertas » proche du verbe « pubescere » qui signifie « se couvrir de poils », est conditionnée par l'horloge hormonale. Elle se définit par « l'ensemble des transformations physiques et psychiques permettant d'acquérir les capacités de reproductions. C'est l'apparition des caractères sexuels secondaires et primaires c'est-à-dire, le développement des organes génitaux »⁵. Elle débuterait aux alentours de 10,5-11 ans pour les filles et 12-12,5 ans pour les garçons. Selon Piccand, L. (2016, p.614), à partir de l'âge de 11-12 ans, il y a des transformations physiques et biologiques qui s'opèrent, déclenchées par la libération d'hormones par le cerveau dont « l'hormone de libération des gonadotrophines hypophysaires (GnRH), produite par l'hypothalamus, augmente la production d'hormones lutéinisantes (LH) et d'hormones folliculo-stimulantes (FSH) dans l'hypophyse, qui à son tour favorise la production de testostérone par les testicules et des œstrogènes dans les ovaires ». Selon Michon-Raffaitin, P. (2000, p.158), la puberté entraîne également des perturbations psychiques: « La puberté caractérisée par l'apparition de la capacité orgasmique et l'avènement des possibilités de reproduction entraîne une explosion libidinale,

⁵ https://www.sfsa.fr/wp-content/uploads/2015/06/sexualit_de_l_adolescent_revue_pratmg_2010.pdf

une éruption pulsionnelle génitale et un mouvement de régression vers les pulsions pré-génitales » mais également des changements psychiques comme « la perte de la stabilité de l'image et du corps ; l'adolescent doit subir en quelques mois une transformation profonde de l'image de son corps ; perte de la quiétude du corps ; l'émergence de la pulsion sexuelle et des besoins nouveaux qu'elle détermine » (Brival, M., 2013, p.204). Le développement de la puberté à l'adolescence fait naître et développe les relations amoureuses et la sexualité des adolescents. De nombreuses recherches montreraient que « les poussées hormonales qui produisent la maturité biologique s'accompagnent d'une augmentation importante des pulsions sexuelles (Morris, 1992). Cela se traduit par un accroissement des désirs sexuels, une augmentation considérable des activités autoérotiques et des fantasmes sexuels » (Claes, M., 2003, pp. 111-129). D'après Brival, M. (2013, p.206), la puberté fait apparaître chez les « garçons et filles leur capacité à séduire, à aimer, à rivaliser et à conquérir une place pour construire leur vie sexuelle ». L'adolescence est alors aussi une période de désirs et de fantasmes sexuels et par conséquent une recherche de leurs réalisations et de leurs satisfactions.

En plus des transformations physiques, l'adolescence comprend des évolutions de la pensée cognitive. Jean Piaget a théorisé des stades de développement de l'enfance jusqu'à l'adolescence (de 0 à 16 ans environ). Entre 12 et 16 ans, à l'adolescence, il y a la période des opérations formelles qui apparaît lorsque l'enfant est capable de manipuler et d'organiser les idées et les objets, mais aussi de raisonner sur des idées, et d'émettre des hypothèses. Cette période des opérations formelles marque l'étape de la connaissance, l'individu quitte l'enfance et va se préparer à entrer dans l'adolescence. L'adolescent sera capable de raisonner avec des objets qu'il ne peut manipuler pour l'instant et dans des situations dont il n'a jamais fait l'expérience. Selon da Conceição Taborda-Simões, M. (2005), le passage vers l'intelligence abstraite et les opérations formelles s'accompagne d'une pensée plus orientée vers les idées que sur le réel c'est-à-dire un développement de théories personnelles, d'idéaux avec une plus grande autonomie du jugement moral. De ce fait, l'adolescent connaît des changements sur le plan moral. D'après da Conceição Taborda-Simões, M. (2005), Kohlberg a proposé dans les années 1980 des stades de changements survenant tout au long de l'adolescence sur le plan moral. Il y a un niveau pré-conventionnel caractéristique de l'enfant (stade 1 et 2), puis un niveau conventionnel correspondant à l'adolescence (stade 3 et 4). Au niveau conventionnel, « les sujets du stade 3 s'intéressent surtout au maintien de la confiance interpersonnelle et à l'approbation sociale » (da Conceição Taborda-Simões, M., 2005, p.528). Ces changements révèlent une orientation morale vers « le bon garçon et la bonne fille » et approuvent la maxime « ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fassent » (da Conceição

Taborda-Simões, M., 2005, p.528). Ensuite, au stade 4, « les sujets en viennent à défendre que la poursuite des intérêts individuels n'est légitime que quand elle est en accord avec le maintien du système socio-moral comme un tout. Ils s'orientent maintenant vers le respect de la loi acceptée socialement qui est utilisée comme critère de justice et de moralité » (da Conceição Taborda-Simões, M., 2005, p.529).

1.2 Développement social à l'adolescence

Enfin, l'adolescence est également marquée par des changements sur le plan socio-affectif. C'est une période d'autonomisation et d'individuation. C'est une recherche d'identification en dehors du milieu familial (icônes, idoles), d'une forte valorisation des relations d'amitié duelle, puis des expériences amoureuses. D'après da Conceição Taborda-Simões, M. (2005, p.529), les parents « perdent le statut de personnes omniscientes et omnipotentes » même si leur confiance et leur proximité affective permettent l'autonomie de l'individu. En effet, selon da Conceição Taborda-Simões, M. (2005, p.529), c'est le moment où l'adolescent essaye « de nouvelles formes de gestion de ses émotions et de ses affects, d'essayer de nouveaux modes de relation, de socialisation et d'individuation et, par conséquent, d'acquérir de nouvelles compétences socio-affectives ». D'après, da Conceição Taborda-Simões, M. (2005, p.529), il y a l'attachement aux parents, et il y a l'attachement aux pairs, « qui joue un rôle structurant dans l'élaboration progressive d'une nouvelle représentation de soi et d'autrui ». En effet, comme l'a dit Dagnaud, M. (2013, p.56), l'adolescence est une « période de latence et d'expérimentations où on expérimente, on se cherche, on se projette », marquée par la distanciation avec la famille et la recherche d'un(e) partenaire et « de l'apprentissage de la relation » autant amicale, que amoureuse et sexuelle par un processus d'individualisation et d'individuation pour accéder à l'autonomie. Puisque l'adolescent se détache de la figure d'attachement de ses parents, il va se tourner et « transférer ses besoins d'attachement » vers ses pairs (Atger, F., 2007, p.77). Par ce transfert, le type de relation change, « on passe de relations asymétriques, où l'enfant reçoit l'attention d'une figure parentale protectrice, à des relations réciproques, dans lesquelles chacun offre et reçoit un soutien » (Atger, F., 2007, p.77).

De plus, les relations de l'adolescent sont également perturbées par un nouveau type de relation entrant dans la socialisation et le développement psychosocial de celui-ci : les relations affectives et sexuelles. En effet, l'adolescence est la période où apparaît des sentiments nouveaux, comme les sentiments amoureux et le désir sexuel où l'expérience « des réalités amoureuses s'imposent à la conscience » (Claes, M., 2003, pp. 111-129). Comme l'a rappelé Claes,

M. (2003, pp. 111-129), « l'engagement progressif dans une relation intime avec un partenaire constitue une des tâches développementales de l'adolescence ». Il y aurait trois périodes successives de la vie affective et sexuelle à l'adolescence selon Michon-Raffaitin, P. (2000) :

« - De 12 à 15 ans, le jeune adolescent est encore inséré dans sa famille, même si son développement moteur et sexuel est en train de modifier son vécu corporel et affectif. C'est la période où peut apparaître un important sentiment d'isolement » (Michon-Raffaitin, P., 2000, p.156).

De plus, la première passion amoureuse se déclenche entre 13 et 14 ans (Claes, M., 2003).

« - De 15 à 17 ans, l'adolescent acquiert un sentiment d'indépendance, il sent que ses désirs, ses pensées et ses comportements ne correspondent pas uniquement à l'attente de ses parents. La masturbation, les fantasmes sexuels ainsi que l'apparence physique jouent un rôle considérable dans la formation de l'identité sexuelle et influent sur les rapports sociaux » (Michon-Raffaitin, P., 2000, p.156).

« - De 17 à 21 ans, le grand adolescent fait son entrée dans une vie sociale et sexuelle plus active et doit être prêt à assumer son identité sexuelle de façon plus assurée. Il doit pouvoir établir un nouveau mode de relation à l'égard de ses parents. C'est aussi une période de "crise" où les fluctuations des années précédentes laissent la place à la nécessité de décider de façon plus définitive de son orientation et de ses choix amoureux » (Michon-Raffaitin, P., 2000, p.156). De plus, selon Claes, M. (2003, pp. 111-129), « la première expérience d'amour partagé (je l'aime et il/elle m'aime) est vécue en moyenne à 17 ans, en même temps que la première peine d'amour. »

En outre, dans Claes, M. (2003, pp. 111-129), Zani (1993) a dégagé de multiples fonctions attribuées « à ces expériences nouvelles de rencontre avec l'autre sexe : a) une socialisation hétérosexuelle qui favorise la découverte de l'autre sexe et l'apprentissage de modes d'interactions appropriées ; b) une sélection progressive d'un partenaire à travers l'évaluation des aspects positifs ou négatifs de ces expériences ; c) un gain de statut auprès des pairs, en démontrant qu'on est en mesure de se trouver un partenaire et qu'on est une personne désirable pour l'autre sexe ; d) un engagement dans l'intimité émotionnelle et physique ; e) une affirmation de l'identité puisque ces rencontres permettent aux adolescents de clarifier des aspects importants de leur identité sexuelle ; enfin f) une fonction d'expérimentation sexuelle ». Par ailleurs, selon Claes, M. (2003, pp. 111-129), « les adolescents engagés dans une relation de couple sont susceptibles d'être initiés plus tôt à la sexualité » car les « premiers gestes sexuels et le recours à la sexualité est de plus en plus fréquent chez les couples ». De plus, d'après Claes, M. (2003, pp. 111-129), « le registre des gestes sexuels considérés comme acceptables augmente au fur et à mesure que les partenaires s'engagent émotionnellement. Les adolescents qui ont des relations

amoureuses précoces et qui développent une relation durable ont également des relations sexuelles plus précoces, ils auront plus de partenaires sexuels au cours de l'adolescence et seront plus actifs sexuellement au terme de l'adolescence ». Cependant, selon Choquet, M. (2003, p.13), « les adolescents ne sont pas du jour au lendemain sexuellement actifs. Entre le premier baiser et la première relation sexuelle, il se déroule environ trois ans durant lesquels seront explorées des variantes autour de l'approche et du toucher de l'autre ». En effet, selon Jacquin, P. (2013, p. 187), le premier rapport sexuel est toujours situé à 17 ans mais « environ 6% des jeunes ont eu des rapports sexuels avant 13 ans et 16% avant 15 ans ». Cependant, selon Claes, M. (2003, pp. 111-129), la première relation sexuelle ne serait pas vécue de la même façon par les hommes et les femmes : les hommes seraient « à la recherche du plaisir et de la curiosité » car les garçons « ont des attentes sexuelles plus précoces et ils perçoivent les rencontres amoureuses comme le lieu de réalisation des pulsions sexuelles » et les femmes rechercheraient « une expérience amoureuse singulière »⁶ car les filles estiment que « la sexualité, l'amour et l'engagement émotionnel ne peuvent être séparés » (Claes, M., 2003, pp. 111-129). En effet, selon Jacquin, P. (2013, p. 187), « 14% des garçons de quatrième (8% des filles) et 30% de troisième (19% des filles) ont déjà eu des rapports sexuels ». L'auteur Jacquin, P. (2013) rajoute que les garçons et les filles sexuellement actifs à 12, 13, 14 ans ont beaucoup plus de conduites à risques que les plus âgés.

1.3 L'importance des normes et des représentations à l'adolescence dans le processus de socialisation et d'autonomisation

Ensuite, que les relations entre pairs soient négatives ou positives, elles participent au développement psychosocial de l'identité de l'adolescent selon Hernandez, L., Oubrayrie-Roussel, N. & Prêteur, Y. (2014). Comme l'a dit Tajfel en 1972, l'adolescent construit sa propre « identité sociale dans et par le groupe » selon Hernandez, L., Oubrayrie-Roussel, N. & Prêteur, Y. (2014, p.137). L'identité sociale est définie par Hernandez, L., Oubrayrie-Roussel, N. & Prêteur, Y. (2014, p.137) comme « l'image de soi qui dérive des caractéristiques du groupe d'appartenance ». Également d'après Hernandez, L., Oubrayrie-Roussel, N. & Prêteur, Y. (2014, p.137), les pairs vont répondre à des besoins essentiels de l'adolescent comme « se découvrir,

⁶ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

s'affirmer, se construire une représentation de soi, une personnalité, une identité personnelle et groupale » dans un « rôle de soutien, d'identification, de projection, de miroir qui permettent au jeune de se découvrir, de comprendre ses transformations et donc de construire son soi » (Hernandez, L., Oubrayrie-Roussel, N. & Prêteur, Y., 2014, p.137). Par les pairs, l'adolescent acquiert une « autonomie relationnelle » où il est libre « dans le choix de ses amis, de ses fréquentations et ainsi, des attentes et engagements vis-à-vis de ces derniers », selon Hernandez, L., Oubrayrie-Roussel, N. & Prêteur, Y. (2014, p.137). L'adolescent est finalement à la recherche de la construction de sa propre identité. La recherche d'autonomie et la construction d'une identité propre peut représenter une façon de s'affranchir de l'autorité parentale et de la société. Selon Ait El Cadi, H. (2008, p.54), l'adolescence est à voir comme « une révolution intime et sociale caractérisée par une transformation radicale de l'image de soi, des humeurs et des comportements marquant une volonté d'autonomie et une volonté naissante d'affirmation de sa subjectivité, de sa liberté d'être ». En effet, la transition de l'enfance à l'adolescence constitue un rite de passage essentiel à la construction de l'individu. D'après, Martine Segalen dans Revah-Levy, A. (2003, p.31), le rite de passage constitue « un ensemble d'actes formalisés, expressifs, porteurs d'une portée symbolique » mêlant des temps individuels et des temps collectifs. En effet, selon Revah-Levy, A. (2003, p.31), « les rites sont toujours à considérer comme un ensemble de conduites individuelles ou collectives relativement codifiées, ayant un support corporel ; le rite est le fruit d'un apprentissage, il implique la continuité des générations, des groupes d'âge, des groupes sociaux au sein desquels ils se produisent ». Selon Dolto F. (2003), les adolescents s'inventent et se créent ce rite et ce droit de passage, ce qui peut conduire à des conduites à risques.

En effet, du fait d'une société de plus en plus libérale et individualiste, les individus et les adolescents sont livrés à eux-mêmes dans leurs décisions. Ils ne répondent qu'aux autorités « auxquels ils accordent de l'importance » (Le Breton, D., 2008, p.7). Par conséquent, « leur formation relève moins souvent de l'école que de la culture de divertissement fournie par les médias qui alimentent leur vision du monde et leurs valeurs » (Le Breton, D., 2008, p.7). En plus des changements brutaux liés à l'arrivée de la puberté, l'adolescent doit faire face aux médias et à la culture moderne de masse transmettant des valeurs et des normes de la société comme l'image de soi, l'obsession de l'apparence, et de l'esthétique (Ait El Cadi, H., 2008). En effet, d'après Lardellier, P. (2008, p.116), le processus d'individualisation des adolescents se construit à travers des normes et des critères physiologiques et sociaux déterminés par « les « blocs scolaires » (primaire, collège, lycée) imposant des changements de goûts, de discours et d'attitudes » où « chacun se réfère à ce qui se fait, à ce que font ceux qu'il connaît, à ce qu'il

voit à la télévision, au cinéma, mais aussi aux enquêtes et statistiques sur les comportements sexuels »⁷. Cela crée un rapport différent à notre corps et à celui des autres, qui nous renvoie à l'image que l'on a de soi, à l'estime que l'on a pour soi-même, aux regards des autres et la reconnaissance sociale. L'image de soi ou estime de soi se définit comme la valeur qu'un individu accorde à sa propre personne, un jugement de valeur sur soi. C'est aussi la conscience de la valeur personnelle qu'un individu se reconnaît dans plusieurs domaines et elle se réfère à des attitudes et des croyances qui permettent de faire face au monde. L'adolescent va alors se construire à travers le regard des autres afin de trouver sa place dans la société en essayant de correspondre aux normes pour appartenir à un groupe. Pour convenir à ces normes, l'adolescent peut se mettre dans des situations délicates et avoir des conduites à risques. En effet, selon Ait El Cadi, H. (2008, p.57), « l'engouement de notre jeunesse masculine pour les activités à risques, les sports extrêmes, les expériences limites qui ont vocation à marquer métaphoriquement la volonté d'accroissement de soi vers du plus haut, du plus grand, du plus héroïque, vers du plus socialement affilant ». A l'adolescence, la relation entre les individus est basée sur la reconnaissance sociale et les normes sociales à respectées et comme le dit Jacquin, P. (2013, p.190), « l'appartenance au groupe est finalement plus importante que la transgression, la loi c'est la norme, et la norme ce sont les autres ».

De plus, d'après Revah-Levy, A. (2003, p.33), « le rite du passage pubertaire instaure un lien irréductible entre les caractères sexués et l'identité. Il n'est pas seulement question d'être un adulte, il faut aussi être un homme ou une femme ». L'adolescence impose une relation à un corps différent, où il y a la perte de la « maîtrise de soi, de son corps, de son esprit » (Braconnier, A., 2003, p.25). Selon Huerre, P. (2003, p.85), l'adolescent doit « faire face aux pulsions, aux désirs nouveaux, qui sont encore ingérables ». Il va alors « mettre à l'épreuve son propre corps, pour en comprendre le fonctionnement. Il se demande si sa configuration morphologique est normale, tout en souhaitant être reconnu comme un individu à part entière, très différent des autres » (Huerre, P., 2003, p.86 et 87). En effet, à l'adolescence, la recherche du rapport et du lien entre identité et normalité est constante où l'individu se posera sans cesse les questions « Est-ce que je suis comme les autres ? Suis-je normal ? Qui suis-je ? » (Jacquin, P., 2013, p.190). Et selon Huerre, P. (2003, p.87), « pour en vérifier la normalité, l'adolescent peut mettre son corps dans des situations risquées ou dangereuses », notamment avec l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

⁷<https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

PARTIE 2 – Réseaux sociaux : espace d'intimité et d'extimité

2.1 Pratiques numériques des adolescents

Tout d'abord, l'enquête du Crédoc sur le diffusion des technologies de l'information et de la communication montre que l'accès à Internet s'est développé depuis 10 ans⁸. En 2010, 99% des 12-17 ans se sont connectés à Internet depuis leur domicile, lieu d'études ou de façon nomade, alors qu'il ne s'agissait que de 4% en 2001⁹. Il y a une nette progression de la démocratisation de l'usage des technologies et d'internet puisqu'en 2011, 98% des 12-17 ans ont un ordinateur chez eux contre 69% en 2003, 86% en 2006 et 92% en 2008¹⁰. L'usage d'internet a été facilité et généralisé par le développement des téléphones portables et des tablettes. En effet, selon Lardellier, P. (2008, p.113), « les treize-dix-huit ans et maintenant les moins de dix ans sont équipés en téléphonie mobile et autres ordinateurs domestiques, et ils possèdent une dextérité technologique et sociale prodigieuse, quand ils ont ces outils en main, c'est à dire la plupart du temps ». D'ailleurs, « parmi les jeunes équipés d'un ordinateur, en 2011 : 78% sont des utilisateurs quotidiens (17% des 12-17 ans n'utilisent de deux à trois fois par semaine) »¹¹. Le rapport 2009 de la Kaiser Family Foundation, dans l'ouvrage de Dagnaud, M. (2013, p.21), « fait état d'une durée moyenne de 7 heures 38 minutes par jour – soit 10 heures 45 minutes au total, en comptant la consommation simultanée de plusieurs médias ». Internet a permis la création des réseaux sociaux et depuis plusieurs années, il y a une utilisation massive de ces outils chez les jeunes. D'après l'enquête INSERM de 2013, près de 88% des adolescents français vont sur les réseaux sociaux¹². Par ailleurs, « cette pratique augmente avec l'âge passant de 66.8% à 13 ans à 86.4 % à 18 ans »¹³. Cependant, cela ne signifie pas que les adolescents utilisent les réseaux sociaux de la même façon et avec la même fréquence. L'étude JAMES (Jeunes/Activité/Médias/Enquête/Suisse) en 2012 « fait apparaître que la communication représente une part importante du temps que les jeunes passent en ligne, en communiquant via

⁸ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² https://cache.media.eduscol.education.fr/file/couv_synthese_sante_sociale_2009-2011/90/4/Portail_EAS_fiche7_635904.pdf

¹³ Ibid.

les réseaux sociaux, les messageries instantanées, par email ou en chattant »¹⁴. D'après une étude menée en France en 2008, l'accès aux réseaux sociaux par les jeunes commencerait dès l'école primaire (20% des enfants français ont un compte Facebook) puis s'accroîtrait au collège (48% des enfants français) et se démocratiserait au lycée (90% des enfants français)¹⁵.

2.2 Pratiques numériques et représentations des adolescents de la vie affective et sexuelle

Ensuite, la démocratisation d'Internet, des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) et des réseaux sociaux à partir de la fin du XXe siècle et au cours du XIXe siècle a modifié notre rapport à l'intimité et les usages d'internet dans le domaine de la sexualité. Tout d'abord, les jeunes de 12-25 ans ont appris à vivre et se sont construits avec Internet et les téléphones portables¹⁶. Ensuite, l'émergence de plusieurs sites, blogs et forums ont modifié « l'accès à l'information et au dialogue sur les questions de sexualités »¹⁷. En effet, « 44% des adolescents recherchent des informations concernant le domaine de la sexualité sur internet sans toujours les compléter par un dialogue direct avec un adulte professionnel ou non »¹⁸. Les recherches des adolescents seraient surtout des généralités concernant la sexualité (« découverte générale du corps dans l'anatomie et le fonctionnement biologique du corps et des deux sexes »)¹⁹, des loisirs (« registre récréatif et/ou humoristique ») et de la contraception (à cause d'une surreprésentation des filles)²⁰. Pour les adolescents, les forums sont le moyen « d'une auto-information ou d'un auto-apprentissage des conduites prescrites »²¹ concernant la sexualité et les relations intimes. Il y a là une recherche d'une certaine expérience ou des problèmes ou questions similaires à celles que se posent l'adolescent. Les adolescents se servent des forums comme un moyen de solidarité afin de se comprendre et de se rassurer eux-mêmes et entre eux sur leur propre sexualité et intimité. Néanmoins, les forums posent un problème car tout le monde peut émettre son avis et c'est à l'adolescent « d'établir des critères de fiabilité »²²

¹⁴ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/couv_synthese_sante_sociale_2009-2011/90/4/Portrait_EAS_fiche7_635904.pdf

¹⁵ <https://tisserands.catholique.fr/reflexions-et-formations/ressources-pratiques/reseaux-sociaux/565-les-reseaux-sociaux-et-les-jeunes/>

¹⁶ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/10/IAS17-intimité-sexualité-en-ligne.pdf>

²⁰ Ibid.

²¹ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

²² Ibid.

qui seraient : « longueur du texte, s'il y a des fautes, si la personne fait partie du personnel médical, si le post fait parti de la première page du moteur de recherche montrant le récence de celui-ci »²³.

Cependant, cela permet l'accès à des sites et images érotiques et pornographiques réservées à des adultes. Les adolescents pourraient se représenter ces images comme étant une représentation réelle des relations intimes, ce qui pourraient avoir un impact sur leurs représentations sexuelles et/ou leur rapport à leur corps et à celui des autres. Les médias et plus particulièrement les sites de rencontres, les clips musicaux et la publicité « diffusent des images où la séduction et la sexualité sont confondues »²⁴, où la sexualité et les actes sexuels sont banalisés et où sont montrés « des corps qualifiés d'artefacts, c'est-à-dire des corps sublimes recomposés par l'informatique ou la chirurgie » (Lardellier, P., 2008, p.117). Selon l'enquête « *Contexte de la sexualité* » en France en 2006, l'âge médian du premier visionnage est de 17,6 ans pour les filles et 15,7 ans pour les garçons. De plus, l'enquête issue des travaux « *Comprendre le comportement des enfants et adolescents sur Internet pour les protéger des dangers* » menés par la Fréquence écoles et l'enquête européenne « *Kids Online* » en 2010 ont montré que « 25% des collégiens et lycéens ont connu des expériences potentiellement fâcheuses (images et films porno) et 14% des 9-16 ans (en Europe) ont vu des images à caractère sexuel au cours des douze derniers mois »²⁵. D'après une étude de l'association Calysto menée en 2009-2010 en France, dans l'ouvrage de Tisseron, S. (2014, p.35), « 82 % des 11-13 ans ont vu des images pornographiques, et 16 % des garçons de 11-13 ans vont en voir très souvent ». La pornographie « serait un nouveau mode d'éducation à la sexualité pouvant entrainer une évolutions des pratiques et une augmentation de risques chez les adolescents (précocité, violence, prise de risque) »²⁶. De plus, les sites pornographiques montrent des stéréotypes à caractères sexistes et des « rapports sociaux de genre où les corps sont sexués et dominés »²⁷. Les adolescents retiennent deux choses de ces images : « des gestes et des attitudes coupés de toute dimension affective ; et le fait que la sexualité s'exhibe »²⁸. Au cours, des années 2000, l'utilisation d'images pornographiques seraient la cause « de problèmes de santé, de comportements asociaux, de violence masculine, de renforcement des stéréotypes sexistes, de relâchement dans les comportements vis-à-vis du VIH, d'une perte d'intérêt pour la culture légitime, ou encore d'une dissociation

²³ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

entre amour et sexualité »²⁹ et auraient donc « une toxicité présumée »³⁰ (impossibilité et interdiction de tester des images pornographiques sur des enfants, donc le principe de précaution et de supposition s'impose)³¹.

Par ailleurs, la démocratisation et la généralisation des nouvelles technologies d'information et de communication à la fin du XXe siècle, comme les téléphones portables par exemple, ont modifiés considérablement les relations aux autres et au monde des adolescents sur ce qu'ils font voir de leur vie et de leur intimité notamment grâce aux réseaux sociaux et aux blogs « car les écrans tiennent une place considérable dans leurs pratiques de loisirs et dans leurs discussions » (Mabilon-Bonfils, B., 2012, p217 et 218) mais cela « ne traduit pas un déclin des modes présentiels de liens à autrui » (Mabilon-Bonfils, B., 2012, p217 et 218). Néanmoins, également selon Mabilon-Bonfils, B. (2012, p.218), « les pratiques numériques sont le support de l'expression de soi et de l'affichage de l'intime ». Selon Dagnaud, M. (2013, p.37), les réseaux sociaux fonctionnent comme « un baromètre de l'attention sur soi » où le nombre « d'amis » ou d'abonnés, le nombre de téléchargements de sa ou ses photo(s), le nombre de « j'aime », le nombre de partages de sa photo, puis « le nombre et la qualité des réponses et des réactions » sous les post illustreraient la popularité et la réputation d'un individu reposant sur « la réception et sur le jugement d'autrui » (Déage, M., 2018, p.150). La réputation est définie par Déage, M. (2018, p.150) comme « la synthèse des évaluations individuelles produites au sujet d'une personne », peut être soit positive soit négative, c'est-à-dire avoir une « bonne » ou une « mauvaise » réputation. Selon Déage, M. (2018, p.150), la réputation « permet de réduire l'incertitude en situation d'interaction car c'est un moyen de connaître l'autre indirectement et de prévoir la conduite à adopter ». Selon Lardellier, P. (2008, p.118 et 119), l'utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux s'incluent dans une « culture numérique » basée sur des « codes spécifiques requérant des compétences et se référant à des valeurs partagées par les membres de la communauté adolescente ». En effet, selon Lardellier, P. (2008, p.118), « la culture numérique ne se limite pas à des échanges de contenus, mais englobe des codes, des rites, des valeurs, des normes » (Lardellier, P., 2008, p.118 et 119). Internet et les réseaux sociaux transmettent des normes valorisées par la société comme « avoir son premier flirt pas trop tard, sa première relation sexuelle ni trop tôt ni trop tard, être mère ni trop jeune, ni trop âgée, etc »³². Pour Dagnaud, M. (2013, p.27), le téléphone portable et les réseaux sociaux sont des

²⁹ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² Ibid.

nouveaux moyens de communication marquant « les premiers pas de l'individuation hors du cocon familial ». En cela, l'acquisition du premier téléphone portable représente symboliquement un rite de passage entre l'enfance et l'adolescence. De plus, ces outils peuvent représenter un pouvoir et un contrôle sur un espace intime dématérialisé mais peuvent être également le moyen d'une construction d'une intimité en ligne, qui peut être sexuelle, par l'usage de pseudonymes et d'avatars dans un « jeu de l'exposition et de la dissimulation de soi »³³. L'utilisation de ces outils permettent, dans un processus d'individualisation, la « conquête d'un pouvoir (celui de communiquer) et la mise à distance et en cause des pouvoirs institués (famille, école) à travers une identité numérique »³⁴. L'identité numérique est définie par Ertzscheid, O. (2013, pp. 13-27) comme « la collection des traces (écrits, contenus audios ou vidéos, messages sur des forums, identifiants de connexion, etc.) que nous laissons derrière nous, consciemment ou inconsciemment, au fil de nos navigations sur le réseau et le reflet de cet ensemble de traces, tel qu'il apparaît « remixé » par les moteurs de recherche ». Mais, selon Ertzscheid, O. (2013, pp. 13-27), l'identité numérique peut également s'entendre comme « la réputation numérique ou « e-réputation » correspond à ce que l'on dit de moi » et « reposant sur l'image perçue mais également sur la confiance ou la crédibilité accordée ». Il y a une différence des identités avec une distinction entre la vie privée et la vie publique de l'individu, c'est-à-dire, que l'individu à une identité lorsqu'il est avec sa famille et une identité lorsqu'il est sur internet. Il y a une délimitation des frontières de l'intime. Pour Lardellier, P. (2008, p.119), le téléphone portable et l'ordinateur représentent une « niche intime » ou encore une « extension de soi » car ils sont les « garants de la mémoire personnelle (le répertoire), des souvenirs et des émotions intimes (les photos, sms) » (Lardellier, P., 2008, p.119). De plus, selon Dagnaud, M. (2013), les téléphones portables, aujourd'hui équipés d'appareils photographiques permettent la capture et la circulation de chaque aspect du quotidien, et de son intimité.

2.3 Pratiques numériques et comportements des adolescents dans les relations intimes et sexuelles des adolescents : l'exemple du *sexting*

³³ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

³⁴ Ibid.

Cependant, les réseaux sociaux participent et conduisent les individus à « rendre publique leur intimité et à s'exposer »³⁵. Mais, d'après Tisseron, S. (2008, p.127), les adolescents « rattachent beaucoup moins leur intimité et leur identité à la représentation visuelle d'eux-mêmes » et modifient la véritable image d'eux-mêmes parfois de manière « fantaisistes » dans un but de reconnaissance sociale. Il s'agit du désir d'extimité, notion indissociable de celle d'intimité, qui est défini par Tisseron, S. (2008, p.128) comme la diffusion de « fragments de l'intimité, physique ou psychique, afin d'en éprouver la validité auprès des autres internautes ». D'après Dagnaud, M. (2013, p.41), il s'agirait d'un talent de « parler de soi tout en maîtrisant ce que l'on souhaite dévoiler ». L'intimité, selon Tisseron, S. (2008, p.129), constitue un droit où « en reconnaissant à chacun un espace où il est protégé de l'intrusion des regards d'autrui, lui permet de rechercher le regard privilégié par lequel il se sentira enfin exister ». C'est-à-dire que sans une intimité reconnue, le désir d'extimité n'existerait pas. Le désir d'extimité est défini par Tisseron, S. (2014, p.37) comme étant « inséparable du désir de se rencontrer soi-même à travers l'autre et d'une prise de risque ». Selon Tisseron, S. (2014, p.38), le désir de l'exposition de soi et le désir d'intimité sont à la fois « opposés et complémentaires » car ce sont des notions centrales dans « la construction de l'estime de soi (et de ses trois dimensions qui sont : « son intégration (une estime de soi adaptée se nourrit à la fois de sources internes et de profits relationnels), sa cohérence (certaines revendications du sujet peuvent lui être renvoyées par l'entourage comme ne lui appartenant pas en propre), et son adaptation aux normes sociales ») et du lien social ». Selon Tisseron, S. (2014, p.38), le désir d'extimité « met en forme l'estime de soi, et il est aussi mis en forme par lui ». D'après Tisseron, S. (2014, p.38), un jeune ayant une faible estime de lui-même aura tendance à « exposer de grandes parties de son intimité afin de capter l'attention d'un grand nombre d'interlocuteurs ».

De plus, depuis le début des années 2000, il y a une démocratisation de l'utilisation des émoticônes, et des images (photos, vidéos) pour communiquer. Ils permettent une « flexibilité d'interprétation, encourage et stimule la discussion »³⁶ mais également la « maîtrise des émotions et des mots car ils sont utilisés au lieu des mots »³⁷. Les adolescents ont accès à des contenus de plus en plus sexualisés, diffusés par les médias et les réseaux sociaux. En effet, selon Barraco de Pinto, M. (2020, p.73), des sociologues parleraient « d'un marché du sexe plus facilement accessible » grâce aux réseaux sociaux où les adolescents peuvent à la fois être consommateur et acteur. L'apparition des réseaux sociaux a permis l'éclosion des images produites

³⁵<https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

par les adolescents comme « de nouveaux rituels de séductions et d'interactions »³⁸. La séduction est définie par Tordo, F. (2015, p.83) comme « un procédé visant à susciter délibérément l'admiration, l'attrance, voire l'amour d'un individu. ». La séduction passent par les images que les adolescents s'envoient. Les images stimulent les discussions sur l'intimité sexuelle car cela permet le débat sur ce qui est de l'ordre de l'acceptable et au contraire, ce qui est de l'ordre de l'inacceptable mais également sur le désir de reconnaissance sociale en rapport avec la beauté du corps³⁹. Selon Dagnaud, M. (2013, p.36), les images partagées entre adolescents, diffusées par le biais des réseaux sociaux, représentent « la scène d'une mise à l'épreuve du pouvoir magnétique de chacun, de sa capacité à capter l'attraction de ses semblables ou des groupes qu'il entend séduire ». Dans un but de séduction et d'interactions avec les autres, les images partagées par et entre les adolescents sont notamment des « contenus auto-édités numériques à caractère sexuel » (A. Robitaille-Froidure, 2014, p.1). Ces contenus comprenant des photos et des vidéos dévoilant l'intimité sexuelle sont appelés « sextos » et la pratique du partage de ces contenus se nomme le *sexting*. Issue des mots « *sex* » et « *texting* » en anglais (« sexe » et « texto » en français), le *sexting* est défini par A.Robitaille-Froidure (2014, p.2) comme « l'envoi de messages et d'images sexuellement explicites au moyen d'un téléphone portable » mais aussi à travers les « messageries instantanées, les blogs, et les réseaux sociaux » (A.Robitaille-Froidure, 2014, p.2). Également selon A. Robitaille-Froidure (2014, p.2), il y a le *sexting* primaire : « lorsqu'une personne diffuse elle-même une photographie ou un film la représentant, et il y a le *sexting* secondaire où un « tiers - qu'il soit, ou non, destinataire du message d'origine - le transfère à d'autres personnes » dans un but malveillant (Bellon, J.-P., & Quartier, M. , 2020, p.132). L'UNICEF a publié un rapport disant que le *sexting* fait parti « des comportements courants chez les adolescents » (A. Robitaille-Froidure, 2014, p.2). Également selon A. Robitaille-Froidure (2014, p.2 et 12), environ 20% à 28% des adolescents américains, et environ 40% des adolescents anglais « auraient déjà envoyé une ou plusieurs photos les représentant partiellement ou totalement dévêtus » et ce chiffre serait en net augmentation. Selon l'étude JAMES en 2016 sur l'utilisation des médias par les jeunes en Suisse, « 10% des 12-15 ans avaient déjà envoyé une photo/vidéo aguicheuse/érotique d'eux-mêmes, et 53% en avaient déjà reçu »⁴⁰. Il y aurait une mise en scène corporelle et une classification esthétique de ces clichés échangés sur les réseaux sociaux qui iraient du contenu sexy, érotique au contenu sexuel,

³⁸ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

³⁹ Ibid.

⁴⁰ <https://wp.unil.ch/allezsavoir/ados-et-sexting-etude-sur-une-pratique-presque-ordinaire/>

pornographique⁴¹. Même si les garçons seraient aussi nombreux que les filles à envoyer ces photos intimes, les garçons seraient plus nombreux à en recevoir⁴². Il y aurait un degré d'acceptabilité sociale, c'est-à-dire, sur ce qui se fait et/ou ne se fait pas, où l'« on n'envoie pas n'importe quoi à n'importe qui » renvoyant à la nature et à la qualité de la relation entre les partenaires⁴³. Il y aurait également un degré d'acceptabilité sociale sexué où « les femmes doivent continuer à être un élément responsable et sexuellement modéré »⁴⁴. Les adolescents français étant plus nombreux à avoir un téléphone portable que les adolescents américains ou anglais, on peut penser que la pratique du *sexting* est également présente chez les adolescents français. Les « sextos » sont « des photos ou vidéos à caractère sexuel que deux personnes s'échangent sur les téléphones portables ou sur internet avec une mise en scène dénudée, sexy, érotique de soi »⁴⁵, ils ont pour vocation de « stimuler la vie affective et sexuelle entre partenaires intimes et provoquer le début d'une relation romantique »⁴⁶ mais également de « signifier son désir de plaire ou l'envie d'entrer dans une relation amoureuse »⁴⁷ dans une « découverte de soi-même et de l'autre »⁴⁸. Le sexto lie les deux partenaires par un engagement fort, celui d'une confiance l'un envers l'autre et d'un désir de le faire savoir à l'autre. Les jeunes seraient de plus en plus nombreux à ne pas comprendre pourquoi une personne envoie un sexto. Cependant, la confiance se brise si le sexto sort du cadre intime des deux partenaires concernés. Alors, par la diffusion et l'utilisation d'images à l'insu de l'individu ou retirées de leurs contextes, les personnes pratiquant le *sexting* s'exposent à plusieurs risques : *revengeporn*, harcèlement, cyberharcèlement, pédophilie, pédopornographie. Le *revengeporn* est la vengeance d'un des partenaires lors d'une rupture amoureuse par la diffusion d'images intimes à caractère sexuel. La diffusion de ces images intimes peuvent entraîner des rumeurs, des moqueries, des insultes et de l'intimidation pouvant aller jusqu'au harcèlement. Le harcèlement est « une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique »⁴⁹. De plus, la démocratisation du numérique, d'internet et des nouvelles technologies peut transformer le harcèlement en « cyberharcèlement » (Focquenoy-Simonet C. & Fauche C., 2019, p. 214). Le cyberharcèlement est défini dans Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019, p. 214) comme « la répétition de menaces, d'intimidations, d'insultes, de chantage ou par la diffusion d'images humiliantes ». Les filles

⁴¹ <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/10/rapport-2018-14-SEXI-v2.pdf>

⁴² <https://wp.unil.ch/allezsavoir/ados-et-sexting-etude-sur-une-pratique-presque-ordinaire/>

⁴³ <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/10/rapport-2018-14-SEXI-v2.pdf>

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

⁴⁹ <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/que-faire/le-harcelement-cest-quoi/>

seraient davantage concernées par les situations d'harcèlement et de cyberharcèlement que les garçons et elles dureraient plus longtemps que les garçons. Les réactions face à ces images dépendraient aussi de la popularité et du physique de l'adolescent en question, c'est-à-dire s'il répond aux critères et aux normes de beauté et du corps. L'exposition de soi et la mise en scène de son quotidien et de son intimité sont devenues des pratiques banalisées sur les réseaux sociaux. En outre, selon Barraco de Pinto, M. (2020, p.73), cette pratique banalisée peut entraîner des filles et des garçons « à s'afficher dans des tenues dénudées, des poses aguicheuses, ce qui ouvre la porte à des sollicitations d'échanges sexuels et également à des menaces de chantage par diffusion de ces images, voire de harcèlement ». En effet, l'envoi d'un « sexto » peut être dû à une demande incessante du partenaire ou à un chantage comme par exemple : « si tu n'envoies pas cette photo, je ne suis plus en couple avec toi » ou « si tu n'envoies pas cette photo, je ne me mets pas en couple avec toi ».

PARTIE 3 – Cadre juridique de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux

3.1 Droits et obligations : entre liberté et responsabilité sur Internet

Néanmoins, comme dit précédemment, Internet et son utilisation présentent des risques, et c'est pour cette raison qu'elle est soumise à des lois. Ces lois sont les mêmes que celles de la vie quotidienne, c'est-à-dire, les lois auxquelles sont soumis tous les citoyens français. L'utilisation d'internet suppose deux principes en corrélation l'un avec l'autre : liberté d'expression et responsabilité. La liberté d'expression est un droit mais qui a des limites qui doivent être respectées. En effet, dans Mattatia F. (2015, p.11), la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 expliquait que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi ». Selon Mattatia F. (2015, p.12) l'article 4 précise que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi ». La liberté d'expression dans sa définition pose donc le principe de responsabilité. Selon Mattatia F. (2015), un individu peut être reconnu pénalement responsable à partir de 10 ans mais n'est pénalement condamnable qu'à partir de 13 ans, où il risque une amende ne pouvant dépasser la moitié de l'amende encourue et dépasser 7500€ S'il est possible d'avoir cette liberté d'expression sur Internet, elle est réglementée dans l'ouvrage de Mattatia F. (2015, p.12) par la loi sur la liberté d'expression sur Internet (1986) expliquant que : « la communication au public par voie électronique est libre. L'exercice de cette liberté ne peut être limité que dans la mesure requise, d'une part, par le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion et, d'autre part, par la sauvegarde des courants de pensée, par les besoins de la défense nationale ». De plus, d'après Mattatia F. (2015), la loi sur la liberté de la presse de 1881 précise les règles de publications à respecter comme l'interdiction de la diffamation et la jurisprudence pour violation de la loi. La diffamation est définie dans Mattatia F. (2015, p.14) comme « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à

l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation ». Selon Mattatia F. (2015, p.14), « la publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommé, mais dont l'identification est rendue possible ». A la différence de la diffamation, les injures sont définies dans l'ouvrage de Mattatia F. (2015, p.14) comme « toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ». Pour diffamation ou injure publique, un individu peut risquer une amende encaissée par l'État, une demande de dommages et intérêts à verser à la victime, une peine d'emprisonnement ou encore une demande de remboursement des frais de justice de la victime. Concernant la diffamation, la peine encourue est d'un an emprisonnement maximum et 45000€ d'amende maximum. Cependant, pour des injures dans la sphère privée, un individu risque seulement une amende de 38€ (Article R621-2 du Code Pénal). Néanmoins, selon Mattatia F. (2015), même si un individu mineur est responsable de ses actes pénalement à partir de 10 ans et condamnable à partir de 13 ans, il n'est pas forcément capable d'assumer le versement d'une amende ou des dommages et intérêts, alors ce sont les parents qui doivent assumer cette responsabilité car ils sont solidairement responsables des actes de leurs enfants. En effet, étant les responsables légaux de l'enfant, ils ont l'autorité parentale.

Ensuite, sur Internet, la liberté d'expression induit la notion de responsabilité, notamment concernant la publication de contenus. Chaque site web, professionnel ou personnel doit avoir un directeur de publication, c'est-à-dire une personne responsable de la publication et de la communication (Article 93-2 et 93-3 de la loi n°82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle (Mattatia F., 2015)). Si un message n'émane pas du directeur de publication mais d'un tiers où il n'y a eu aucunes vérifications ou modérations, c'est l'auteur du message qui est responsable. Si l'on ne connaît pas l'identité de l'auteur du message, c'est alors le producteur (« société qui exploite le site web sur lequel le message est publié » (Mattatia F., 2015, p.32)) qui est considéré comme l'auteur de l'infraction et qui est tenu responsable, on nomme cela la responsabilité en cascade. La loi précise que si le producteur n'avait pas eu connaissance du message avant sa publication ou s'il a effectué sa modération dès sa mise en ligne (effacer le contenu), il ne peut pas être reconnu pénalement responsable. D'après Mattatia F. (2015), le directeur de publication et de production ont l'obligation de retirer les contenus illicites (Décision 2011-164 du 16/09/2011) du Conseil constitutionnel). D'après la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), un individu qui détient un site web personnel comme une page Facebook ou Snapchat par exemple, est appelé un éditeur.

Selon Mattatia F. (2015, p.35), il s'agit d'une personne qui « met en ligne du contenu (texte, images, musique, vidéos...) ou qui a la mainmise éditoriale sur le contenu créé par d'autres comme les modérateurs de forums par exemple ». L'éditeur est responsable du caractère légal du site et du contenu du site. Cependant, les réseaux sociaux sont ce que l'on appelle des hébergeurs. Selon Mattatia F. (2015, p.36), les hébergeurs sont « des personnes physiques (internauts gestionnaires de blogs) ou morales (associations, presse en ligne, réseaux sociaux...) qui publient du contenu créé par d'autres sans le contrôler au préalable ». Mais, d'après Mattatia F. (2015, p.36), un individu peut être considéré hébergeur « au titre des commentaires qu'il accueille sur son blog ou sur sa page Facebook ». Selon Mattatia F. (2015, p.36), les articles 6.1.2 et 6.1.3 de la LCEN affirment que les hébergeurs ne sont pas tenus responsables civilement ou pénalement des contenus publiés. En outre, selon Mattatia F. (2015, p.36), si les hébergeurs « n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où ils en ont eu cette connaissance, ils ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ». Selon Mattatia F. (2015, p.36), l'article 6.1.7 précise que les hébergeurs ne sont pas dans l'obligation de « surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent ou encore de rechercher des faits ou circonstances relevant d'activités illicites ». Selon Mattatia F. (2015, p.38), la demande de retrait d'un contenu illicite ne peut être envoyée à l'hébergeur qu'après avoir « contacté (ou essayer de contacter) en vain l'auteur du contenu ».

3.2 Intimité et vie privée sur Internet et les réseaux sociaux : lois et sanctions

Ensuite, selon Mattatia F. (2015, p.44), le concept de vie privée a été ajouté au Code Civil en 1970 sous le principe : « chacun a droit au respect de sa vie privée » puis joint à la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 en 1999 dans le cadre de la liberté individuelle, alors l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux suppose le droit à la vie privée. Il n'y a pas de définition précise de la vie privée pour Mattatia F. (2015, p.44), mais son respect est une notion connexe où la liberté d'expression et l'intérêt général sont des notions pouvant « justifier des atteintes à ce droit » (Mattatia F., 2015, p.44). Cependant, d'après Mattatia F. (2015, p.44), la vie privée comprendrait « le droit à l'intimité, le droit au secret des correspondances écrites, téléphoniques, électroniques, la protection contre l'informatique, le droit à l'image ». De plus,

pour Mattatia F. (2015, p.45), le domaine privé serait « tout ce qui n'advient pas dans le domaine public ou qui n'est pas porté à la connaissance du public par la personne concernée », et la vie privée serait un droit qui « consiste à pouvoir conserver une part d'intimité, ce qui doit certes s'entendre comme le droit à ne pas voir certaines actions surveillées ou divulguées, mais qui recouvre également le droit à ne pas subir des sollicitations ou des discriminations en fonction d'une vie privée que l'on ne souhaite pas divulguer » (Mattatia F., 2015, p.45).

En effet, sur Internet et les réseaux sociaux, nous pouvons être amenés à communiquer des données personnelles. Néanmoins, les données personnelles ne font pas toutes parties intégrantes de la vie privée, ces deux notions sont donc à différencier. En effet, selon Mattatia F. (2015, p.45), « les informations concernant l'activité publique du personne constituent les données personnelles, mais ne relèvent pas de sa vie privée ». Selon l'article 2 de la loi Informatique et Libertés de 1978, une donnée personnelle concerne « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement » (Mattatia F., 2015, p.46). L'arrivée et la démocratisation des technologies de communication et d'information ont obligé la protection des données personnelles notamment en trouvant un « équilibre entre le droit à la vie privée des personnes et le légitime besoin de certains tiers (entreprises, administrations) de traiter des informations concernant ces mêmes personnes » (Mattatia F., 2015, p.45 et 46). Les données personnelles sont récoltées car elles ont un enjeu économique fort : elles permettent d'améliorer le service mais également de financer le service en question. La loi Informatique et Libertés de 1978 a permis la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) allouée à la protection des données personnelles. De plus, selon Mattatia F. (2015, p. 48 et 49), le droit européen suppose « l'information et le consentement de la personne sur le traitement de ses données (« toute personnes doit être informée que les données la concernant vont faire l'objet d'un traitement informatisé et ce traitement ne peut avoir lieu qu'avec son consentement ») ; le droit d'accès de modification et d'opposition du traitement de ses données (« toute personnes a le droit d'obtenir du responsable du traitement les données la concernant et de les faire le cas échéant effacer, rectifier ou compléter ») ; la finalité du traitement (« un traitement doit avoir une finalité (c'est-à-dire un objectif) explicite et préalable. Les données recueillies ne peuvent ensuite être utilisées pour une autre finalité ») ; la qualité des données (« les données traitées doivent être exactes, complètes et à jour ») ; la sécurité des données (« le responsable du traitement doit mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés ») ; la limitation de la durée de conservation (« les données ne peuvent être conservées que pendant la durée

nécessaire à la finalité du traitement ») ; et la protection des données sensibles (« le traitement de certaines catégories de données (origine raciale, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, santé, sexualité, condamnations pénales...) fait l'objet de mesures particulières de protection. Sauf cas particuliers, ces données ne peuvent être traitées sans autorisation de la CNIL ») (Mattatia F., 2015, p.47). Chaque entreprise, association ou administration a une personne responsable du traitement des données et la loi pose « les limites précises à l'exploitation des données, des sanctions administratives et pénales sont prévues en cas d'infraction » (Mattatia F., 2015, p.47). En effet, comme nous pouvons le voir dans l'ouvrage de Mattatia F. (2015), le Code Pénal (articles 226-16 à 226-31 et articles R.625-10 à R.625-13) punit le non-respect des obligations ou interdictions de la loi d'un maximum de cinq ans de prison et de 300 000€ d'amende et/ou des contraventions de 1500€ lors d'un non-respect des droits d'information, d'accès ou de mise à jour et de rectification des données. D'après Mattatia F. (2015, p.66), la CNIL peut effectuer des avertissements, des sanctions pécuniaires d'un montant maximal de 150 000€ mais aussi « ordonner l'interruption d'un traitement non-conforme ». Également d'après Mattatia F. (2015, p.66 et 67), le Code pénal comprend des articles concernant la protection de la vie privée comme l'article 226-19 du Code pénal sur le « non-respect de l'interdiction de traitement des données sensibles », l'article 226-18 sur la collecte déloyale, frauduleuse ou illicite des données personnelles d'un tiers et l'article 226-22 sur la « divulgation sans autorisation d'informations à caractère personnel susceptibles de porter atteinte à la considération de l'intéressé ou à l'intimité de la vie privée d'un tiers » qui comprend la divulgation intentionnelle mais aussi une divulgation involontaire ou par négligence ou imprudence.

3.3 Vie privée et sexualité sur Internet et les réseaux sociaux : lois et sanctions

Malgré la loi sur la protection des données personnelles, celles-ci peuvent amener à être diffusées à l'insu de la personne concernée parfois dans un but de cyber-intimidation ou de cyber-harcèlement et cela peut être pénalement répréhensible. Selon Mattatia F. (2015), l'article 9 du Code Civil impose le droit au respect de la vie privée mais également le respect du droit à l'image s'il s'agit d'une photographie. Également d'après Mattatia F. (2015, p.76), le respect de la vie privée des tiers « impose de recueillir le consentement de nos relations avant de mettre en ligne des données personnelles de nos relations avant de mettre en ligne des données personnelles les concernant ». Ici, d'après Mattatia F. (2015, p. 71), le droit général de protection

de la vie privée s'applique sur Internet car l'article 226-1 du Code pénal « réprime, en l'absence d'accord de la personne pour la diffusion, de porter à la connaissance du public ou d'un tiers tout enregistrement ou tout document portant sur des paroles ou des images présentant un caractère sexuel, obtenu, avec le consentement exprès ou présumé de la personne ou par elle-même »⁵⁰ et de « porter volontairement atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel mais aussi en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé » (Mattatia F., 2015, p. 71), condamné au maximum d'un an de prison et de 45 000€ d'amende (Mattatia F., 2015, p.76 et 77). Le cas du *revengporn* ou *sexting* secondaire, sont alors pénalement répréhensibles car c'est une atteinte à la vie privée et au droit à l'image de la personne concernée. Depuis la loi du 7 octobre 2016, le *revengporn* considéré comme un délit est puni de deux ans d'emprisonnement et de 60 000€ d'amende⁵¹. Les adolescents s'échangent de plus en plus de textes et images à caractères pornographiques à travers la pratique du *sexting* or cela est puni par la loi en référence à la pornographie juvénile. « L'article 227-23 du code pénal vient sanctionner la fixation, l'enregistrement ou la transmission de l'image d'un mineur à caractère pornographique (seulement lorsqu'il y a un objectif de diffusion de l'image et lorsque le mineur représenté a plus de quinze ans), mais également, son acquisition, sa détention et sa diffusion. A noter que le fait de diffuser un message à caractère pornographique susceptible d'être vu ou perçu par un mineur est également puni (article 227-24 du code pénal) »⁵². Il est important de rappeler que l'article 6-1 de la loi LCEN « impose aux hébergeurs (y compris les réseaux sociaux) de supprimer sans délais tous les contenus jugés illicites » (Mattatia F., 2015, p.77).

Bien que les réseaux sociaux soient soumis aux mêmes droits généraux et mêmes lois générales concernant le droit au respect de la vie privée et des données personnelles, il est difficile de supprimer complètement un compte sur un réseau social car il faudrait supprimer manuellement toutes les informations, commentaires, etc... Il est alors presque impossible de ne laisser aucune information sur internet, il y aura toujours des traces qui peuvent se retrouver facilement, ce qui pourrait peut-être avoir des conséquences pendant toute la vie sur la réputation d'un individu (Mattatia F., 2015). La réputation sur les réseaux sociaux et Internet ou « e-réputation » est, selon Mattatia F., 2015, (p.71), le reflet de l'image d'une personne construite

⁵⁰ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165309/

⁵¹ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20301-loi-republique-numerique-7-octobre-2016-loi-lemaire-quels-changements>

⁵² <https://www.inc-conso.fr/content/le-sexting-manon-envoie-une-photo>

par ce qu'elle publie, ses amis, etc. D'ailleurs, pour protéger leur réputation, leur identité et leur vie privée mais également pour sublimer leur personnalité et identité, certains n'hésitent pas à utiliser l'anonymat ou le pseudonymat sur Internet et les réseaux sociaux.

PARTIE 4 – Étude de cas : Snapchat

4.1 Origine et fonctionnement

Tout d’abord, Snapchat est un réseau social disponible depuis 2011 par une application mobile où l’on a la possibilité de prendre et partager des photos et des vidéos à l’aide de la caméra de leur smartphone, et d’envoyer des messages sur un chat à un ou plusieurs destinataires. Snapchat est un réseau social tendance car tout le monde y compris les célébrités préférés des adolescents y sont inscrits. En effet, D’après Bloomberg en 2016, il y aurait « 150 millions d’utilisateurs actifs par jour— soit plus que la population de la Russie — qui postent près de 1 million de « Stories » »⁵³. en France, ils seraient près de « 8 millions à se connecter quotidiennement au réseau social avec une grande majorité de moins de 25 ans »⁵⁴. Plus de 350 millions de « snap » seraient échangés chaque jour dans le monde⁵⁵. Les adolescents utiliseraient Snapchat comme un « un journal de bord, permettant à leurs contacts de savoir ce qu’ils font à toute heure de la journée. »⁵⁶ D’après l’enquête « *Snapchat et les apps éphémères au prisme des utilisateurs* » du Laboratoire d’Innovation Numérique de la CNIL (Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés) en 2016, « près des deux tiers disent utiliser ces applications pour le caractère éphémère des contenus, pour la difficulté à les sauvegarder et parce qu’on y poste des images « que l’on n’oserait pas [partager] ailleurs » »⁵⁷.

De plus, concernant le fonctionnement de l’application, d’après Déage, M. (2018, p.155), les contenus partagés nommés « snaps », *snapshot* en anglais qui signifie « photographie informelle prise dans l’instant », sont éphémères car leur « existence et leur visualisation sont limités à dix secondes »⁵⁸ maximum, les utilisateurs peuvent déterminer la durée de visionnage du contenu (entre 1 et 10secondes)⁵⁹.

⁵³ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ <https://www.e-enfance.org/danger-des-reseaux-sociaux>

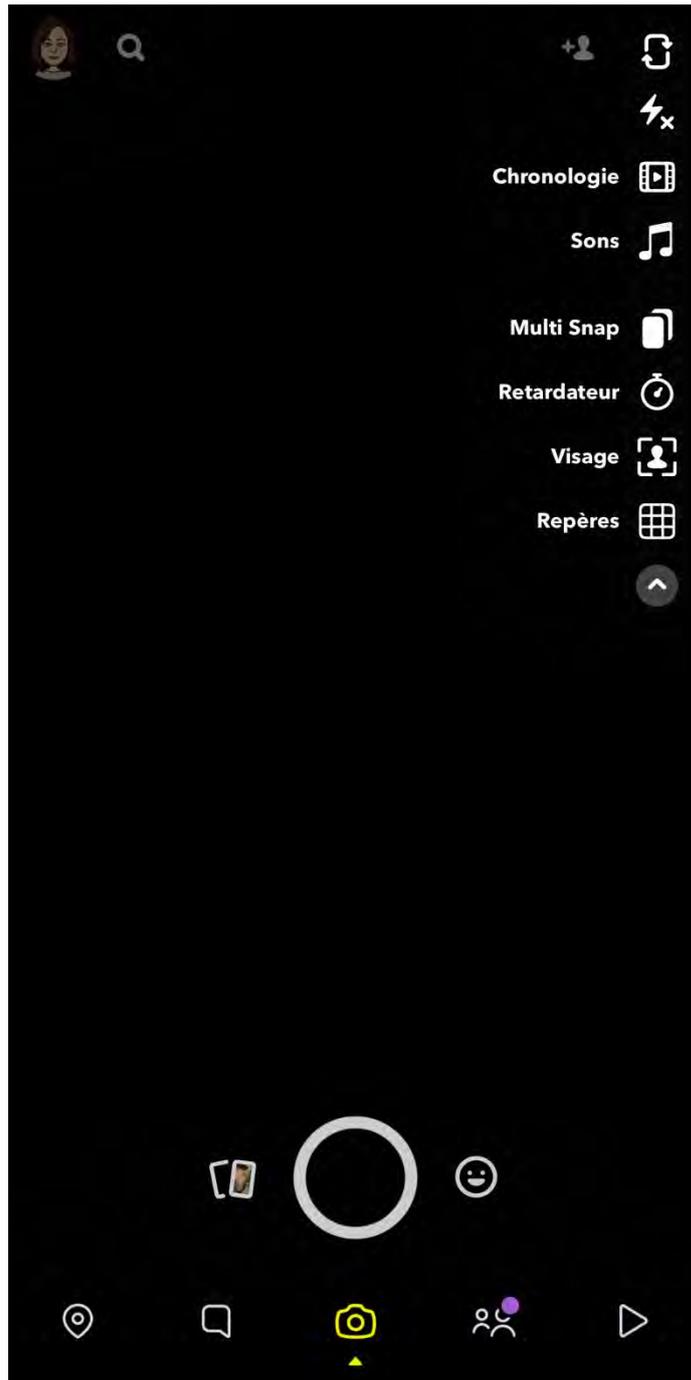
⁵⁶ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

⁵⁷ <https://linc.cnil.fr/fr/snapchat-et-les-apps-ephemeres-au-prisme-des-utilisateurs>

⁵⁸ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

⁵⁹ Ibid.

En haut à gauche (de gauche à droite) : Rechercher ; Mon profil

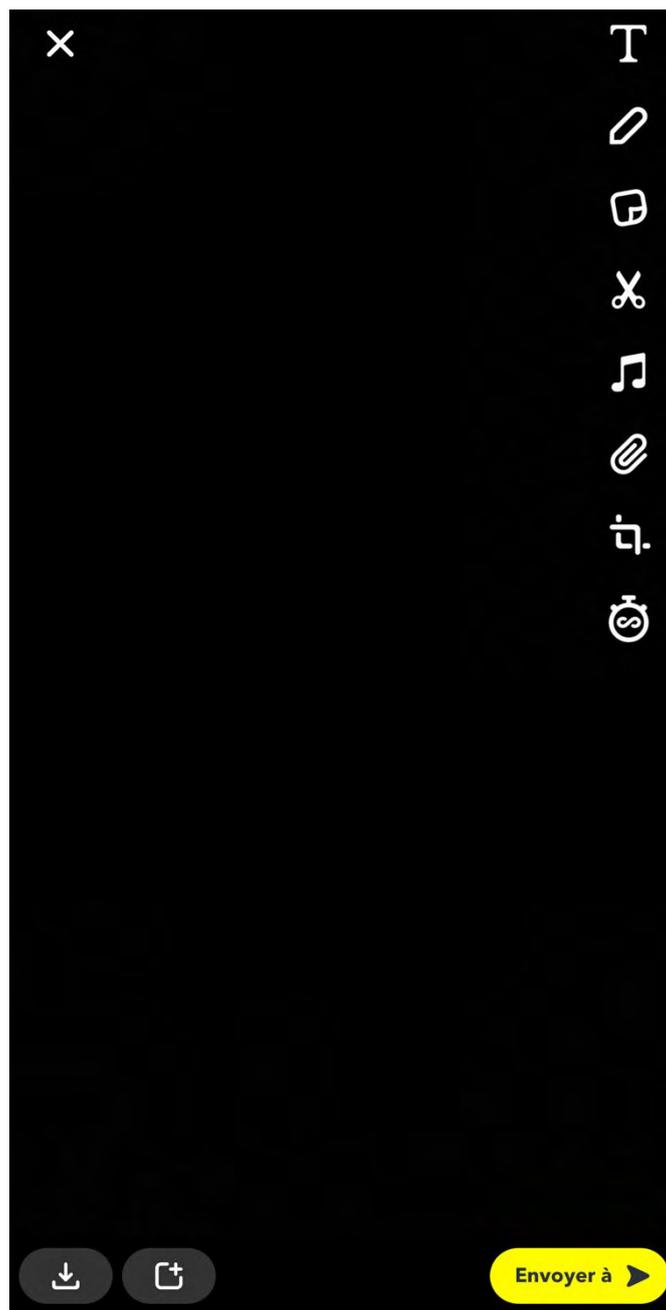


En haut à droite de haut en bas : Ajout ami ; Retourner la caméra ; Flash appareil photo ; Chronologie ; Sons ; MultiSnap ; Retardateur ; Capteur visage ; Repères

En bas de gauche à droite : Maps ; Messages privés ; Snap photo/vidéo ; Stories et Discover ; Spotligh

Au-dessus de ces fonctionnalités (de gauche à droite) : Memories ; Capture photo/vidéo ; filtros/lenses

Figure 1 - Lorsque l'on ouvre l'application Snapchat – Illustration personnelle



En haut à droite de haut en bas : Texte ; Dessins ; Auto-collants ; Sticker ; Sons ; Lien Internet ; Ajuster ; Durée

En bas de gauche à droite : Télécharger ; Partager ; Envoyer à ses amis ou mettre en Story

Figure 2 - Lorsque que l'on prend un snap photo/vidéo - Illustration personnelle

Cependant, même si le contenu envoyé s'autodétruit au bout de 10 secondes, les utilisateurs peuvent revoir leur « snap » reçu une fois par snap et seulement une fois par jour. De plus, depuis 2017, les utilisateurs peuvent choisir d'envoyer des snaps à durée illimitée. La fonctionnalité « Story » de l'application permet aux utilisateurs de partager des photos ou vidéos visibles à tous ses « amis » pendant 24h. Il est possible de voir combien de personnes ont visionnés notre story mais aussi qui l'a visionné et qui en a fait une capture d'écran. Sur l'application, les utilisateurs peuvent ajouter à leurs photos des filtres photos ou « lenses » comme

nommés sur l'application. Il s'agit de filtres humoristiques ou esthétiques apparaissant en réalité augmentée. Il est possible de mettre un filtre/lense avant ou après la capture de l'image. En plus des filtres/*lenses*, les utilisateurs ont d'autres outils d'édition à leur disposition d'après Déage, M. (2018, p.155) : « un outil dessin, la possibilité d'insérer texte, heure, géolocalisation, musique, autocollants, etc. ». D'après Déage, M. (2018), la fonctionnalité Discover permet de visualiser des stories commerciales ou des stories populaires selon les habitudes des utilisateurs. La fonctionnalité Spotlight permet la diffusion des snaps « les plus amusants » des utilisateurs dans le Discover, d'après le réseau social⁶⁰. La fonctionnalité Map permet de visualiser la géolocalisation en direct de nos « amis » sur une carte du monde virtuelle et de visionner des snaps provenant du monde entier. Puis la fonctionnalité Memories permet d'enregistrer ses Snap ou ses Stories afin de les conserver, de les visionner et de les republier plus tard si on le souhaite. Le fait de pouvoir partager des contenus éphémères et de pouvoir utiliser un pseudonyme permet l'anonymat des utilisateurs du réseau social. Puisque les utilisateurs sont masqués par un pseudonyme, pour ajouter une personne dans ses amis, il faut soit connaître le pseudonyme de la personne, ou alors photographier son snapcode, ou avoir activé la fonction « à proximité » pour ajouter la personne avec le numéro de téléphone ou encore par la fonctionnalité « amis en communs ». De plus, d'après Déage, M. (2018, p.155 et 156) : « l'intensité et la réciprocité des amitiés sont évaluées avec des émojis » où « un cœur jaune indique les « meilleurs amis » : les échanges sont réciproquement les plus nombreux. Si la relation est asymétrique, un « sourire narquois » apparaît, etc. Ces indicateurs disparaissent si la conversation est abandonnée » (Déage, M., 2018, p.155 et 156).

⁶⁰ <https://newsroom.snap.com/fr-FR/introducing-spotlight>



Figure 3 - Mode Snapstreak –Swenson, Logan. (Photographe). (2020,04 Mai). Teenage Boy's iPhone 11 Being Held Up On The Snapchat App Social Media With Friends Streaks And Bitmojis. Récupérée sur <https://www.shutterstock.com/fr/home> – Libre de droits: 1722327076

« Le mode snapstreak associe des « flammes » aux conversations » (Déage, M., 2018, p.155 et 156). « Chaque jour de correspondance est comptabilisé, quand 24h sans échanges sont bientôt écoulés, un sablier indique que les flammes risquent de disparaître » (Déage, M., 2018, p.155 et 156). De plus, en fonction du nombre de fonctionnalités utilisées, du nombre d'amis ou encore du nombre de snaps envoyés ou reçus par exemple, les utilisateurs se voient attribués un score (uniquement visible par l'utilisateur).

4.2 Risques et dangers de Snapchat

Néanmoins, même si le réseau social Snapchat paraît être l'application parfaite pour publier ce que l'on veut sans risques, elle serait tout le contraire de cela. Comme tout réseau social, les utilisateurs doivent être âgés de minimum 13 ans ou plus pour détenir un compte. Cependant, comme il n'y a aucun contrôle d'identité lors des inscriptions, il est très facile de

modifier son âge lors de la création d'un compte. Mais « créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux »⁶¹. Le règlement général de protection des données a adopté en 2018 un renforcement sur « le consentement et la transparence sur l'utilisation des données concernant les mineurs »⁶². Le réseau social applique le respect de la collecte et du traitement des données interdits aux enfants de moins de 13 ans. Le consentement des parents est obligatoire pour l'inscription d'un mineur de 13-14 ans sur un réseau social. Mais, à partir de 15 ans, le consentement des parents n'est plus nécessaire, l'adolescent peut « consentir seul »⁶³.

Ensuite, lorsque l'on ouvre l'application, celle-ci s'ouvre directement sur la caméra de l'utilisateur, ce qui prouve une « incitation à la capture » et à l'image (Déage, M., 2018, p.157). Le rapport à l'image de soi est une notion importante dans l'utilisation de cette application car les utilisateurs peuvent « soigner leur image à coup de selfies et de filtres embellissant, veulent faire rire avec des photos décalées et humoristiques qu'ils partagent dans leur « story », mais aussi montrer qu'ils sont « cool » et populaires en diffusant leurs photos de soirées ou leurs moments passés avec des amis »⁶⁴. Les filtres/*lenses*, le score snap attribué aux utilisateurs, les emojis attribués à la qualité et la quantité de la conversation entre utilisateurs ou encore le nombre de vues sous une story peuvent contribuer à une course à la popularité, à participer à la réputation d'un individu forçant les adolescents à dévoiler plus d'informations personnelles et exposer plus leur intimité. De plus, les filtres/*lenses* peuvent modifier et transformer le visage d'un individu de manière esthétique, mais par cela ils diffusent et imposent des normes de beauté et de corps, parfois irréaliste, pouvant altérer l'image de soi et l'estime de soi des individus⁶⁵.

Le réseau social effleurerait des notions comme la dissimulation, la dissémination et l'envie de s'exhiber mais aussi la question de l'intimité dans les contenus partagés. D'après Déage, M. (2018, p.157), Snapchat serait un réseau fantôme « par : 1) ses échanges éphémères, les messages disparaissent à peine perçus ; et par 2) ses communautés invisibles, on ne connaît ni les contacts des autres utilisateurs, ni leur nombre, ni leurs réactions ». D'après la même auteure, le réseau social donne l'impression d'une intimité où « toute conversation semble

⁶¹ <https://www.e-enfance.org/reglementation-reseaux-sociaux>

⁶² <https://www.e-enfance.org/danger-des-reseaux-sociaux>

⁶³ Ibid.

⁶⁴ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

⁶⁵ <https://www.dr-laurethalimi.com/fr/actualites/article/la-dysmorphie-snapchat-interroge-le-rapport-a-l-image-de-soi-et-a-la-dysmorphophobie>

n'avoir de valeur que pour deux interlocuteurs, à l'instant présent »⁶⁶. En effet, d'après le rapport d'étude mené par de l'Institut Nationale de la Jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) en 2018, nommé « *Construire, explorer et partager sa sexualité en ligne : Usages d'internet dans la socialisation à la sexualité à l'adolescence* », les réseaux sociaux éphémères comme Snapchat permettraient de communiquer autrement, en évitant de dialoguer en face à face et hors du groupes de pairs, mais aussi de « prolonger les interactions de la vie quotidienne sur un registre plus intime et personnel »⁶⁷. De plus, comme l'a dit Barraco de Pinto, M. (2020, p. 73) en reprenant les propos de S. Tisseron en 2014, Snapchat permet « un partage fugace (en principe) de ces photos à forte teneur sexuelle, dont il ne restera de trace que dans le souvenir. Une façon de se dévoiler et de se revoiler aussitôt ». Par le caractère éphémère des contenus et l'anonymat, les adolescents peuvent se sentir en sécurité de dévoiler leur intimité sexuelle. En effet, Sophie Jehel, sociologue, a montré que « les particularités de Snapchat pousseraient ses utilisateurs à se sentir libres de faire ce qu'ils veulent avec parfois des publications de contenus illécites incontrôlées »⁶⁸.

Même si l'anonymat et le caractère éphémère des contenus semblent rassurant où l'application a fait de la confidentialité, la sécurité et la vie privée une priorité et promet le contrôle de « la plupart des paramètres de confidentialités »⁶⁹ par ses utilisateurs, « le sentiment de sécurité est faussé »⁷⁰. L'enquête « *Snapchat et les apps éphémères au prisme des utilisateurs* » du Laboratoire d'Innovation Numérique de la CNIL en 2016 montre que 54% des enquêtés avouent n'avoir « jamais réglé la durée de visibilité par défaut, qu'un tiers seulement n'a jamais réglé la durée de visibilité de ses contenus et est confiant à l'égard des réseaux sociaux éphémères »⁷¹. De plus, même si l'application ne permet pas de partager les contenus entre utilisateurs, le danger est bien présent car le contenu peut être récupéré par une simple capture d'écran ainsi que le partage et la diffusion de celui-ci, contrairement à d'autres réseaux sociaux. Le partage de ce contenu peut aller de la moquerie au harcèlement. D'après l'enquête du CNIL, « 57% d'entre eux ont déjà sauvegardé le contenu d'autres utilisateurs sans que ceux-ci ne le sachent, en faisant une capture d'écran (36%), en prenant en photo l'écran (14%) voire par l'utilisation d'outils tiers spécialement conçus à cet effet (13%) »⁷². Par ailleurs, Snapchat n'a pas

⁶⁶ <https://www.dr-laurethalimi.com/fr/actualites/article/la-dysmorphie-snapchat-interroge-le-rapport-a-l-image-de-soi-et-a-la-dysmorphophobie>

⁶⁷ <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/10/rapport-2018-14-SEXI-v2.pdf>

⁶⁸ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

⁶⁹ <https://www.snap.com/fr-FR/privacy/privacy-center>

⁷⁰ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

⁷¹ <https://linc.cnil.fr/fr/snapchat-et-les-apps-ephemeres-au-prisme-des-utilisateurs>

⁷² Ibid.

de politique concernant le partage et le transfert de contenus illicites⁷³. Cependant si l'on en croit le rapport sur la transparence de Snapchat en 2019, le réseau social effectue une « prévention, détection et élimination »⁷⁴ de contenus illicites dont : « le contenu à caractère pédopornographie, harcèlement et intimidation, discours haineux, usurpation d'identité, produits réglementés, contenus sexuellement explicites, spam, menaces, violences et dommages »⁷⁵ D'ailleurs, d'après ce même rapport mené par Snapchat, plus de 5 millions de contenus sexuellement explicites ont été signalés dont plus de 10 000 contenus à caractère pédopornographique en Europe⁷⁶.

⁷³ <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>

⁷⁴ <https://www.snap.com/fr-FR/privacy/privacy-center/>

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Ibid.

PARTIE 5 – Rôle et missions de l'école, des parents et du CPE

5.1 Former, éduquer, instruire le citoyen de demain

Malgré la libéralisation de la société, l'intimité sexuelle et la sexualité restent des notions taboues, surtout lorsqu'elles concernent les adolescents. D'après, Brival, M. (2013), elles sont souvent évoquées à travers les médias en abordant des thématiques à connotations négatives comme l'augmentation des Interruptions Volontaires de Grossesses (IVG), la pornographie, le viol, et la propagation des infections sexuellement transmissibles (IST). De plus, selon Thibaud-Marcot, M. (2016), depuis 2008 environ où a eu lieu l'émergence des outils de communication comme les smartphones, il y a de plus en plus d'alertes autour de l'usage que font les adolescents des nouvelles technologies et de la vie affective des adolescents. L'auteure disait qu'« un (adolescent) sur deux a déjà eu accès à des représentations pornographiques dès l'âge de onze ans à partir de son téléphone. Les jeunes sont exposés à des images, des films, des articles pour lesquels ils n'ont pas les clés d'interprétation » (Thibaud-Marcot, M., 2016, p.94). De plus, en 2005-2006 « 85% des femmes de 18 à 24 ans déclarent être bien ou très bien informés au début de leur adolescence sur la contraception alors que les hommes étaient 78% »⁷⁷. Leurs informations provenaient de « copines, partenaires sexuels, un ou des copains, mère, école, père, médecin télé/radio, revues/magasins, planning familiale »⁷⁸. Même si les jeunes sont bien informés sur la sexualité, les médias occupent une place importante dans l'information des jeunes car ils représentent 70,4% des femmes et 70,6% des hommes. Néanmoins, la place de l'école dans l'information des jeunes est importante puisqu'elle représente 85,6% des femmes et 83,6% des hommes⁷⁹.

L'adolescence est une période de changement et de perturbations physiques, psychiques et sociales dont la sexualité, l'intimité sexuelle et les relations sociales intimes font partis qui doit rester un « sujet de préoccupation des parents, des professionnels et de la société » (Brival, M., 2013, p.202). En effet, l'adolescence est un moment de tâtonnement où les adultes doivent pouvoir permettre de leur donner des outils pour aborder leur propre sexualité et comprendre leurs relations sociales et intimes dans les meilleurs conditions et garantir une bonne santé

⁷⁷ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid.

sexuelle. L'école et ses acteurs ont un rôle de la promotion et de prévention de la santé dont la sexualité fait partie, mais aussi de prévention des risques et des conduites à risques pour conduire à un usage éclairé des nouvelles technologies afin que les informations données aux jeunes soient « justes et adaptées au public »⁸⁰. En effet, la sexualité est une dimension importante du développement et de la construction de l'adolescence. Mais, d'après Brival, M. (2013), pour sa reconnaissance et son acceptation, elle doit être accompagnée d'une éducation dès le plus jeune âge, par les parents, l'école et les professionnelles. De plus, les notions d'intimité, d'intime, de privé, de publique mais aussi de sexualité peuvent portées à confusion à l'adolescence. Les adultes, dont les parents et l'école doivent permettre de « restituer la limite entre le privé, l'intime et le public des réseaux sociaux, permet d'éviter aux adolescents la violence en retour du dévoilement de son intimité »⁸¹ et de « poser des limites dans la réalisation des désirs »⁸². Leur mission consiste à « analyser et suivre les évolutions de la sexualité afin de développer des stratégies pour donner aux jeunes la possibilité d'acquérir des outils pour développer leur capacité d'analyse, d'esprit critique, de décryptage et de jugement par rapport aux images et aux médias pour les aider à se construire une représentation de la sexualité globale fondée sur les valeurs humanistes, de tolérance et de liberté, du respect de soi et d'autrui »⁸³. Néanmoins, pour garantir une prévention et une promotion de la santé et des conduites à risques efficaces et un accompagnement de l'individu, il est nécessaire d'instaurer une relation de confiance et de respect dans le lien avec l'adolescent, notamment en garantissant une confidentialité des entretiens. D'après Choquet, M. (2003, p.19), il faut également tenir compte que les adolescents ont « un savoir, une expérience, une culture » qui doivent être préservés. La prévention et la promotion de la santé doivent donc s'adapter aux évolutions des adolescents et « préserver l'intégrité des jeunes » (Choquet, M., 2003, p.19).

Cependant, d'après Brival, M. (2013), pour organiser une prévention et une promotion de la santé et des conduites à risques, il faut toujours garder à l'esprit que travailler avec un adolescent signifie que l'on travaille en étroite collaboration avec les parents, les professionnelles mais aussi l'école. En effet, la mission assignée par la Nation à l'école est, d'après le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation en 2013 : « En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble

⁸⁰ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid.

⁸³ Ibid.

des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination »⁸⁴. L'école et ses acteurs doivent accompagner le processus d'autonomisation et d'individualisation. Selon Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019, p. 219), « la construction de l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne » de l'individu développe son esprit critique. D'après l'ouvrage de Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019, p. 219), le Réseau Canopé insiste que « construire une pensée critique implique une posture intellectuelle nécessitant une curiosité, distanciation face au monde qui nous entoure. Faire preuve d'esprit critique repose sur l'acquisition de compétences transversales visant à développer la capacité à argumenter et à débattre ». L'école et ses acteurs, ont dans le cadre de leur mission éducative, « une responsabilité propre vis à vis de la santé et des conduites à risques des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte »⁸⁵. En effet, l'action de l'école dans le cadre de la promotion de la santé doit permettre d'arriver à une « réflexion consciente des élèves sur leur environnement, et une attention de la part des personnels d'éducation, à la qualité d'un environnement favorable à leur santé »⁸⁶ grâce à l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la santé. Cependant, son action est complémentaire du rôle premier joué par les familles dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents, dans l'apprentissage du "vivre ensemble" »⁸⁷. Le CPE a toute sa place concernant ces thématiques. En effet, la mission du Conseiller Principal d'Éducation est de « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel et pédagogique »⁸⁸. Dans le cadre de ses fonctions, le CPE doit « participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement ; contribuer à une citoyenneté participative ; assurer le suivi pédagogique et éducatif et collectif des élèves »⁸⁹. Pour remplir ses missions, le CPE doit « garantir, en lien avec les autres personnels le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement ; impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement ; accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogiques et éducatifs ; accompagner les élèves, notamment dans leur formation à la citoyenneté participative ; participer à la construction des parcours des

⁸⁴<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

⁸⁵ <https://eduscol.education.fr/2078/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm>

⁸⁹<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

élèves ; et travailler dans une équipe pédagogique »⁹⁰. Le rôle du CPE ici repose dans la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement et de l'apprentissage de la citoyenneté par la promotion de conduites responsables dans l'éducation à la santé et l'éducation aux médias et à l'information.

5.2 Par l'éducation à la sexualité et aux médias et à l'information

D'abord, l'éducation à la citoyenneté comprend plusieurs champs d'action dont l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et la prévention et la lutte contre le sexisme, les violences sexuelles, le harcèlement et donc du cyberharcèlement. Quant à elle, l'éducation à la santé comprend plusieurs champs d'action dont l'éducation à la sexualité. L'éducation à la sexualité et l'éducation aux médias et à l'information font partis du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures établi en 2005. Elles sont incluses respectivement dans le parcours éducatif de santé et dans le parcours citoyen, mises en place par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmées par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016. Grâce à l'éducation à la sexualité et aux médias et à l'information, les élèves pourront développer leur esprit critique, leur réflexion et leur responsabilité en matière de santé, de sexualité et d'usages numériques.

L'éducation sexuelle, selon Bretonnière-Fraysse, A. (2003), entre dans les programmes de l'institution scolaire à partir de 1973, mais c'est seulement dans la circulaire de 1998 que l'éducation à la sexualité dépasse le champ biologique et s'élargit à des dimensions psychoaffectives et sociales. En effet, elle « participe au développement des compétences psychosociales définies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 1993 donnant capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, notamment dans les relations avec les autres »⁹¹. L'éducation à la sexualité fait partie du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par l'éducation à la santé afin de permettre « aux élèves de faire des choix éclairés et responsables en matière de santé »⁹². D'après Bretonnière-Fraysse, A. (2003, p. 70), l'objectif principal de l'éducation à la sexualité est de « permettre

⁹⁰<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

⁹¹<https://eduscol.education.fr/2078/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>

⁹² <https://www.education.gouv.fr/l-education-la-sante-dans-les-etablissements-du-second-degre-10796>

l'épanouissement personnel, physique, affectif, psychique et civique, dans le respect des lois et sans moralisation excessive ». Par cette éducation, les adolescents doivent apprendre « à mieux s'approprier les situations qui leur arrivent, à diminuer chez eux les sentiments de culpabilité, de manipulation, et à promouvoir leur libre choix au plan sexuel et affectif »⁹³. L'éducation à la sexualité permet d'« aborder de façon explicite la question de la sexualité avec les jeunes »⁹⁴ et « facilite une meilleure intégration de cette dimension tout en développant leur jugement, leur sens des responsabilités individuelles et collectives, leur esprit critique, l'estime de soi et le respect de soi et de l'autre »⁹⁵. mais aussi de « l'acceptation des différences et de la compréhension et le respect de la loi »⁹⁶. De plus, elle « favorise un apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes »⁹⁷. Elle vise à « apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques ; permettre une meilleure perception des risques - grossesses précoces, infections sexuellement transmissibles, sida - et favoriser des comportements de prévention ; informer sur les ressources d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement. Mais aussi à : faire connaître aux élèves les dimensions relationnelles, juridiques, sociales et éthiques de la sexualité ; accompagner leur réflexion sur le respect mutuel, le rapport à l'autre, l'égalité filles-garçons, les règles de vie en commun, le sens et le respect de la loi ; développer l'exercice de l'esprit critique, notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias »⁹⁸. Les actions d'éducation à la santé se basent sur les besoins de l'établissement ou son environnement et sont inscrites dans le projet d'établissement et de manière interdisciplinaire, notamment grâce au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en partenariat avec l'équipe éducative, les parents, les élèves et des intervenants extérieurs⁹⁹. De plus la circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 « stipule qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées, à raison de trois séances annuelles ; elles sont planifiées dans le projet d'établissement, en début d'année scolaire, et inscrites dans l'horaire annuel global des élèves »¹⁰⁰.

Puis, d'après Corroy, L. & Froissart, P. (2018), l'éducation au numérique ou éducation aux médias et à l'information (EMI) apparaît pour la première fois dans les programmes scolaires en 2006 lorsqu'elle est intégrée au socle commun de connaissances, de compétences et

⁹³ <https://eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html>

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ <https://www.education.gouv.fr/l-education-la-sante-dans-les-etablissements-du-second-degre-10796>

de culture. Son objectif principal : « faire accéder les élèves à une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique »¹⁰¹. Elle permet d'« apprendre à chercher une information et à en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, d'apprendre à exercer librement son jugement »¹⁰² mais aussi « d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser son esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie »¹⁰³. En lien avec le parcours citoyen, elle permet de développer et d'accroître « la conscience citoyenne et la culture de l'engagement des élèves »¹⁰⁴. Elle vise à « permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain. ; permettre la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves et les enseignants qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus. ; une pratique citoyenne des médias : une lecture critique et distanciée de leurs contenus et une initiation aux langages, aux formes médiatiques pour pouvoir s'informer suffisamment, s'exprimer librement et produire soi-même de l'information. ; le développement d'une compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information, ainsi que d'évaluation des sources et des contenus. ; une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. ; la possibilité d'un usage sécurisé des médias au quotidien, encourageant les pratiques de collaboration et d'échange tant des élèves que des enseignants et la co-construction des savoirs au sein d'environnements d'apprentissage stimulants et adaptés »¹⁰⁵. En partenariat avec la communauté éducative et de manière interdisciplinaire, l'EMI doit s'assurer que chaque élève ait : « une première connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI^e siècle ; une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation ; un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion »¹⁰⁶. Selon Sada L. (2016), pour attester des compétences numériques des élèves, le Brevet Informatique et Internet ou B2i a été mis en place en 2000 et est devenu obligatoire pour le diplôme national du brevet en 2008. Le B2i doit permettre le développement et l'évaluation de compétences numériques de l'élève durant toute la durée

¹⁰¹ <https://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-information.html>

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ Ibid.

de son cursus, « lors d'activités scolaires intégrant les technologies de l'information et de communication (TIC) »¹⁰⁷. L'évaluation des compétences numériques se fait à tous les niveaux (école, collège, lycée) et comprend cinq domaines : Domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail ; Domaine 2 : adopter une attitude responsable ; Domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données ; Domaine 4 : s'informer, se documenter ; Domaine 5 : communiquer, échanger¹⁰⁸.

Dans le cadre de l'éducation à la santé et de l'éducation aux médias et de l'information, les CPE sont « des accompagnateurs du parcours de formation des élèves, ils remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement, ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale et professionnelle. Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel »¹⁰⁹. Selon, Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019, p. 219), le CPE doit contribuer au développement des compétences des élèves en les aidant « à se repérer sur internet, à distinguer les sources fiables des infox ». De plus, le référentiel de compétences communes de 2013 indique que « le CPE doit apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé et à identifier tout signe de comportement à risque tout en essayant de participer à sa résolution »¹¹⁰ et doit : « aider les élèves à s'approprier les outils et usages numériques de manière critique et créative ; participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'Internet ; faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques »¹¹¹. A travers le suivi individuel et collectif, le CPE doit, selon Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019, p. 219), mener « une action préventive et éducative face à l'utilisation pervertie des réseaux sociaux, dans les situations de harcèlement notamment ».

¹⁰⁷ <https://eduscol.education.fr/numerique/dossier/archives/b2ic2i/b2i>

¹⁰⁸ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Certification_B2i/82/6/Referentiel_B2i_ecole_decembre_2011_202826.pdf

¹⁰⁹ <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Ibid.

PARTIE 6 – Résultats et analyse des données

Tout d'abord, pour rappel, cette recherche a été réalisée à l'aide de deux questionnaires à destination d'étudiants et de CPE. Pour illustrer mon enquête, j'appuierais mon analyse sur des graphiques issus des réponses aux questionnaires.

Le premier questionnaire a été diffusé sur des groupes du réseau social Facebook, réservés à la communauté étudiante de l'Université Lyon1 et Lyon2. Il contient 48 questions qui traitent des pratiques numériques des adolescents sur le réseau social Snapchat. Il a obtenu 43 réponses, comprenant 88,4% de femmes et 11,6% d'hommes âgés de 18 à 43 ans.

Le second questionnaire a également été diffusé sur un groupe du même réseau social, réservé aux CPE. Il comporte 30 questions qui traitent du rôle et de la place de l'éducation concernant les pratiques numériques des adolescents sur Snapchat. Il a obtenu 75 réponses, dont 84% de femmes et 16% d'hommes, majoritairement âgés entre 30 et 40 ans (42,7%). Les CPE enquêtés ont majoritairement une ancienneté entre 0 et 10 ans (64%), et travaillent principalement en collège (61,3%), dans le secteur public (92%), en milieu urbain (38,7%) hors REP (75,5%), et où il y a principalement deux CPE en postes dans leurs établissements (40%).

6.1 Utilisation du réseau social Snapchat à l'adolescence

Tout d'abord, je vais m'intéresser aux résultats du questionnaire à destination des étudiants, qui pourra éclairer ma recherche concernant les pratiques passées des adolescents sur Snapchat. Grâce aux questions allant de 1 à 7, nous pouvons voir l'utilisation de Snapchat par les étudiants lorsqu'ils étaient adolescents.

Dans un premier temps, 85,7% des étudiants interrogés utilisaient le réseau social Snapchat durant leur adolescence. Cela montre qu'il a une certaine popularité auprès des adolescents. Pour justifier la popularité de Snapchat, on peut voir que 78% des interrogés ont répondu qu'ils l'utilisaient car « tous mes ami(e)s étaient inscrits ». Confirmant mes recherches théoriques, le réseau social est inscrit dans une tendance. Socialement reconnu, on peut alors supposer que ceux qui n'y sont pas inscrits ne sont pas dans la tendance et sont considérés comme déviants de celle-ci. En effet, comme nous l'avons vu (Partie 1 : 1.1) dans le processus d'individualisation des adolescents, il se construit « à travers des normes et critères sociaux imposant des

changements de goûts, de discours et d'attitudes où chacun se réfère à ce qui se fait et à ce que font ceux qu'il connaît » (Lardellier, P.,2008, p.116).

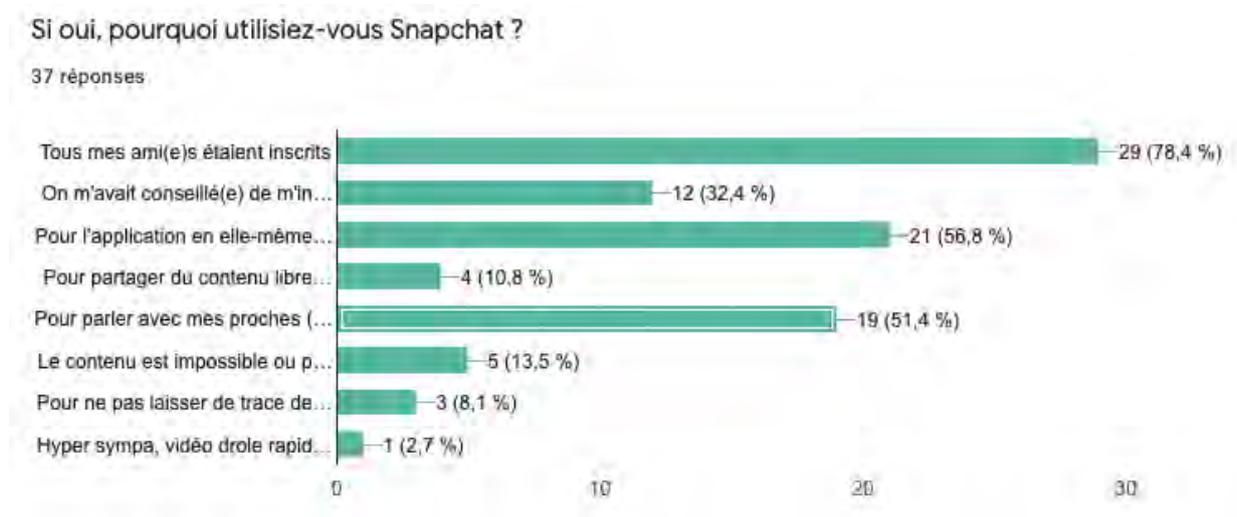


Figure 4 - Les raisons de l'utilisation de Snapchat – Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

Néanmoins, 56,8% l'utilisaient pour l'application en elle-même et ses fonctionnalités et 51,4% l'utilisaient pour parler avec leurs proches. Cela confirme les résultats de l'étude JAMES en 2012 montrant que la communication est une part importante du temps passé en ligne par les jeunes via les réseaux sociaux¹¹² (Partie 2 : 2.1). Par ailleurs, 73,8% des interrogés utilisaient principalement les snaps privés et 57,1% les messages privés. Cela confirme le caractère intime et privé de son utilisation. Concernant la communication, les étudiants utilisaient majoritairement les snaps et messages privés (81% et 76,2%).

6.2 L'importance de l'image de soi

Ensuite, comme on l'a vu, l'envoi de snaps privés (photos et vidéos) représentent une grande partie des activités des adolescents sur Snapchat. Grâce aux questions 10 à 17, il est possible de voir que, parmi ces adolescents, 78,6% des étudiants utilisaient les filtres/*lenses* quelques fois (40,5%) durant leur adolescence, la plupart dans un but humoristique (80,5%) et esthétique (53,7%). Pour citer quelques exemples de réponses, les filtres : « ça permet d'effacer certains défauts corporels, comme les boutons par exemple » et que « certains étaient drôles » (réponse question 13). Le changement de l'apparence grâce aux filtres est apparu plusieurs fois

¹¹²https://cache.media.eduscol.education.fr/file/couv_synthese_sante_sociale_2009-2011/90/4/Portail_EAS_fiche7_635904.pdf

dans les réponses données à la question 13, souvent pour dire qu'ils servaient à cacher les défauts. Pour justifier cela, on peut voir grâce à ce diagramme en bâtons de la question 14, que 64,3% des étudiants interrogés pensent que les filtres modifient l'apparence, et 50% pensent qu'ils permettent d'esthétiser une photographie. Cependant, ils ne sont que 28,6% à trouver qu'ils valorisent l'apparence.

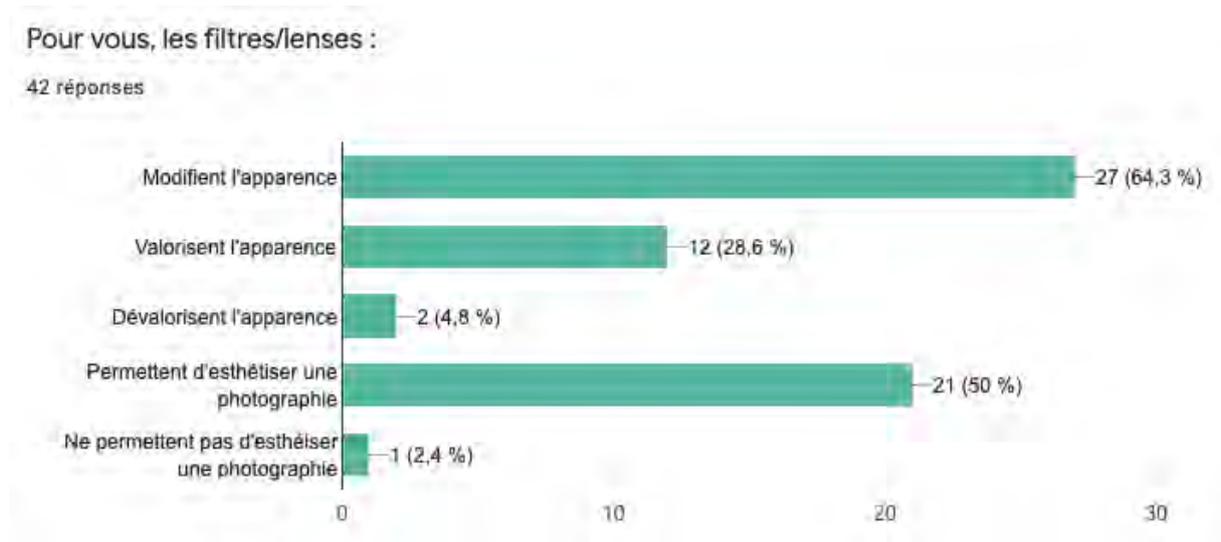


Figure 5 - Les filtres et le lien entre l'apparence et l'esthétique Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

Par ailleurs, à la question « Soignez-vous votre image et votre apparence sur Snapchat ? », ils sont 66,7% à répondre positivement et 33,3% grâce aux filtres. Concernant le rapport à l'image, même s'ils sont 90,5% à ne pas avoir accordés de l'importance à la popularité et à la réputation sur Snapchat, il faut voir la réponse dans l'autre sens. Ils restent 9,5% à y avoir accordé de l'importance, soit presque 1/10. A la question, « Pensez-vous que leur utilisation permettait d'entamer et de d'entretenir une relation ? », ils sont 83,3% à penser que l'utilisation de Snapchat et ses fonctionnalités permettaient d'entamer et d'entretenir une relation durant leur adolescence.

Accordiez-vous de l'importance à la popularité et à la réputation sur Snapchat ?

42 réponses

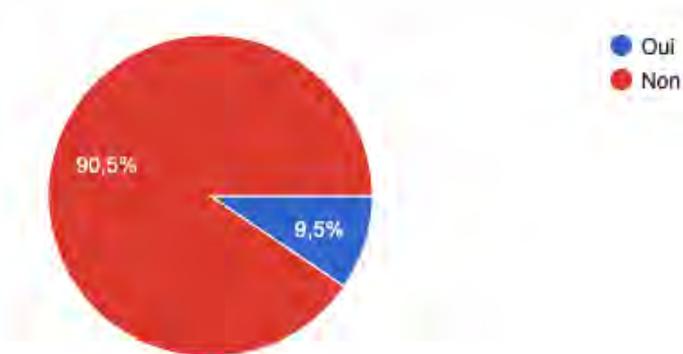


Figure 6 - Importance accordée à la popularité et à la réputation sur Snapchat - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

Lorsque j'ai demandé pourquoi, l'addiction aux flammes est revenue régulièrement dans les réponses. Pour rappel, le nombre de flammes montre le nombre de messages échangés entre deux utilisateurs, s'effaçant au bout de 24h sans échanges. Les utilisateurs se voient attribuer un score en fonction des fonctionnalités utilisées, du nombre d'amis ou encore du nombre de snaps envoyés ou reçus (représentés par les flammes), uniquement visible par son utilisateur (Déage, M. (2018, p.156) (Partie 4 : 4.1). Mais puisque les interrogés évoquent le fait que l'addiction aux flammes comme façon d'entamer et d'entretenir une relation, on peut supposer que les adolescents se partagent ce chiffre entre eux. Dans ce cas, il reflète l'attractivité et la popularité de son utilisateur et participe alors à la réputation de celui-ci. On voit ici que cela confirme que l'image et l'e-réputation restent des notions importantes dans l'utilisation de Snapchat à l'adolescence. En effet, dans une période où il y a beaucoup de changements corporels liés à la puberté pouvant perturber la confiance en soi, l'utilisation de Snapchat permet de corriger ces défauts et de préserver son estime de soi. On peut également supposer que le rapport à l'image est très important à l'adolescence à cause de l'hyper connectivité lié à l'hyper sexualisation des médias transmettant des normes d'obsession et d'esthétique (Ait El Cadi, H., 2008), comme nous avons pu le voir dans la partie théorique (Partie 1 : 1.3).

Pensez-vous que les médias, dont les réseaux sociaux, ont une place importante dans l'information et la construction de la sexualité à l'adolescence ?

74 réponses

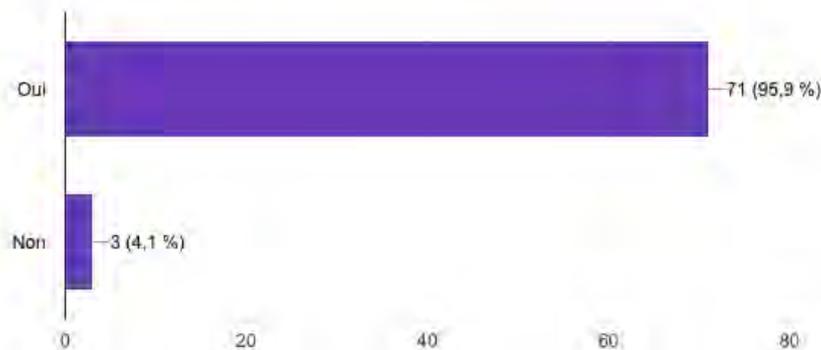


Figure 7 - Importance des réseaux sociaux dans l'information et la construction de la sexualité à l'adolescence d'après les CPE - Graphique issu des réponses au questionnaire CPE

D'ailleurs, on voit ici que 95,9% des CPE interrogés confirment cela en pensant que les médias, dont les réseaux sociaux ont une place importante dans l'information et la construction de la sexualité à l'adolescence. Ils évoquent le fait d'une jeunesse influençable, n'ayant pas le recul nécessaire sur le contenu que les jeunes regardent ou partagent, mais également un difficile contrôle des réseaux sociaux où l'information circule vite et où il y a peu de modérations et aussi la diffusion excessive d'une définition des codes sociaux concernant les relations amoureuses, le genre et de la beauté. De plus, le poids de la socialisation familiale et entre pairs influencerait la construction de la sexualité à l'adolescence d'après les CPE interrogés. En effet, comme nous l'avons vu (Partie 1 : 1.2), l'adolescent va se détacher progressivement de l'attachement aux parents pour se diriger vers un nouvel attachement, de nouvelles relations constituant son groupe de pairs et son groupe d'appartenance où sont partagées de normes et des valeurs. L'adolescent va alors progressivement intégrer, et partager ces nouvelles valeurs tout en essayant de construire sa propre identité. Comme les adolescents se construisent à travers des normes sociales véhiculées par les médias et transfigurant à travers les groupes sociaux d'appartenances, on voit ici le lien entre l'importance de l'image et le réseau social, considéré comme tendance par les adolescents. Pour rappel, comme le disait Jacquin P. (2013, p.190), dans ma recherche théorique (Partie 1 : 1.3) : « l'appartenance au groupe est finalement plus importante que la transgression, la loi c'est la norme, et la norme ce sont les autres. »

6.3 Sentiment d'intimité et sécurité

Ensuite, je me suis intéressée au sentiment d'intimité et de vie privée concernant le réseau social Snapchat. A travers ce graphique, nous pouvons remarquer que 90,5% des étudiants interrogés accordaient de l'importance à l'intimité et à la vie privée dans leur utilisation de Snapchat à l'adolescence.

Accordiez-vous de l'importance à l'intimité et à la vie privée dans votre utilisation de Snapchat ?
42 réponses

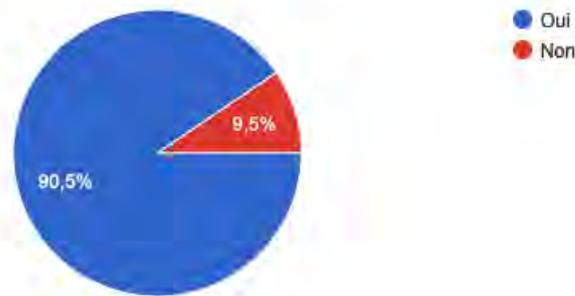


Figure 8 - Importance de l'intimité et de la vie privée dans l'utilisation de Snapchat - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

Certains évoquent le fait de séparer la vie sur les réseaux sociaux et la vie réelle, qui elle doit rester privée et d'autres évoquent le fait d'être conscient des risques. Pour conserver leur intimité sur Snapchat, les étudiants n'envoyaient du contenu qu'à un cercle proche d'amis, le plus souvent en snap privé, désactivaient la localisation, ne diffusaient pas d'informations personnelles. Mais, 9,5%, soit presque 1/10 des interrogés n'accordaient aucune importance à cela. On peut alors supposer qu'ils n'étaient pas conscients des risques. Pour citer un exemple de réponse : « L'application était réputée pour ça, le fait que les messages et photos se suppriment rapidement » (réponse question 25). En effet, on peut expliquer ce désaccord par le graphique ci-dessous, c'est-à-dire la confiance accordée dans le réseau social concernant le traitement des données personnelles.

Aviez-vous confiance dans le réseau social Snapchat concernant le traitement de vos données ?

43 réponses

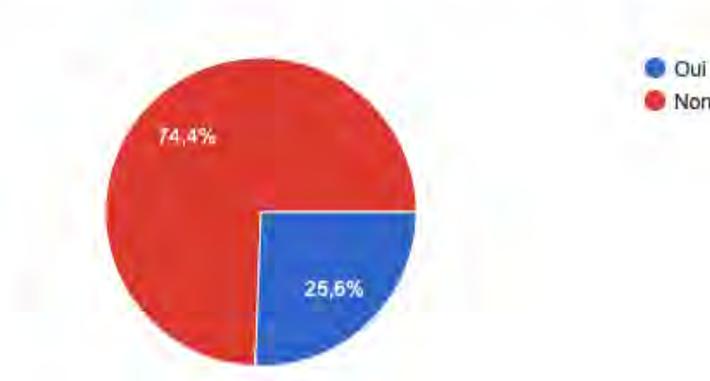


Figure 9 - Confiance accordée à Snapchat dans le traitement des données - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

On remarque que 74,4% des interrogés n'avaient pas confiance dans celui-ci, contre 25,5% qui avaient confiance, car ils étaient conscients des risques. Pour citer un exemple d'un(e) étudiant(e) qui avaient confiance dans le réseau social : « *Tout s'effaçait donc pour moi aucune trace n'était gardée, il n'était pas possible de screener (faire une capture d'écran) sans que l'on soit averti et cela me rassurait* » (réponse question 25). Des étudiants n'ayant pas confiance évoque le fait qu'un « *réseau social gratuit utilise forcément mes données à des fins commerciales* » (réponse question 25). Pour se rendre compte de cela, il suffit de regarder le graphique ci-dessous concernant l'avis des interrogés sur l'utilisation d'un pseudo sur Snapchat.

Utilisiez-vous un pseudo sur Snapchat ?

42 réponses

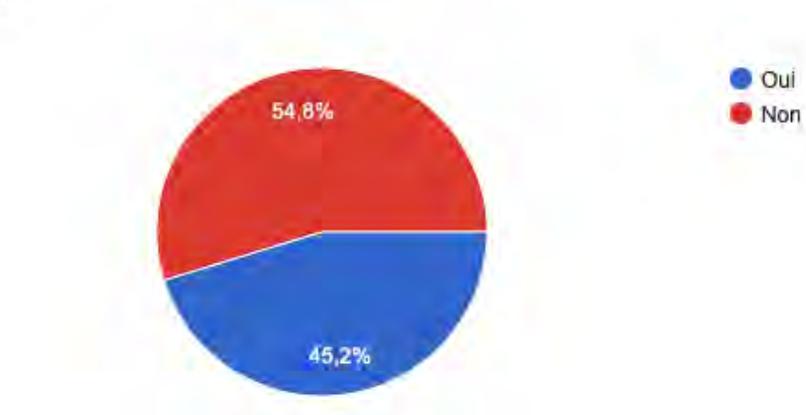


Figure 10 - Utilisation d'un pseudo sur Snapchat - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

Pour expliquer cela, ils sont 68,2% à évoquer qu'ils souhaitent conserver leur identité privée. On peut alors penser qu'au contraire, les autres étudiants n'accordaient pas d'importance au partage de leur identité. D'ailleurs, les seules informations personnelles renseignées étaient : prénom, âge, date d'anniversaire.

Comme nous l'avons vu dans la partie théorique et confirmé par mon enquête, par son contenu éphémère, le réseau social donne l'impression d'une entière sécurité et confiance dans son partage. Pour rappel, l'enquête du Laboratoire d'Innovation Numérique de la CNIL en 2016 montre que « près des deux tiers (des utilisateurs) disent utiliser ces applications pour le caractère éphémère des contenus, pour la difficulté à les sauvegarder ». Mais nous pouvons voir ici une disparité de la conscience des risques et des lois (vie privée, données personnelles, vente commerciale) liés à l'utilisation du réseau social Snapchat et je peux supposer une disparité de l'éducation aux enjeux dont les risques des réseaux sociaux et qu'il y a donc une réelle importance de l'éducation aux médias pour la prévention des risques. Cependant, ces informations confirment que les adolescents « rattachent beaucoup moins leur intimité et leur identité à la représentation visuelle d'eux-mêmes ». Comme le disait Dagnaud, M. (2013, p.41), les adolescents ont un talent pour parler tout en maîtrisant ce qu'ils souhaitent dévoiler (Partie 2 : 2.3).

6.4 Exposition de l'intimité sexuelle

Ensuite, 72,1% des interrogés avaient une vie amoureuse/intime durant leur adolescence. Pour les étudiants, leur première relation amoureuse a eu lieu majoritairement entre 15 et 18 ans, ce qui confirme ma théorie en correspondant à la période du premier rapport sexuel situé à 17 ans où l'adolescent adopte un sentiment d'indépendance et fait son entrée dans une vie sociale et sexuelle plus active (Michon-Raffaitin, P., 2000, p.156) (Partie 1 : 1.2). On peut voir sur le graphique ci-dessous qu'ils sont 79,1% à avoir connu la pratique du *sexting* durant leur adolescence. Parmi eux, ils ont été confrontés à cette pratique majoritairement entre 13 et 18 ans.

Pratiquiez-vous le sexting sur Snapchat à l'adolescence ?

42 réponses

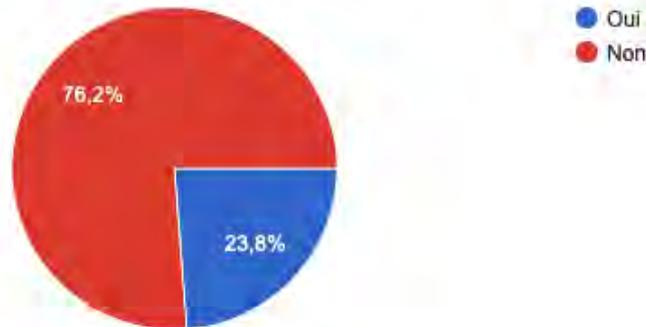


Figure 11 - Pratique du sexting sur Snapchat à l'adolescence - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

D'ailleurs, comme nous l'avons vu, 83,3% des interrogés pensent que l'utilisation de Snapchat et ses fonctionnalités permettaient d'entamer et d'entretien une relation. Des exemples de raisons évoquées sont : « *pratique pour les relations à distance* » ; « *l'entretien d'un lien* » ; « *permet de prendre des nouvelles rapidement* » ; « *communiquer de plein de manière différente, ce qui peut être ludique et donc intéressant pour entretenir des relations* » (réponses question 9). Cependant, 23,8% des étudiants ont pratiqué le *sexting* sur Snapchat durant leur adolescence, principalement grâce à la fonctionnalité des snap privés (photos et vidéos).

Snapchat et ses fonctionnalités peuvent-elles être utilisées pour la pratique du sexting à l'adolescence ?

41 réponses

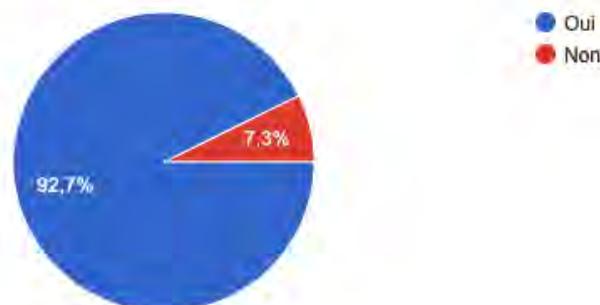


Figure 12 – Utilisation de Snapchat et ses fonctionnalités dans la pratique du sexting à l'adolescence - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

Si oui, lesquels?

38 réponses

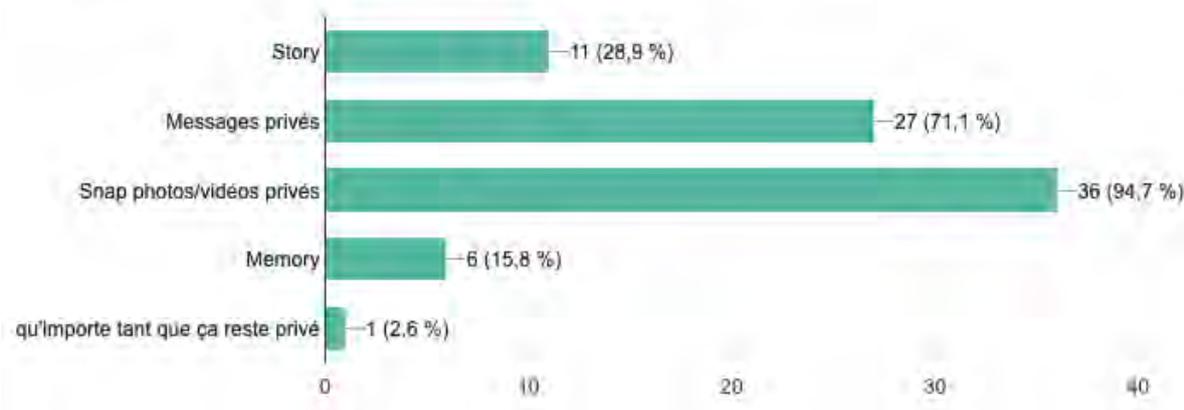


Figure 13 - Fonctionnalités pouvant être utilisées pour le sexting - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

A travers les graphiques ci-dessus, on remarque qu'ils sont 92,7% à penser que Snapchat peut être utilisé pour cette pratique, grâce aux snaps et messages privés (94,7% et 71,1%) pour les raisons suivantes : « les données s'effacent » ; « rapide et éphémère » ; « pas de vérification ni de restriction » (réponses question 37).

D'après vous, le sexting sur Snapchat à l'adolescence :

39 réponses

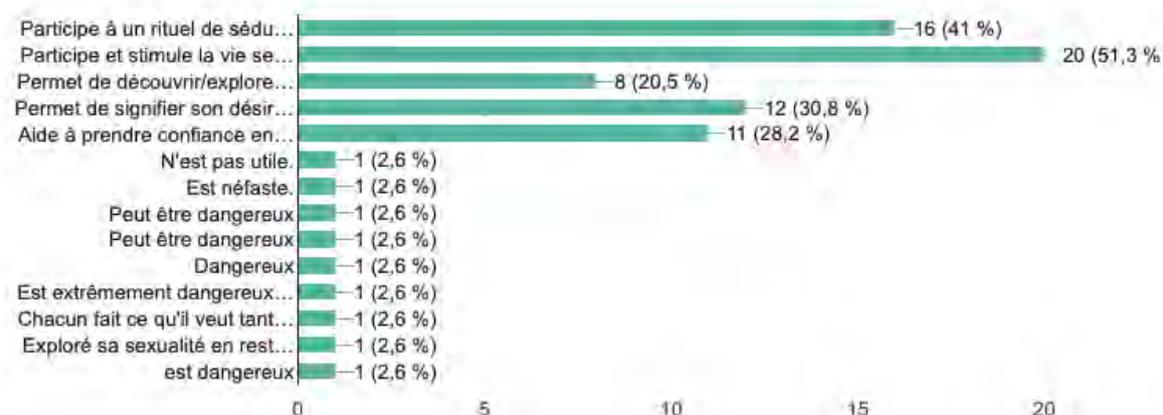


Figure 14 - But du sexting sur Snapchat à l'adolescence - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

D'après les étudiants, le *sexting* sur Snapchat permet de stimuler la vie sexuelle (51,3%) et participe à un rituel de séduction (41%). D'ailleurs, ils sont 85,7% à penser qu'il y a une mise en scène esthétique du corps et des photos/vidéos intimes/sexuelles sur Snapchat.

Pensez-vous que les réseaux sociaux sont un moyen d'exposer son image et son intimité sexuelle pour les adolescents ?

74 réponses

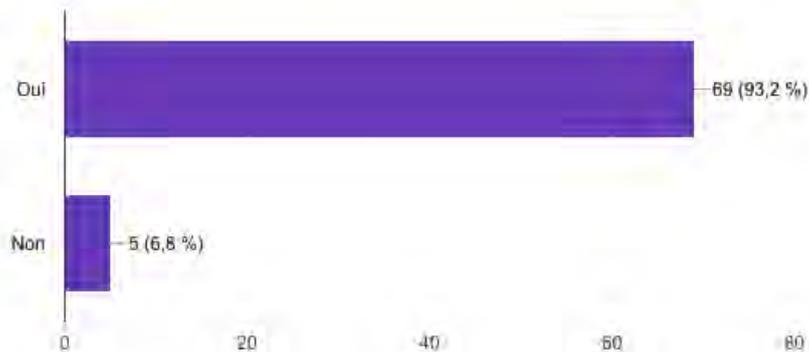


Figure 15 - Réseaux sociaux comme moyen d'exposer l'image et l'intimité sexuelle des adolescents, vu par les CPE - Graphique issu des réponses au questionnaire CPE

Pensez-vous que le réseau social Snapchat et ses fonctionnalités favorisent l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents ?

74 réponses

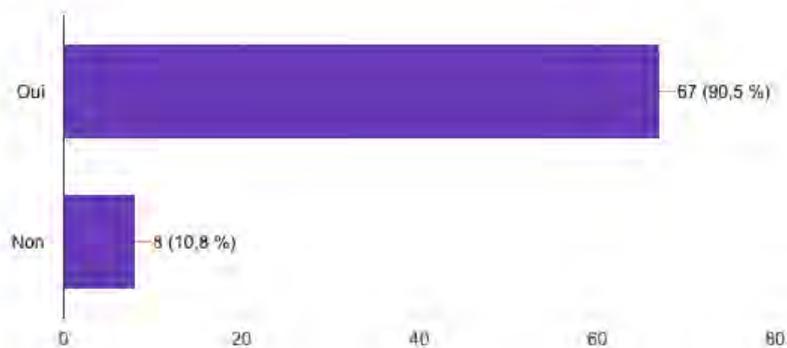


Figure 16 - Snapchat et ses fonctionnalités favorisant l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents, vu par les CPE - Graphique issu des réponses au questionnaire CPE

En ce sens, 93,2% des CPE interrogés pensent que les réseaux sociaux sont un moyen d'exposer son image et son intimité sexuelle (graphique ci-dessus). Ils sont d'ailleurs, 90,5% à penser que Snapchat et ses fonctionnalités favorisent l'exposition de l'intimité sexuelle des adolescents

(graphique ci-dessus) à cause de la modération peu présente, du caractère éphémère des photos, la fidélisation des utilisateurs (flammes, filtres, notifications) incitant à s'exposer et à conserver une réputation, mais également de la facilité d'une utilisation déviante du réseau social en contournant son fonctionnement (capture d'écran) et d'une pratique faisant partie d'une culture adolescente entrée dans les normes juvéniles.

Snapchat est alors un outil de socialisation pour les individus l'utilisant car il permet de connaître et de communiquer avec d'autres individus. La facilité d'utilisation et le caractère éphémère confirme que le réseau social participe à l'exposition de son intimité sexuelle. Le *sexting* sur Snapchat est une pratique faisant partie des relations intimes et amoureuses des adolescents, notamment de séduction du partenaire mais surtout d'une évaluation de son pouvoir de séduction. Je peux ici supposer qu'il y a un rapport à l'image de soi par la séduction entre les partenaires mais également par le fait que le *sexting* sur Snapchat met en scène une esthétique du corps et des photos intimes/sexuelles. En effet, l'évaluation de son pouvoir de séduction peut avoir un effet positif comme négatif sur l'estime que l'adolescent a de lui-même. L'adolescent va se dire qu'il plait ou non à la personne en face et donc qu'il est ou non séduisant, valorisant l'image qu'il a de lui-même. En effet, comme nous l'avons vu dans la partie théorique, les réactions face à ces images dépendraient aussi de la popularité et du physique de l'adolescent en question, c'est-à-dire s'il répond aux critères et aux normes de beauté et du corps (Partie 2 : 2.3). De même, je peux supposer que la mise en scène du corps et des photos/vidéos participe au rituel de séduction dans la recherche d'une beauté idéalisée, valorisée par les médias de masse, pour pouvoir plaire à autrui.

6.5 Prévenir, analyser, agir

Selon les étudiants, l'utilisation du réseau social Snapchat permet de se sentir valorisé, intégré à un groupe social, de garder du lien avec ses proches. Mais son utilisation comprend aussi des inconvénients et des risques d'après les étudiants : surexposition de l'intimité ; contenu non sauvegardé ; harcèlement plus rapide et plus facile ; généralisation d'une beauté faussée ; addiction ; hypeconnexion ; consentement ; dévalorisation, perte estime de soi ; happyslapping. Concernant le *sexting* sur Snapchat, il présente des avantages comme des inconvénients, voire des risques. En effet, même si cela peut aider à prendre confiance en soi, à découvrir une sexualité à distance ou encore à faire « monter le désir », le *sexting* peut présenter des inconvénients voire des risques comme l'ont confirmés les interrogés : « *la capture d'écran facile à effectuer ; les traces laissées par les photos, donc la possible diffusion de celle-ci ; la*

pédophilie ; harcèlement sexuel, revengeporn, voyeurisme, exhibitionnisme non désiré, comptes faisant tourner des photos sans consentement ; confiance dans le partenaire ; addiction ; non réalité de la pratique sexuelle » (réponses question 27 et 28). Pour ces raisons, comme le confirme la question 43, la pratique du *sexting* implique une relation de confiance entre les partenaires pour 85,7% des interrogés.

Avez-vous déjà été confronté à la diffusion d'une photo intime de vous ou de quelqu'un d'autre sans votre ou son consentement durant votre adolescence ?

43 réponses

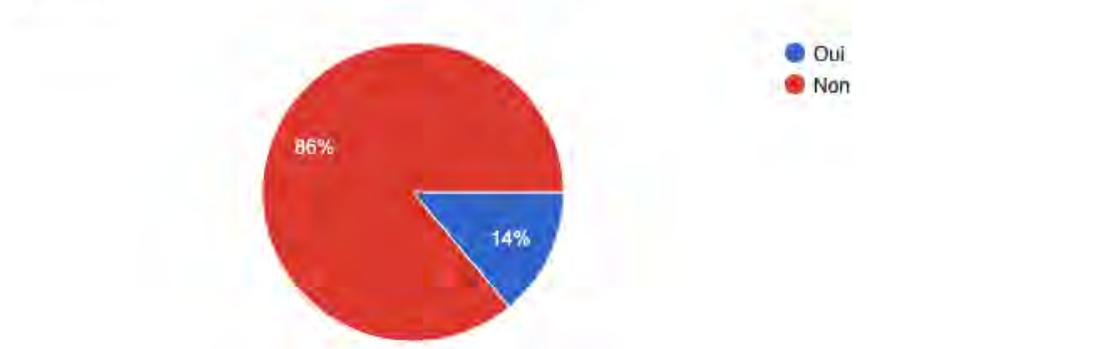


Figure 17 - Diffusion d'une photo intime personnelle non avec ou sans consentement durant l'adolescence - Graphique issu des réponses au questionnaire étudiants

D'ailleurs, on voit ici que 14% des étudiants interrogés ont déjà été confrontés à la diffusion d'une photo intime d'eux ou d'un proche sans son consentement durant l'adolescence. Pour beaucoup d'entre eux, ils ont un sentiment de honte, de culpabilité mais ils sont nombreux à signaler l'incident et à faire appel à un adulte soit de l'établissement scolaire ou alors la police pour déposer plainte.

Pensez-vous que la pratique du sexting chez les adolescents constitue une conduite à risque ?

68 réponses

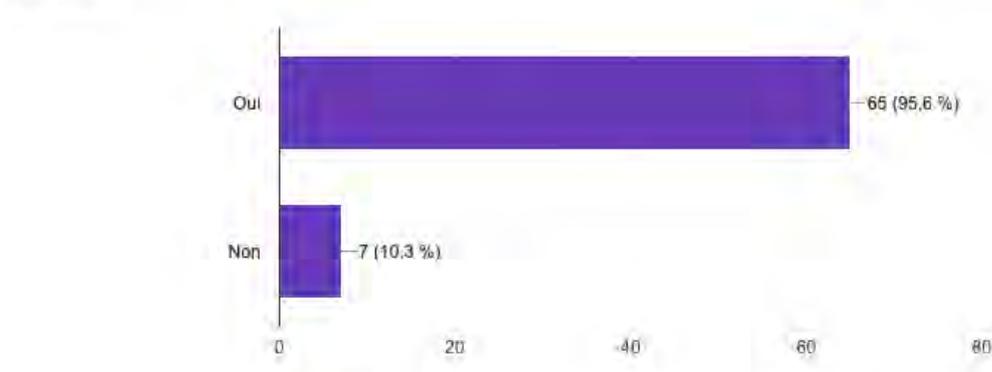


Figure 18 - Pratique du sexting comme conduite à risque à l'adolescence, vu par les CPE - Graphique issu des réponses au questionnaire CPE

Par ailleurs, on voit sur le graphique ci-dessus que 95,6% des CPE interrogés pensent que la pratique du *sexting* chez les adolescents est une conduite à risque pour les mêmes raisons évoquées plus haut et cela nécessite une prévention auprès des jeunes. En effet, comme j'ai pu le remarquer à la question 18 du questionnaire à destination des étudiants ils sont 9,5% à ne pas avoir accordé d'importance à l'exposition de leur intimité et de leur vie privée à l'adolescence. Ils n'étaient alors pas conscients des risques qu'ils encouraient.

Pour ces raisons, l'éducation, présente sous la forme de l'école et de la famille, est là pour éduquer et prévenir de ces risques. En effet, comme l'évoque un(e) CPE interrogé(e) : « *Le rôle de l'école est de donner aux élèves les premiers outils pour comprendre et bien vivre leur sexualité. Elle vient compléter l'éducation faite (ou non) par les parents ou ce que le jeune découvre par lui-même dans son intimité. L'école doit donner des connaissances de bases sur la biologie du corps humain, les maladies sexuellement transmissibles, les moyens de contraception, le sexisme, les stéréotypes liés aux genres* » (réponse question 10). Elle doit également « *informer les jeunes quant à l'utilisation de leurs données sur internet et sur les réseaux sociaux. Elle doit bien sûr montrer les aspects positifs des outils numériques mais aussi montrer leurs dangers. Parler des traces numériques que l'on peut laisser, de ce qui peut être fait de nos données (notamment photos, vidéos), de l'image que l'on renvoie aux autres, du cyberharcèlement.* » (réponse question 15). En effet, pour rappel de la partie théorique, les missions de l'école et de ses professionnels sont d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Les propos des interrogés confirment que « l'école et ses acteurs, ont dans le cadre de leur mission éducative, « une responsabilité propre vis à vis de la santé et des conduites à risques des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte » » et donc qu'ils « ont un rôle de promotion et de prévention de la santé dont la sexualité fait partie, mais aussi de prévention des risques et des conduites à risques pour conduire à un usage éclairé des nouvelles technologies pour que les informations données aux jeunes soient « justes et adaptées au public »¹¹³ (Partie 5 : 5.1).

Le CPE a toute sa place dans ces thématiques puisque pour rappel, le CPE a pour mission de placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel et pédagogique où il participe à la mise en œuvre de la politique éducative d'éducation à la santé et aux médias et à l'information par l'apprentissage d'une éducation à la citoyenneté participative. Un(e) CPE interrogé(e) évoque plus en détail le rôle et l'action du CPE : « *Le CPE participe à ces objectifs, mais peut aussi par son écoute, être le*

¹¹³ <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-EducationSexuelleEtInternet.pdf>

confident de certains jeunes. Il peut recueillir des informations intimes et sensibiliser/conseiller les jeunes sur différents aspects. (ex : la notion de consentement, le concept d'image de soi en ligne...) Il peut aussi prendre en charge des formations à destination des élèves sur ces sujets (en lien avec l'infirmière, l'assistante sociale...) ou bien demander à des organismes extérieurs d'intervenir. Il participe aussi au CESC dont le rôle est aussi de concevoir un programme d'actions de santé et de citoyenneté pour les jeunes dans un établissement » (réponse question 10). Le rôle du CPE est donc la sensibilisation, la prévention, et l'éducation par l'éducation à la sexualité et l'éducation aux médias (harcèlement, cyber harcèlement).

La prise en charge de cette problématique ne peut se faire qu'en collaboration. Pour prendre un exemple, un(e) CPE interrogé(e) évoque une action à mettre en place si une situation liée à la pratique du *sexting* sur Snapchat se présentait au sein d'un établissement : « *organiser des interventions auprès des classes, avec les acteurs du pôle médical ou par le biais d'une association. Et Informer sur les pratiques numériques, les conséquences du sexting, le rapport à la sexualité et à l'intimité sur les réseaux sociaux* » (réponse question 24). Le rôle de l'infirmière, médecin scolaire et du référent numérique sont alors indispensables dans le travail du CPE et l'accompagnement de la prévention. D'autres actions sont évoquées : « *Café des parents sur ce thème. Séance de sensibilisation et de prévention auprès des élèves de 5e/4e. Faire intervenir des associations, partenaires extérieurs. Plan de formation pour les personnels également* » (réponse question 26). De plus, le travail du CPE doit se faire en lien avec les familles dans le cadre de la prévention afin de les accompagner dans l'apprentissage des risques et des solutions de prévention et d'action. Un(e) CPE interrogé(e) évoque qu'il faut former les parents sur les réseaux sociaux et leurs usages et qu'il faut également « *avoir un discours préventif auprès de leur enfant et leur expliquer les risques en cas de diffusion de photos ou de sms à caractère sexuel puis rester ouvert au dialogue pour éviter les sujets tabous, notamment la sexualité* » (réponse question 25). Les témoignages confirment que l'action efficace du CPE et de l'établissement est nécessairement « complémentaire du rôle premier joué par les familles dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents, dans l'apprentissage du "vivre ensemble" »¹¹⁴ (Partie 5 : 5.1).

Ils sont d'ailleurs 62,3% à avoir déjà eu un ou plusieurs cas de *sexting* au sein de leur établissement. Dans la majorité des cas rencontrés, il s'agissait de *sexting* secondaire et de harcèlement. Voici un exemple d'une situation rencontrée et de la gestion de celle-ci par le CPE : « *Diffusion d'image et message à caractère sexuel. Entretien avec la victime puis avec l'élève*

¹¹⁴ <https://eduscol.education.fr/2078/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>

*accusé d'avoir diffusé la vidéo. Mobilisation des personnes ressources, réunion avec la direction, rendez-vous avec les parents afin de les informer et de les aider dans les démarches à suivre. Soutien auprès de l'élève concernée. Sanction disciplinaire pour l'élève coupable de la diffusion. Intervention dans la classe concernée avec le professeur principal, l'infirmière et l'adjointe. Heure de vie de classe sur ce thème. Axe de travail avec le CESC. Préparation de la réintégration de l'élève victime au sein de sa classe et de l'établissement » (réponse question 28). On peut voir toutes les ressources d'un établissement auxquelles le CPE peut faire appel afin d'effectuer une prise en charge efficace d'un cas de *sexting* : instances, personnel de direction, parents, personnel de santé, élèves, personnel pédagogique.*

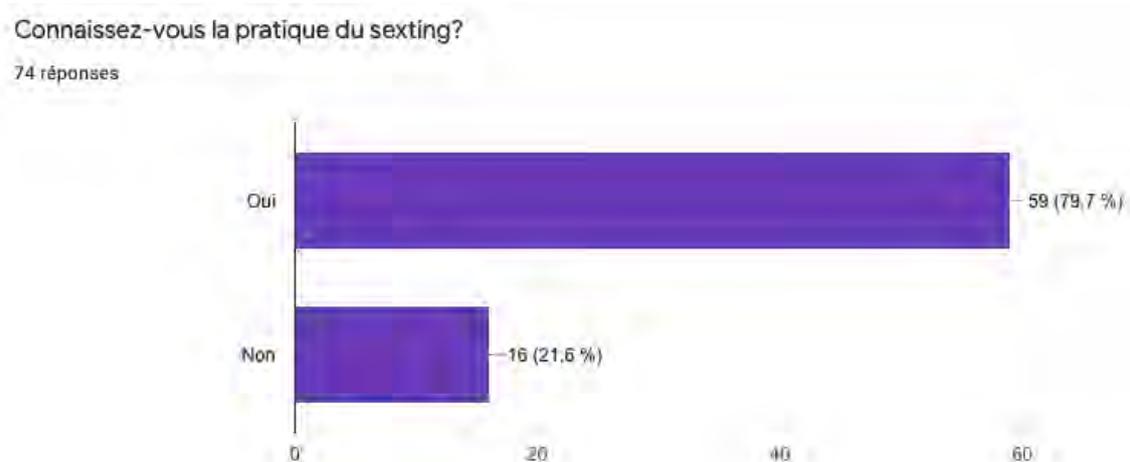


Figure 19 - Connaissance du sexting chez les CPE - Graphique issu des réponses au questionnaire CPE

Néanmoins, comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessus, même s'ils sont une majorité à connaître la pratique du *sexting*, ils restent 21,6% des CPE interrogés qui ne connaissent pas cette pratique. Puisqu'il y a encore une grande part de CPE qui ne la connaissent pas, on peut supposer qu'il n'y a pas assez de formation à ce sujet, et alors cela soulève l'importance et la nécessité d'information et de formation du personnel de l'éducation. Mais le *sexting* est une pratique relevant de l'intime, alors comme l'évoque un(e) interrogé(e) « *la plupart des enseignants et CPE sont démunis face à ces situations car les actes se déroulent dans le secret des échanges sur les réseaux* » (réponse question 30).

6.6 Limites et améliorations possibles du travail de recherche

Cependant, ma recherche présente des limites. Mon recueil de données se situent dans les expériences passées des interrogés, il faudrait alors effectuer une recherche supplémentaire afin de déterminer la continuité du phénomène aujourd'hui. Pour ce faire, il aurait été bien évidemment plus intéressant d'effectuer un questionnaire à destination d'adolescents, mais les difficultés rencontrées sur le terrain m'ont obligé à tourner mon enquête dans une autre direction. Au vu de la longue attente de la réponse du proviseur, j'aurais dû réagir plus rapidement. J'aurais peut-être effectué une recherche plus qualitative. Bien que l'on sache les enjeux d'une éducation à la sexualité et aux médias et à l'information, la thématique de la sexualité à l'adolescence reste encore une notion taboue dans notre société, et ici dans l'institution scolaire. De plus, le questionnaire à destination des étudiants n'a reçu que 43 réponses. Il aurait été plus intéressant d'effectuer plusieurs entretiens avec des adolescents volontaires, en me rapprochant d'associations par exemple, afin d'éviter le lien direct avec l'institution scolaire et de permettre une enquête plus proche de la réalité. Ce travail aurait pu être effectué en complémentarité du premier afin d'observer une évolution des pratiques numériques dans le temps.

De plus, bien que le questionnaire à destination des CPE ait reçu 75 réponses et qu'il constitue alors un support quantitatif, il se rapproche moins du qualitatif. A tort, j'ai pensé que réaliser un questionnaire à destination de plusieurs CPE m'apporterait différents points de vue et une vision large sur ma thématique. Au contraire, les réponses étaient proches, presque identiques à chaque question à un détail près. Dans ce cas, il aurait été plus judicieux d'effectuer un ou deux entretiens auprès de CPE à la fois en collège et en lycée, pour effectuer un comparatif entre les deux niveaux. Cela m'aurait permis d'avoir des réponses plus lisibles, plus faciles à traiter et analyser et donc, cela m'aurait permis une recherche plus qualitative. Par le questionnaire et la similarité des réponses, on peut quand même remarquer une culture commune de la prévention et de l'éducation à la sexualité et aux médias et à l'information, ce qui est nécessaire pour qu'elles soient efficaces.

De surcroît, j'ai évoqué dans ma partie théorique l'importance des parents dans la prévention et l'éducation à la sexualité et aux médias et à l'information, mais ce n'était pas suffisant et je ne me suis pas intéressée à leur point de vue concernant la prévention dans mon enquête. Alors, il aurait été intéressant d'effectuer plus de recherches et de réaliser un questionnaire à destination des parents afin de recueillir leurs connaissances sur le sujet et leurs propositions de prévention.

Toutefois, malgré une hyper-sexualisation de la société, nous savons que ma thématique de recherche reste une notion taboue au sein de la société, il aurait été intéressant d'effectuer une recherche sur ce phénomène afin de le comprendre et de l'expliquer.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au début de mon enquête, j'avais deux hypothèses : Snapchat et ses fonctionnalités seraient un moyen d'exprimer, d'exposer et de mettre en scène l'image et l'intimité sexuelle des adolescents. Et : Les fonctionnalités et spécificités de Snapchat ne permettent pas aux adolescents de prendre conscience des risques et des dangers concernant l'exposition de leur image et de leur intimité sexuelle. A travers mon enquête, je peux confirmer mes hypothèses et répondre à ma problématique.

En effet, la société, à travers les médias transmet des normes et des critères de beauté et de corps. Mais le réseau social Snapchat participe-t-il à cela ? Snapchat est un réseau social populaire auprès des jeunes puisque 85,7% des étudiants interrogés l'utilisaient durant leur adolescence. C'est un outil de socialisation qui fait partie des normes sociales de la culture adolescente car il participe à la construction et fait perdurer l'image d'une beauté idéalisée transmise par les médias de masse à l'aide des filtres qui permettent d'effacer des défauts corporels. Ils permettent alors de modifier l'apparence afin de la valoriser et d'esthétiser des photos/vidéos et donc de convenir aux normes et critères de beauté et de corps que la société valorise. Comme nous l'avons vu, les enquêtés sont 53,7% à penser qu'ils ont un but esthétique et 50% qu'ils permettent d'esthétiser une photographie. Ils sont d'ailleurs 33,3% à répondre qu'ils soignent leur image et apparence grâce aux filtres. On voit également qu'il y a 85,7% des étudiants qui pensent qu'il y a une mise en scène esthétique du corps et des photos intimes/sexuelles sur Snapchat. De plus, le réseau social participe à la réputation et à l'image de son utilisateur par sa fidélisation et son attractivité à l'aide des flammes obtenues montrant le nombre de messages échangés entre les partenaires. Le réseau social Snapchat, à l'aide de ses fonctionnalités, permet alors de mettre en scène l'image des adolescents.

Snapchat est un outil de socialisation permettant d'entamer et d'entretenir une relation pour 83,3% des interrogés. Le développement de relations amoureuses et intimes fait partie du processus de socialisation de l'adolescent. On remarque d'ailleurs que la première relation amoureuse des étudiants interrogés a eu lieu majoritairement entre 15 et 18 ans. Avec l'arrivée des téléphones portables une nouvelle façon de développer des relations amoureuses et intimes est née : le *sexting*. Le *sexting* est l'envoi ou la réception de messages, photos ou vidéos à caractère sexuel. Mais est-ce que Snapchat est utilisé pour cette pratique ? Les adolescents, aujourd'hui de mieux en mieux équipés, sont de plus en plus confrontés à cette pratique : 79,1% des étudiants ont connu cette pratique durant leur adolescence et sont 23,8% à l'avoir pratiqué

sur Snapchat, grâce aux snaps privés durant cette même période. Le principe de l'envoi d'un snap est qu'il s'efface au bout de dix secondes alors comme l'ont dit les étudiants sur les raisons de leur pratique du *sexting* sur Snapchat, les données qui s'effacent, le caractère rapide et éphémère de l'envoi et la réception des contenus et la non-vérification et restriction de ceux-ci permettent cette pratique dans la facilité, la rapidité et la sécurité. Je peux alors penser que la pratique était facilitée par les caractéristiques de ce réseau social. Je peux alors dire que les fonctionnalités de Snapchat permettent l'exposition de son intimité sexuelle puisque les échanges sont dans le cadre de conversations intimes impossibles à sauvegarder. Au contraire, la facilité d'utilisation et le caractère éphémère de l'envoi et la réception des contenus, les utilisateurs peuvent avoir confiance dans la suppression des données, se sentir en sécurité dans le partage de contenu et ne pas se rendre compte des dangers auxquels ils sont exposés. De ce fait, il y a 9,5% des étudiants interrogés qui portaient peu d'importance à leur intimité et leur vie privée sur Snapchat. Par conséquent, Snapchat, à cause de ses fonctionnalités, ne permet pas aux adolescents de prendre conscience des risques et dangers encourus dans l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle.

Néanmoins, même si Snapchat et ses fonctionnalités ne permettent pas de se rendre compte des risques, j'ai pu remarquer à travers mon enquête que les étudiants avaient un sentiment d'intimité et de vie privée négatif à l'égard du réseau social durant leur adolescence. En effet, ils étaient 74,4% à n'avoir pas eu confiance dans celui-ci concernant le traitement des données et donc à dévoiler peu d'informations personnelles. Ils étaient conscients des risques comme cités dans les réponses : *faire une capture d'écran pouvant découler dans le harcèlement, le cyber-harcèlement, l'utilisation commerciales des données.*

Cependant, mener une enquête sur la thématique de l'image et de l'intimité à l'adolescence fut très intéressant culturellement et professionnellement. En effet, ce travail de recherche me permet de me rendre compte du développement social et sexuel des adolescents mais également de s'informer des nouvelles pratiques numériques et du lien entre les deux. Cette connaissance permet une meilleure compréhension de l'adolescence, et par corrélation, de la culture juvénile. A travers la connaissance de l'adolescence et ses pratiques numériques, il est possible de remarquer les risques et les dangers qu'ils encourent à travers le processus de socialisation sur les réseaux sociaux, et ici de Snapchat.

En synthèse, il est possible de dire qu'il existe un lien entre l'utilisation de Snapchat et l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents dans le cadre de leur dévelop-

pement social de leurs relations amicales, amoureuses et intimes. En effet, l'image d'un adolescent et ses relations peuvent se développer et s'entretenir grâce à Snapchat et ses fonctionnalités et celui-ci favorise leur exposition. Ceux-ci favorisent leur exposition, devenant parfois une menace pour la préservation de l'image et de l'intimité sexuelle de l'individu.

Ce travail de recherche m'a permis de réaliser l'importance des missions d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans ma future pratique de CPE. Également, ma recherche est utile pour la construction de mon identité professionnelle et personnelle, car à travers une meilleure connaissance de la culture adolescente, je pourrais effectuer une meilleure prévention et promotion des conduites responsables et citoyennes auprès de mes élèves. Ce travail m'a rappelé que le CPE ne travaille jamais seul et qu'il ne doit jamais travailler seul pour effectuer une action efficace. Concernant ma pratique professionnelle, ce travail de recherche me permettra de mieux agir si une situation de *sexting* se déroulait au sein de mon établissement. En effet, j'ai des exemples d'actions de prévention et d'intervention qu'il est possible de mettre en place. J'ai aujourd'hui les clés pour une action efficace d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

En outre, en perspective de ma pratique de CPE, j'envisage de réaliser une action en faveur de la l'éducation à la sexualité, de l'EMI et de lutte contre les dangers des réseaux sociaux. Comme nous l'avons vu, la sexualité est une thématique encore taboue et difficile à aborder à l'école. Pour cette raison, avec l'aide du CESC qui m'aidera à sélectionner et organiser les savoirs et les notions, je souhaite faire un partenariat avec une ou plusieurs associations spécialisées dans ces thématiques pour m'accompagner dans ma démarche. L'association E-Enfance, dont je me suis servie pour réaliser certaines de mes parties théoriques, propose différentes interventions sur la sensibilisation aux usages d'internet et des réseaux sociaux. Elle pourra alors m'aider pour aborder les thématique des dangers d'internet avec les élèves. Je pense également que le Planning Familial pourra m'aider dans mon intervention sur les concepts de sexualité, de consentement, de discrimination, de harcèlement sexuel, etc... Ces deux associations proposent des interventions et de nombreuses ressources et outils pédagogiques et éducatifs, notamment des vidéos interactives. Je souhaiterais faire intervenir ces associations dans mon établissement mais j'aimerais également me servir de leurs ressources pour organiser mon intervention. Celle-ci se découperait en deux étapes. Lors de la première étape, j'aimerais effectuer une séance de photo-langage autour des réseaux sociaux. Il s'agit de différentes images permettant de confronter les représentations des élèves afin d'organiser un débat. La seconde étape serait le visionnage d'une vidéo que l'association E-Enfance propose en prévention du *revengporn* et du harcèlement : https://www.youtube.com/watch?v=11oSY0RdK_M.

Elle aura pour vocation de susciter le débat et le questionnement de mes élèves concernant ces thématiques. A partir des représentations des élèves, les deux étapes permettent de faire émerger des notions comme le harcèlement, cyber-harcèlement, *revengporn*, *sexting*, e-réputation, consentement, confiance, danger réseaux sociaux, image de soi, etc... Je serais présente en tant que médiatrice du débat et en explicitant les notions importantes. Cette action peut se dérouler lors d'une heure de vie de classe ou encore lors d'une situation ou difficulté rencontrée avec un ou plusieurs élèves. Mon action s'inscrit dans la formation du citoyen en faisant la prévention des dangers et des conduites à risques sur les réseaux sociaux et en lien avec la sexualité des adolescents.

BIBLIOGRAPHIE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amélie Robitaille-Froidure, « Sexting : les adolescents victimes (consentantes ?) de la révolution numérique », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 26 mai 2014. URL: <http://journals.openedition.org/revdh/786>; DOI: <https://doi.org/10.4000/revdh.786>
- Atger, F. (2007). L'attachement à l'adolescence. *Dialogue*, 1(1), 73-86. <https://doi.org/10.3917/dia.175.0073>
- Barraco de Pinto, M. (2020). L'avènement de la sexualité : des bébés aux ados. *Dialogue*, 2(2), 61-78. <https://doi.org/10.3917/dia.228.0061>
- Bauby, C. & Suesser, P. (2013). *Les enjeux du développement de l'enfant et de l'adolescent: Apports pour la PMI*. Toulouse, France: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.bauby.2013.01>
 - Jacquin, P. (2013). La question de la prise de risque chez les adolescents. Dans : Colette Bauby éd., *Les enjeux du développement de l'enfant et de l'adolescent: Apports pour la PMI* (pp. 185-200). Toulouse, France: ERES.
 - Brival, M. (2013). La question de la sexualité chez les adolescents. Dans : Colette Bauby éd., *Les enjeux du développement de l'enfant et de l'adolescent: Apports pour la PMI* (pp. 201-212). Toulouse, France: ERES.
- Braconnier, A., Bretonnière-Fraysse, A., Choquet, M., Coinçon, Y., Giscard d'Estaing, A., Huerre, P. & Revah-Levy, A. (2003). *La sexualité à l'adolescence*. Toulouse, France: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.revah.2003.01>
 - Choquet, M. (2003). Les adolescents au quotidien. Dans : Alain Braconnier éd., *La sexualité à l'adolescence* (pp. 11-20). Toulouse, France: ERES.
 - Braconnier, A. (2003). L'éveil à la sexualité. Dans : Alain Braconnier éd., *La sexualité à l'adolescence* (pp. 21-27). Toulouse, France: ERES.
 - Revah-Levy, A. (2003). Aspects multiculturels: La sexualité dans les rites de passage : une certaine figuration de la différence des sexes et de l'ordre des générations. Dans : Alain Braconnier éd., *La sexualité à l'adolescence* (pp. 29-35). Toulouse, France: ERES.
 - Bretonnière-Fraysse, A. (2003). Qu'est-ce que l'éducation sexuelle ?. Dans : Alain Braconnier éd., *La sexualité à l'adolescence* (pp. 63-75). Toulouse, France: ERES.

- Huerre, P. (2003). Les comportements à risque. Dans : Alain Braconnier éd., La sexualité à l'adolescence (pp. 83-91). Toulouse, France: ERES.
- Bellon, J.-P., & Quartier, M. (2020). Dans Chapitre 1 : *Sexting* : La fabrication d'un bouc émissaire. Dans *Les blessures de l'école : harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations*. EFS sciences humaines. (pp.131-144).
- Claes, M. 2003. 7. Les relations amoureuses : intimité et sexualité. In *L'univers social des adolescents*. Presses de l'Université de Montréal. URL : <http://books.openedition.org/pum/13742>
- Corroy, L. & Froissart, P. (2018). L'éducation aux médias dans les discours des ministres de l'Éducation (2005-2017). *Questions de communication*, 2(2), 173-188. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.15749>
- da Conceição Taborda-Simões, M. (2005). L'adolescence : une transition, une crise ou un changement ?. *Bulletin de psychologie*, 5(5), 521-534. <https://doi.org/10.3917/bupsy.479.0521>
- Dagnaud, M. (2013). *Génération Y: Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.dagna.2013.01>
 - Dagnaud, M. (2013). Génération « je m'exprime par l'image ». Dans : , M. Dagnaud, *Génération Y: Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion* (pp. 17-72). Paris: Presses de Sciences Po.
- Déage, M. (2018). S'exposer sur un réseau fantôme: Snapchat et la réputation des collégiens en milieu populaire. *Réseaux*, 2(2-3), 147-172. <https://doi.org/10.3917/res.208.0147>
- Dolto F. (2003), *La cause des adolescents – Respecter leur liberté et leurs différences*. Pocket.
- Ertzscheid, O. 2013. Chapitre 1 - Les logiques identitaires. In *Qu'est-ce que l'identité numérique ? Enjeux, outils, méthodologies*. Marseille : OpenEdition Press. Doi : [10.4000/books.oep.405](https://doi.org/10.4000/books.oep.405)
- Focquenoy-Simonet C. & Fauche C. (2019) *CPE – Conseiller Principal d'Education – De la connaissance du métier à la réussite au concours – Concours externe et interne – Catégorie A*. Ellipse.
- Gagnon, M. & Thériault, J. (2006). Intimité sexuelle et relation de couple : étude exploratoire. *Bulletin de psychologie*, 1(1), 93-101. URL : <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2006-1-page-93.htm>

- Hernandez, L., Oubrayrie-Roussel, N. & Prêteur, Y. (2014). De l'affirmation de soi dans le groupe de pairs à la démobilisation scolaire. *Enfance*, 2(2), 135-157. <https://doi.org/10.4074/S001375451400202x>
- Hue, G. (2012). Intimité. Dans : Monique Formarier éd., *Les concepts en sciences infirmières: 2ème édition* (pp. 212-213). Toulouse, France: Association de Recherche en Soins Infirmiers. <https://doi.org/10.3917/arsiforma.2012.01.0212>
- Jean, M. & Dutier, A. (2019). *L'intimité menacée : Le souci de l'intimité dans la pratique du soin et de l'accompagnement : quels enjeux éthiques ?*. Toulouse, France: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.migue.2019.01>
 - Vienne, J. (2019). Qu'est-ce que l'intimité ?. Dans : Miguel Jean éd., *L'intimité menacée : Le souci de l'intimité dans la pratique du soin et de l'accompagnement : quels enjeux éthiques ?* (pp. 11-18). Toulouse, France: Érès.
- Le Breton, D. (2008). *Cultures adolescentes: Entre turbulence et construction de soi*. Paris: Autrement. <https://doi.org/10.3917/autre.lebre.2008.01>
 - Le Breton, D. (2008). Introduction. Dans : David Le Breton éd., *Cultures adolescentes: Entre turbulence et construction de soi* (pp. 5-9). Paris: Autrement.
 - Ait El Cadi, H. (2008). Culture adolescente : de quoi parle-t-on ?. Dans : David Le Breton éd., *Cultures adolescentes: Entre turbulence et construction de soi* (pp. 49-59). Paris: Autrement.
 - Lardellier, P. (2008). Les ados pris dans la toile. Dans : David Le Breton éd., *Cultures adolescentes: Entre turbulence et construction de soi* (pp. 112-125). Paris: Autrement.
 - Goguel d'Allondans, T. (2008). La sexualité des caméléons. Dans : David Le Breton éd., *Cultures adolescentes: Entre turbulence et construction de soi* (pp. 39-48). Paris: Autrement.
 - Tisseron, S. (2008). Une nouvelle culture des images. Dans : David Le Breton éd., *Cultures adolescentes: Entre turbulence et construction de soi* (pp. 126-138). Paris: Autrement.
- Mabilon-Bonfils, B. (2012). Les « pratiques numériques », entre écrit et sociabilité. *Adolescence*, 1(1), 217-228. <https://doi.org/10.3917/ado.079.0217>
- Mattatia, F. (2015). *Expliquer Internet et la loi en milieu scolaire*. Eyrolles.
- Michon-Raffaitin, P. (2000). Désir et adolescence. Dans : Henry Cuche éd., *Dépression et libido* (pp. 155-168). Le Bouscat, France: L'Esprit du temps. <https://doi.org/10.3917/edt.cuche.2000.01.0155>

- Piccand, L. (2016). Puberté. Dans : Juliette Rennes éd., *Encyclopédie critique du genre* (pp. 521-528). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0521>"
- Sada L. (2016), *Concours CPE – Tout-en-un*, (2e édition), Ellipses.
- Thibaud-Marcot, M. (2016). La santé sexuelle des adolescents: Une préoccupation des éducateurs ?. *Les Cahiers Dynamiques*, 4(4), 93-102. <https://doi.org/10.3917/lcd.070.0093>
- Tisseron, S. (2014). Le numérique, vers la fin de l'énigme du sexuel ?. *Le Divan familial*, 2(2), 35-45. <https://doi.org/10.3917/difa.033.0035>
- Tordo, F. (2015). Séduire à l'ère du numérique : une séduction polymorphe à l'adolescence. *Enfances & Psy*, 4(4), 83-92. <https://doi.org/10.3917/ep.068.0083>

REFERENCES WEBOGRAPHIQUES

- <https://www.e-enfance.org/actualite/snapchat-savoir-reseau-social-jeunes-adolescents/>
- https://www.sfsa.fr/wp-content/uploads/2015/06/sexualit_de_l_adolescent_revue_pratmg_2010.pdf
- <https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/10/SanteHomme2012-Education-SexuelleEtInternet.pdf>
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/couv_synthese_sante_sociale_2009-2011/90/4/Portail_EAS_fiche7_635904.pdf
- <https://tisserands.catholique.fr/reflexions-et-formations/ressources-pratiques/reseaux-sociaux/565-les-reseaux-sociaux-et-les-jeunes/>
- <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/10/IAS17-intimité-sexualité-en-ligne.pdf>
- <https://wp.unil.ch/allezsavoir/ados-et-sexting-etude-sur-une-pratique-presque-ordinaire/>
- <https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/10/rapport-2018-14-SEXI-v2.pdf>
- <https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/le-harcelement-cest-quoi/>
- <https://www.e-enfance.org/danger-des-reseaux-sociaux>
- <https://linc.cnil.fr/fr/snapchat-et-les-apps-ephemeres-au-prisme-des-utilisateurs>
- <https://newsroom.snap.com/fr-FR/introducing-spotlight>
- <https://www.dr-laurethalimi.com/fr/actualites/article/la-dysmorphie-snapchat-interroge-le-rapport-a-l-image-de-soi-et-a-la-dysmorphophobie>
- <https://www.snap.com/fr-FR/privacy/privacy-center/>
- <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>
- <https://eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html>

- <https://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-information.html>
- <http://www.medcomip.fr/sitas/ss-ethique/141203-seance-ethique/141203-sexualite-ehpad.pdf>
- <https://eduscol.education.fr/numerique/dossier/archives/b2ic2i/b2i>
- <https://www.education.gouv.fr/l-education-la-sante-dans-les-etablissements-du-second-degre-10796>
- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGIS-CTA000006165309/
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Certification_B2i/82/6/Referentiel_B2i_ecole_decembre_2011_202826.pdf
- <https://www.e-enfance.org/reglementation-reseaux-sociaux>
- <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20301-loi-republique-numerique-7-octobre-2016-loi-lemaire-quels-changements>
- <https://www.inc-conso.fr/content/le-sexting-manon-envoie-une-photo>
- <https://eduscol.education.fr/2078/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>
- <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm>

GLOSSAIRE

CPE : Conseiller Principal d'Éducation.

B2i : Brevet Informatique et Internet.

EMI : Éducation aux médias et à l'information.

CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

ANNEXES

Table des annexes

<i>Annexe 1 – Questionnaire à destination des étudiants.....</i>	<i>78</i>
<i>Annexe 2 – Réponses au questionnaire à destination des étudiants.....</i>	<i>82</i>
<i>Annexe 3 – Questionnaire à destination des CPE.....</i>	<i>100</i>
<i>Annexe 4 – Réponses au questionnaire à destination des CPE.....</i>	<i>103</i>

Annexe 1 - Questionnaire à destination des étudiants

Lien accès questionnaire GoogleForms :

<https://docs.google.com/forms/d/1Z7BD8lWzIG0Rm61U-AT1V0kux5vafZo6PuNIgGwBT3I/prefill>

Questions
1) De quel genre êtes-vous ? Homme Femme Autre
2) Quel âge avez-vous ?
3) Utilisez-vous l'application Snapchat ? Oui Non
4) Si oui, pourquoi utilisez-vous Snapchat ? Tous mes ami(e)s sont inscrits On m'a conseillé(e) de m'inscrire Pour l'application en elle-même et ses fonctionnalités Pour partager du contenu librement Pour parler avec mes proches (amis, familles, etc) Le contenu est impossible ou plus difficile à sauvegarder Pour ne pas laisser de trace de mes contenus Autre
5) Si non, pourquoi ?
6) Quelle fonctionnalité de Snapchat utilisez-vous le plus ? Story Messages privés

Snaps privés

Dicover

Memory

Map

Autre

7) Pour communiquer avec d'autres utilisateurs, vous utilisez principalement :

Messages privés

Snap photos/vidéos

Émoticônes

Images

Aucun

Autre

8) Pensez-vous que leur utilisation permettait d'entamer et d'entretenir une relation ?

Oui

Non

9) Pourquoi ?

10) Utilisez-vous des filtres/lenses Snapchat ?

Oui

Non

11) Pour vous, les filtres/lenses Snapchat avaient un but :

Esthétiques

Humoristiques

Loisirs/divertissement

Autre

12) A quelle fréquence utilisez-vous des filtres/lenses :

Tout le temps

Quelques fois

Rarement

Jamais

13) Pourquoi ?

14) Pour vous, les filtres/lenses :

Modifient l'apparence

Valorisent l'apparence

Dévalorisent l'apparence

Permettent d'esthétiser une photographie

Ne permettent pas d'esthétiser une photographie

15) Soignez-vous votre image et votre apparence physique sur Snapchat ?

Oui

Non

16) Si oui, comment ?

17) Accordez-vous de l'importance à la popularité et à la réputation sur Snapchat ?

Oui

Non

18) Accordez-vous de l'importance à l'intimité et à la vie privée dans votre utilisation de Snapchat ?

Oui

Non

19) Pourquoi ?

20) Si oui, que faisiez-vous pour conserver votre intimité sur Snapchat ?

21) Utilisez-vous un pseudo sur Snapchat ?

Oui

Non

22) Si oui, pourquoi utilisez-vous un pseudo ?

Pour conserver mon identité

Pour m'exprimer librement

Pour pouvoir modifier ma personnalité, mon apparence

Pour partager du contenu sans réfléchir à la réputation

Pour ne pas laisser de trace des contenus

Pour publier des contenus que je n'oserais publier sans pseudo

Autre

23) Quelles informations renseigniez-vous sur Snapchat ?

24) Aviez-vous confiance dans le réseau social Snapchat concernant le traitement de vos données ?

Oui

Non

25) Pourquoi ?

26) Selon vous, y a-t-il des avantages à Snapchat ? Si oui, lesquels ?

27) Selon vous, y a-t-il des inconvénients à Snapchat ? Si oui, lesquels ?

28) Selon vous, y a-t-il des risques/dangers sur Snapchat ? Si oui, lesquels ?

29) Aviez-vous une vie amoureuse/intime durant votre adolescence ?

Oui

Non

30) A quelle âge avez-vous eu votre première relation amoureuse ?

31) Connaissiez-vous la pratique du *sexting* (envoi/réception de photos intimes/sexuelles) durant votre adolescence ?

Oui

Non

32) Si oui, à quel âge avez-vous été confronté(e) pour la première fois à la pratique du *sexting* ?

33) Pratiquiez-vous le *sexting* à l'adolescence ?

Oui

Non

34) Si oui, quelles fonctionnalités de Snapchat utilisiez-vous ?

Story

Messages privés

Snap photos/vidéos privés

Memory

35) Selon vous, Snapchat et ses fonctionnalités peuvent-elles être utilisées pour la pratique du *sexting* ?

Oui

Non

36) Si oui, lesquels ?

Story

Messages privés

Snap photos/vidéos privés

Memory

37) Pourquoi ?

38) D'après vous, le *sexting* sur Snapchat à l'adolescence :

Participe à un rituel de séduction

Participe et stimule la vie sexuelle/affective

Permet de découvrir/explorer sa sexualité

Permet de signifier son désir à quelqu'un

Aide à prendre confiance en soi

Autre

39) D'après vous, existe-t-il une mise en scène esthétique du corps et des photos/vidéos intimes/sexuelles ?

Oui

Non

40) Selon vous, y a-t-il des avantages dans la pratique du sexting sur Snapchat ? Si oui lesquels ?

41) Selon vous, y a-t-il des inconvénients dans la pratique du sexting sur Snapchat ? Si oui, lesquels ?

42) Selon vous, y a-t-il des risques/dangers dans la pratique du sexting sur Snapchat ? Si oui, lesquels ?

43) Pour vous, la pratique du sexting implique-t-elle une relation de confiance entre les partenaires ?

Oui

Non

44) Pourquoi ?

45) Avez-vous déjà été confronté à la diffusion d'une photo intime de vous ou de quelqu'un d'autre sans votre ou son consentement durant votre adolescence ?

46) Si oui, quelle a été votre réaction ?

47) Si non, quelle aurait été votre réaction ?

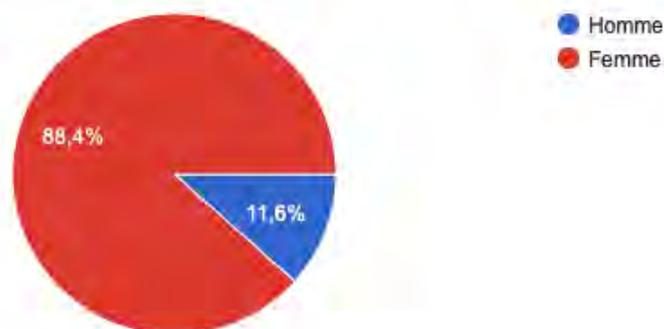
48) Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Annexe 2 – Réponses au questionnaire à destination des étudiants auxquelles je fais référence (dans l'ordre croissant)

Question 1

De quel genre êtes-vous ?

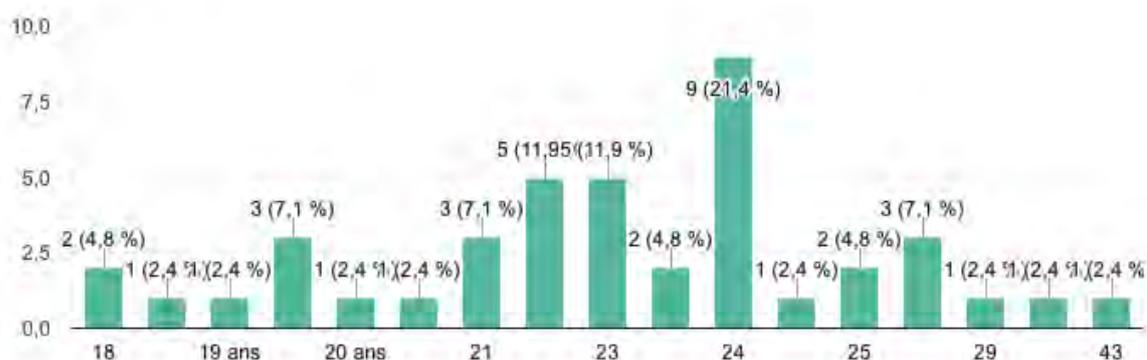
43 réponses



Question 2

Quel âge avez-vous ?

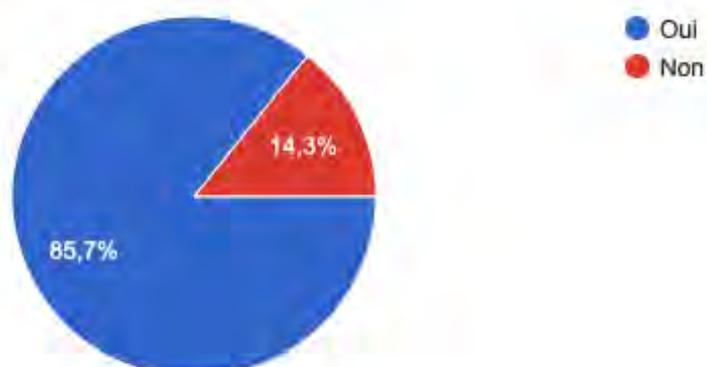
42 réponses



Question 3

Utilisez-vous l'application Snapchat durant votre adolescence ?

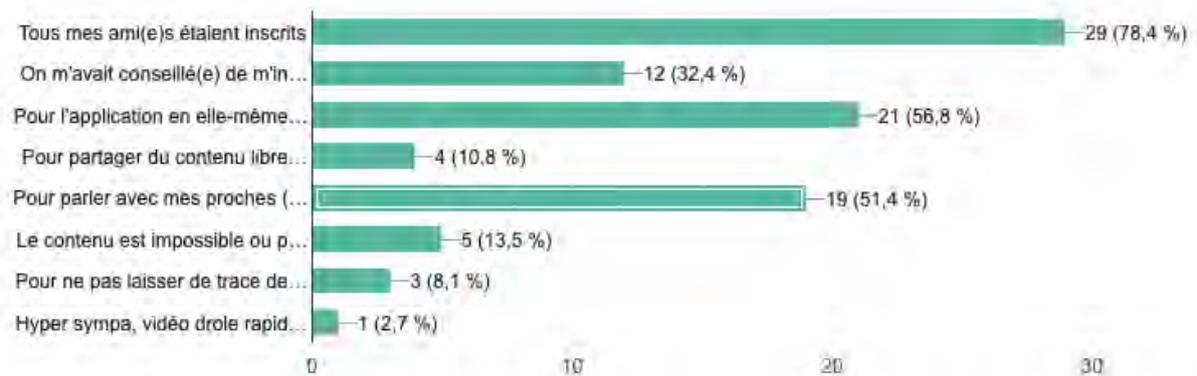
42 réponses



Question 4

Si oui, pourquoi utilisiez-vous Snapchat ?

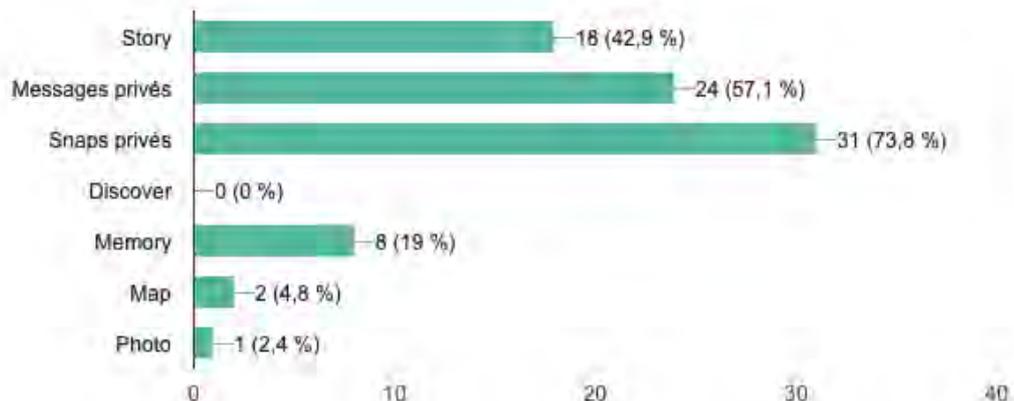
37 réponses



Question 6

Quelle fonctionnalité de Snapchat utilisiez vous le plus ?

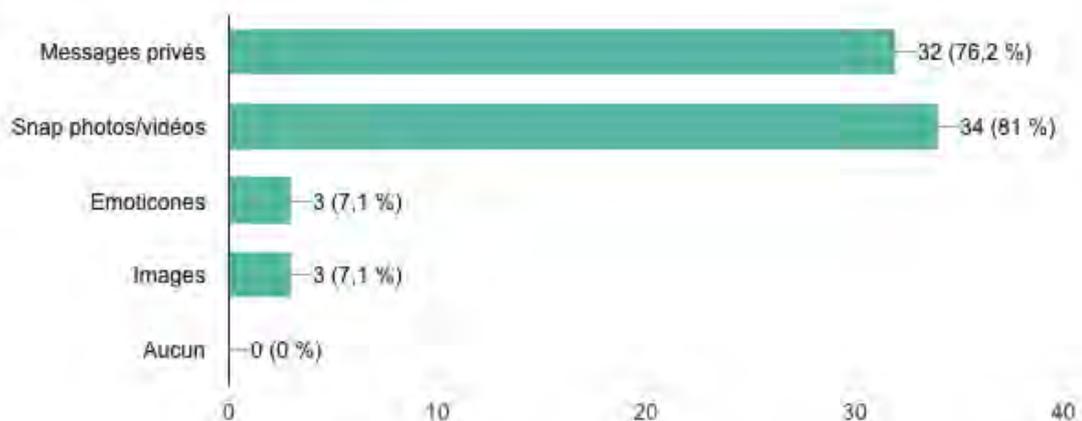
42 réponses



Question 7

Pour communiquer avec d'autres utilisateurs, vous utilisiez principalement :

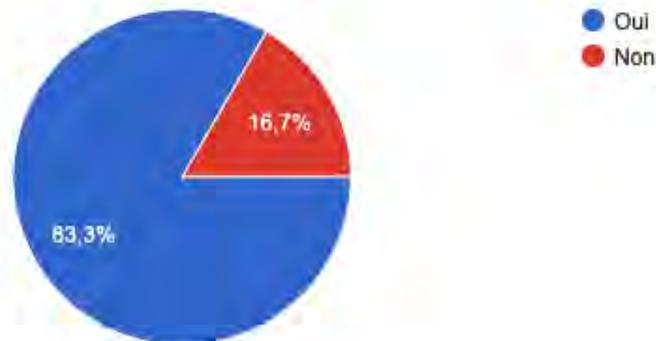
42 réponses



Question 8

Pensez-vous que leur utilisation permettait d'entamer et de d'entretenir une relation ?

42 réponses



Question 9 (extrait des réponses)

Pourquoi ?

33 réponses

L'addiction des flammes

Permet de contact avec ses proches en envoyant des photos et des vidéos spontanées.

Pratique pour les relations à distance.

L'entretient d'un lien. Mais Snap commence à être dépassé dans mon entourage alors ça sert juste à partager des vidéos des mes animaux xD

Il est facile de montrer virtuellement ce que l'autre attend de nous, et ce plus que dans la réalité. En ces temps de COVID, le besoin est d'autant plus grand.

C'est un réseau social

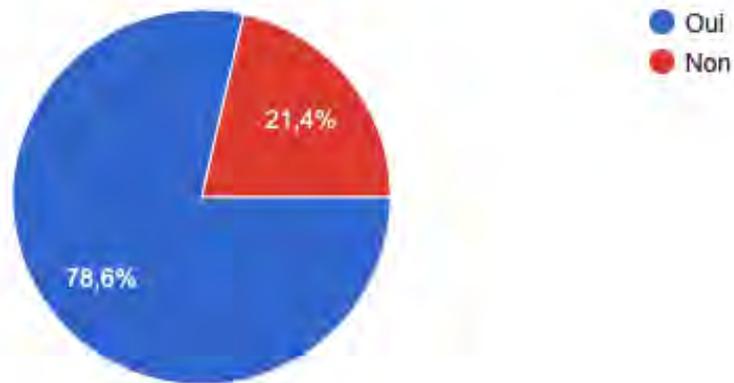
J'ai eu des relations distance et par internet qui ne s'entretenaient que par les applications de communication comme Snapchat.

C'était un réseau que j'utilisais très peu donc je n'ai pas de réelle opinion

Question 10

Utilisez-vous des filtres/lenses Snapchat ?

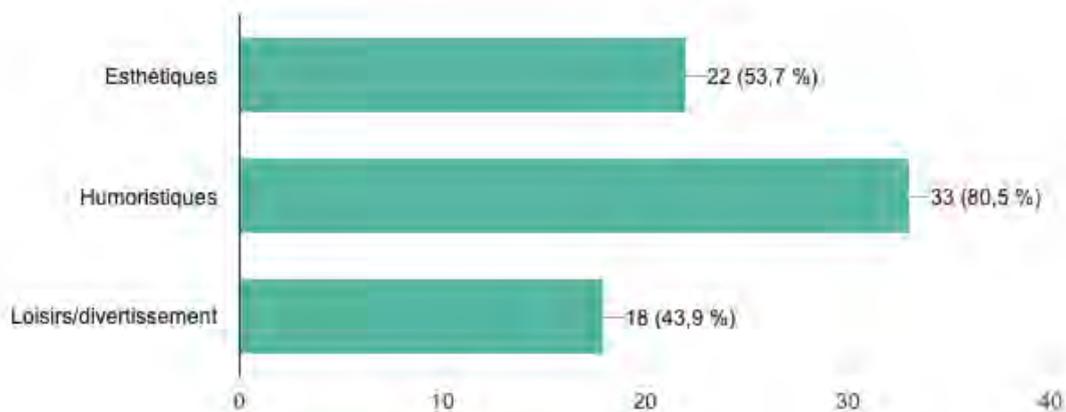
42 réponses



Question 11

Pour vous, les filtres/lenses Snapchat avaient un but :

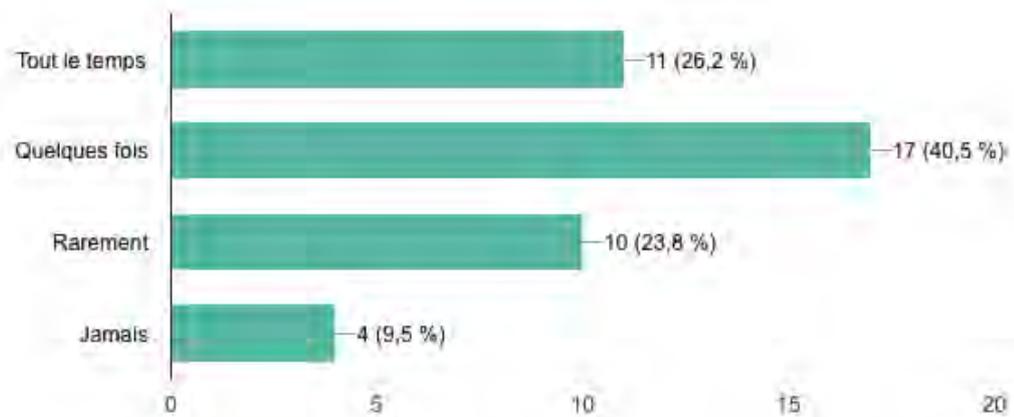
41 réponses



Question 12

A quelle fréquence utilisez-vous des filtres/lenses :

42 réponses



Question 13 (extrait des réponses)

Pourquoi?

32 réponses

Parce que ça permet d'effacer certains défauts corporels, comme les boutons par exemple

Pour éviter de se maquiller.

Ça dénature mon visage. A force d'utiliser ce genre de filtre on se trouve moche donc autant se trouvez beau sans

Uniquement pour m'amuser

Le naturel y a que ça de vrai

Le but est humoristique et ces filtre donnent un plus beau teint quand on n'est pas maquillé.

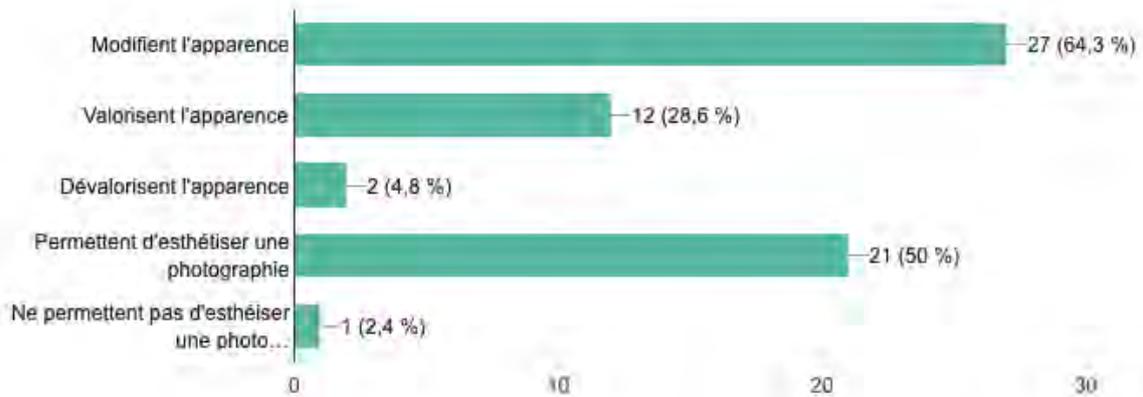
Pour tester les nouveaux filtres et parce qu'ils cachaient les imperfections

Parce que je ne complexe pas sur l'aspect esthétique de mon visage, que je ne les trouve pas spécialement humoristique et que j'envoie en majorité ce que moi je vois plutot que ma tête.

Question 14

Pour vous, les filtres/lenses :

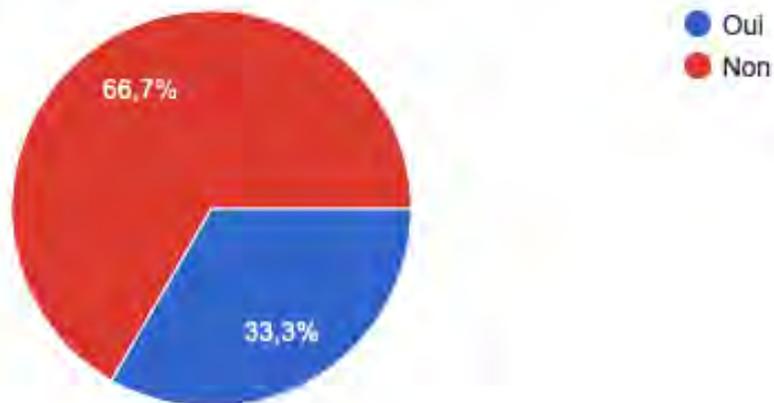
42 réponses



Question 15

Soignez-vous votre image et votre apparence sur Snapchat ?

42 réponses



Question 16

Si oui, comment ?

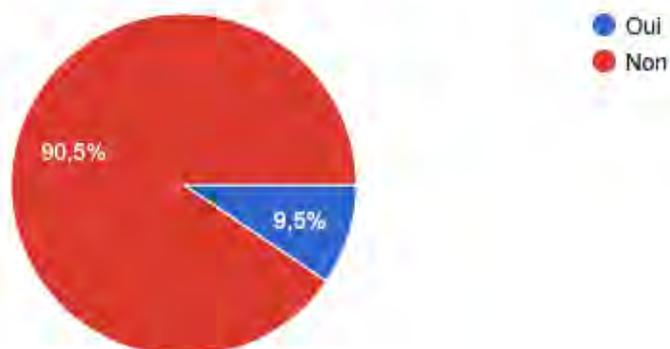
12 réponses



Question 17

Accordiez-vous de l'importance à la popularité et à la réputation sur Snapchat ?

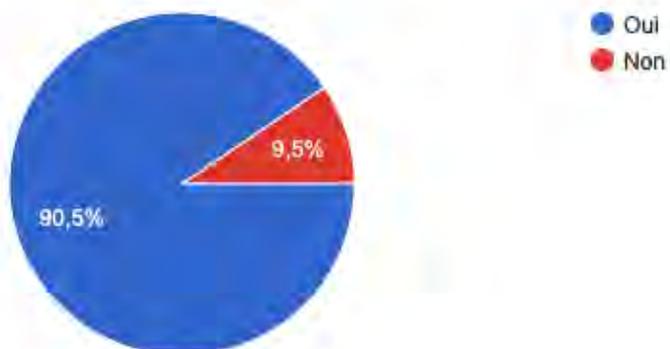
42 réponses



Question 18

Accordiez-vous de l'importance à l'intimité et à la vie privée dans votre utilisation de Snapchat ?

42 réponses



Question 19 (extrait des réponses)

Pourquoi?

31 réponses

L'application était réputée pour ça, le fait que les messages et photos se suppriment rapidement.

Je n'ai pas envie que mon contenu se retrouve sur internet

Il ne faut pas mélanger réseaux sociaux et vie privée

Oui je ne filmais jamais de choses contraignantes

C'est un divertissement

Parce que c'est les valeurs que l'on m'a apprises.

Contenu non sauvegardé dans les conversations

je ne pensais pas trop à l'intimité, j'y étais juste pour parler avec mes copines

Notre image peut être dupliquée et utilisée à notre désavantage.

Question 20 (extrait des réponses)

Si oui, que faisiez-vous pour conserver votre intimité sur Snapchat?

31 réponses

J'utilisais des story privés à l'intérieur desquels seuls mes proches pouvaient avoir accès

Envoyer des snap qu'à mes proches et mettre très peu de stories

Je n'envoyais aucune photo de moi que je ne voudrais par voir en 4mx3m dans la rue.

Rien de spécial

Je ne montre rien de mon intimité

jamis de story publique et uniquement des messages à des proches

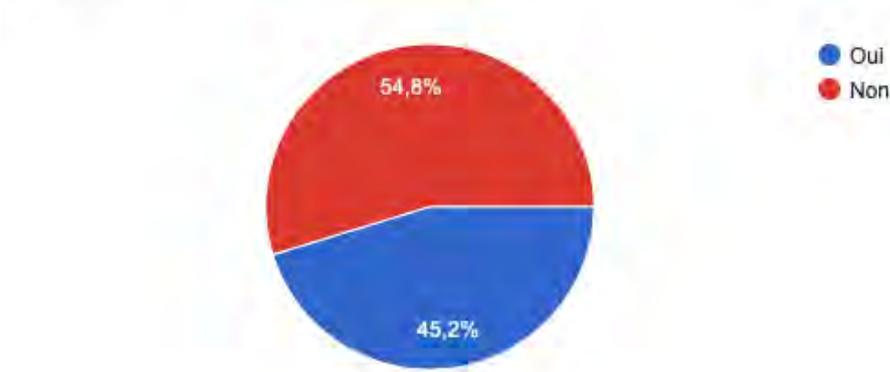
Je n'accepte que des personnes que je connais et je n'envoie pas de photos à tout le monde. Dans le cas où des photos plus intimes auraient été publiées je ne montrait jamais ma tête ou quelque chose qui aurait pu m'identifier.

Je n'acceptais que des personnes que je connaissais, je ne sauvegardais que très peu de photos/vidéos, je mettais peu de story et surtout j'avais désactivé la localisation car je ne voulais pas qu'on sache où je

Question 21

Utilisez-vous un pseudo sur Snapchat ?

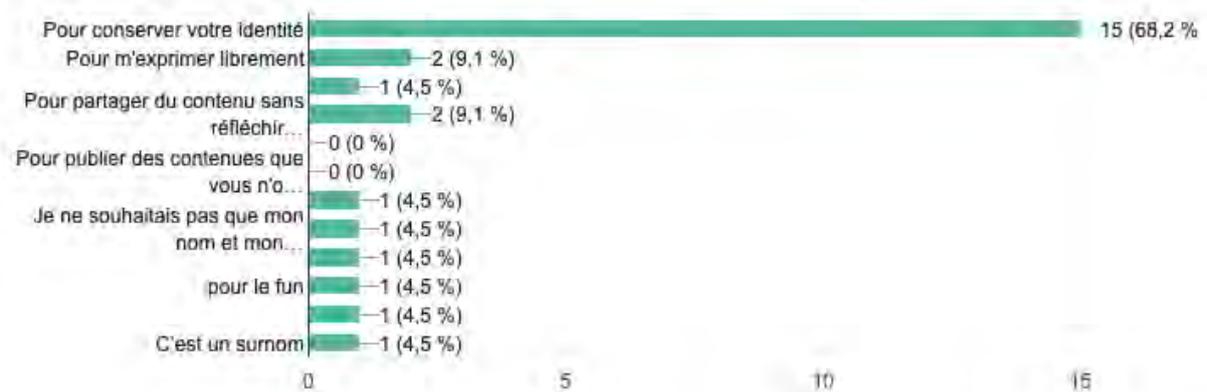
42 réponses



Question 22

Si oui, pourquoi utilisez-vous un pseudo?

22 réponses



Question 23

Quelles informations personnelles renseigniez-vous sur Snapchat ?

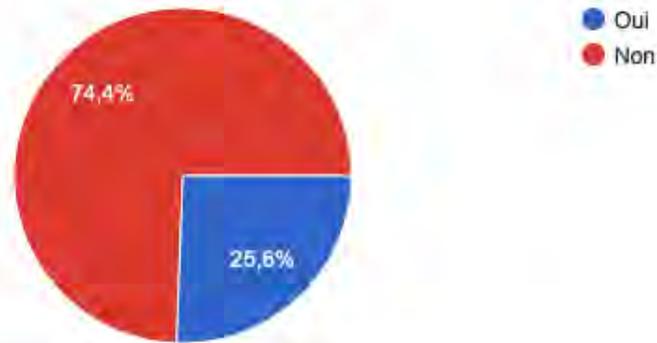
29 réponses



Question 24

Aviez-vous confiance dans le réseau social Snapchat concernant le traitement de vos données ?

43 réponses



Question 25 (extrait des réponses)

Pourquoi?

31 réponses

C'est surveiller

Je suis certaines que les données sont jamais perdus sur tous les réseaux sociaux, cela reste toujours.

Les données sont forcément conservées

c'était il y a quelques années, l'application paraissait plus sûre

Un réseau social gratuit utilise forcément mes données à des fins commerciales

Je n'ai aucune idée de comment cela fonctionne

Je n'ai jamais eu de problème avec ce réseau social

Parce que c'est comme tous les réseaux : incontrôlable.

Tout est sauvegardé

Question 26 (extrait des réponses)

Selon vous, y a-t-il des avantages à l'utilisation de Snapchat à l'adolescence? Si oui, lesquels?

32 réponses

Pas de surveillance

Rester en lien avec ses amis (es) une fois sortie du collège ou du lycée

Les fonctionnalités sont intéressantes pour tous le monde pas spécifiquement à l'adolescence

Rester en contact avec ses amis

À l'époque j'aurais dit oui car je pensais que rien n'était tracé ou conservé, maintenant je serais plus réservée sur la question

Oui il y a des avantages notamment sur la communication avec ses amis et le fait d'entretenir des relations avec des personnes éloignées ou bien même pendant les vacances. Pour des personnes timides par exemple, il est plus simple d'envoyer une photo de ce qu'il/elle fait plutôt que de lancer une conversation avec toutes les formules de politesse qui s'en suivent.

Le partage avec les autres adolescents et avec la famille. Gardez le contact avec des amis géographiquement éloignés.

Question 27 (extrait des réponses)

Selon vous, y a-t-il des inconvénients à l'utilisation de Snapchat à l'adolescence? Si oui, lesquels?

32 réponses

Trop d'exposition de leur intimité pour certains

Oui, les ados ne prennent pas en compte l'impact d'internet sur leur future vie professionnelle/privée.

Peur que le contenu soit sauvegardé

Le harcèlement se propage très rapidement et est beaucoup plus dur à stopper

Oui peut-être une généralisation d'une fausse beauté (utilisation abusive de filtre, ..)

Hyperconnexion de certains ados qui peut être chronophage et les empêcher d'avoir d'autres activités (devoirs, sport, activités culturelles...)

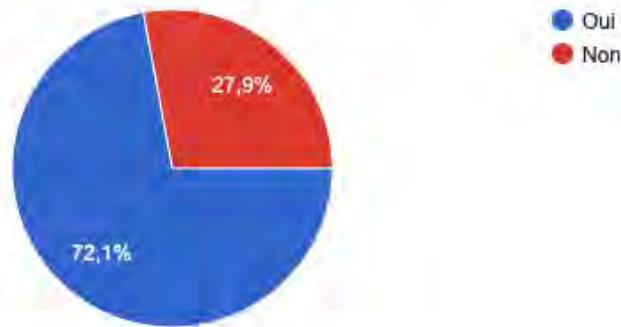
Les vidéos prises à l'insu de la personne et qui ressortent sur d'autres réseaux sociaux par exemple

Oui il y a également beaucoup d'inconvénient comme le fait de tomber (notamment avec le discover) sur des contenus qui ne sont pas appropriés à l'âge de l'utilisateur, accepter de recevoir des snaps d'inconnus qui sont en majorité des photos en lien avec une activité sexuelle, ou même de trouver des snaps (notamment sur la carte) de propositions de consommation illégales.

Question 29

Aviez-vous une vie amoureuse/intime durant votre adolescence ?

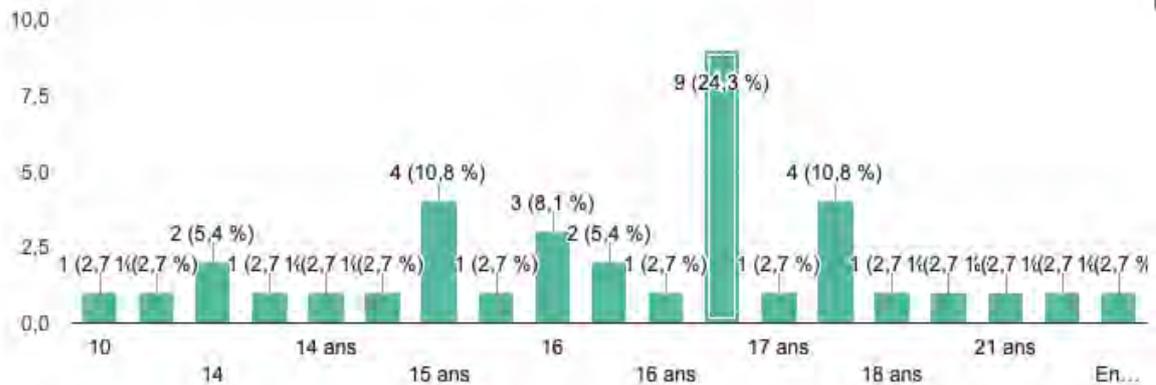
43 réponses



Question 30

A quelle âge avez-vous eu votre première relation amoureuse ?

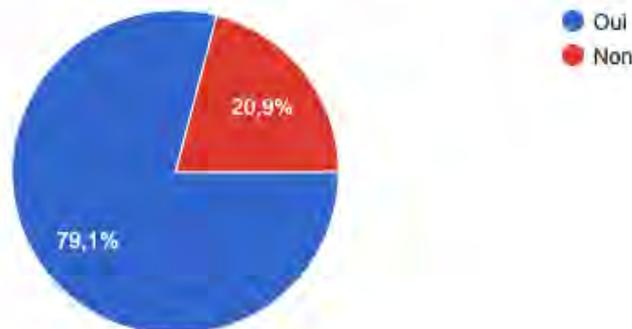
37 réponses



Question 31

Connaissiez-vous la pratique du sexting (envoi/réception de photos intimes/sexuelles) durant votre adolescence ?

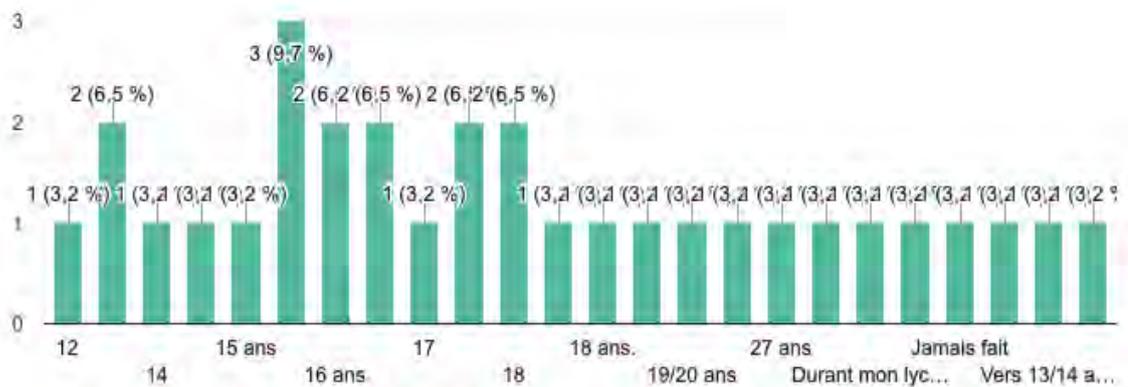
43 réponses



Question 32

Si oui, à quel âge avez-vous été confronté(e) pour la première fois à la pratique du sexting?

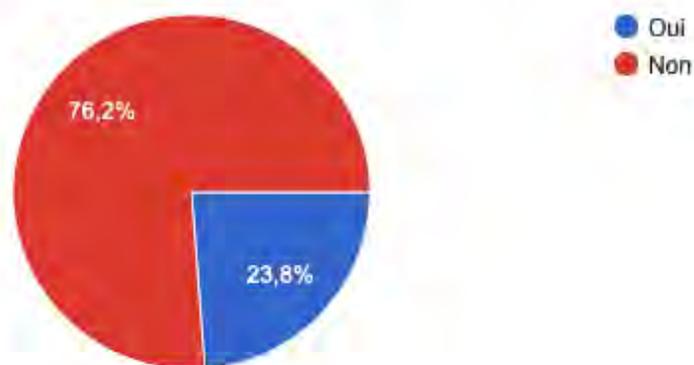
31 réponses



Question 33

Pratiquez-vous le sexting sur Snapchat à l'adolescence ?

42 réponses



Question 34

Si oui, quelles fonctionnalités de Snapchat utilisez-vous?

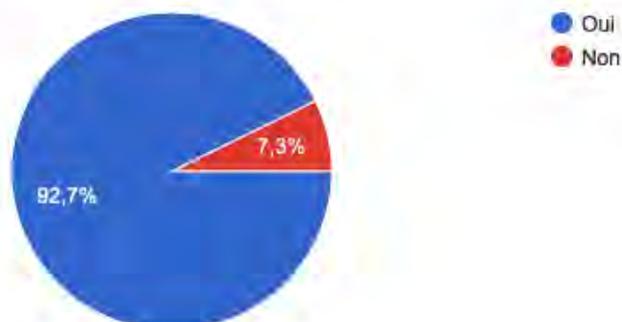
12 réponses



Question 35

Snapchat et ses fonctionnalités peuvent-elles être utilisées pour la pratique du sexting à l'adolescence ?

41 réponses



Question 36

Si oui, lesquels?

38 réponses



Question 37 (extrait des réponses)

Pourquoi ?

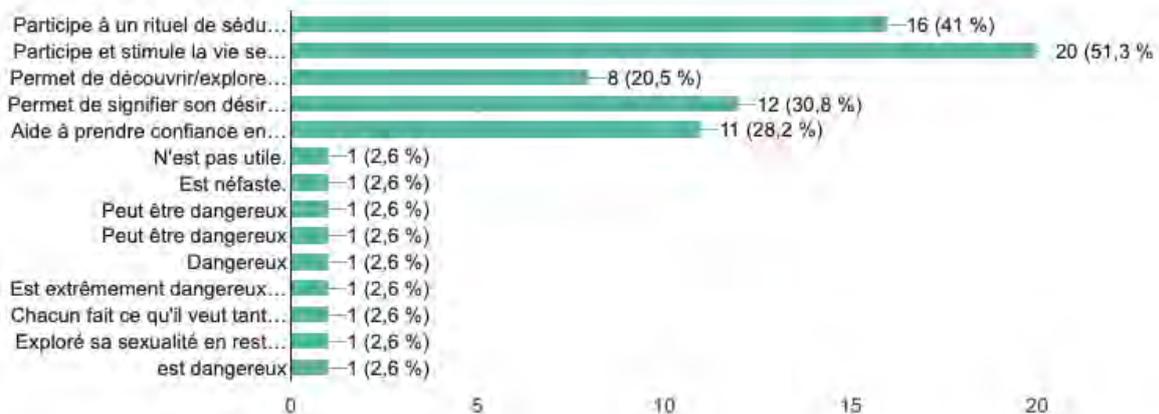
24 réponses

- ya rien par là où j'ai
- Photo éphémère
- Car les données "s'effacent"
- Il ets bien trop facile de sauvegarder/screener une photo ou même de le montrer à une autre personne, de prendre en photo la photo etc....
- Aucune vérification n'est effectuée que les messages privés étant donné qu'ils sont privés.
- Parce que ça s'efface
- Rapide et paraît éphémère
- Il n'y a pas de vérification, ni de restrictions ni rien donc n'importe qui peut faire ce qu'il veut sur ce réseau
- Si on veut envoyer des photos, par Snapchat ou autre revient au même

Question 38

D'après vous, le sexting sur Snapchat à l'adolescence :

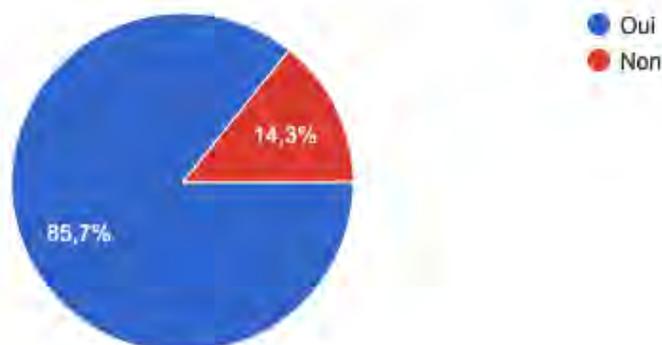
39 réponses



Question 39

D'après vous, existe-t-il une mise en scène esthétique du corps et des photos intimes/sexuelles sur Snapchat?

42 réponses



Question 40 (extrait des réponses)

Selon vous, y a-t-il des avantages dans la pratique du sexting sur Snapchat à l'adolescence? Si oui, lesquels?

30 réponses

Peut être que ceux qui n'osent pas, qui n'ont pas confiance en eux peuvent passer par cette méthode à distance

Non.

Pas de sauvegarde

Oui c'est une façon de découvrir la sexualité comme il en existe d'autre

Sans avis

Le fait que les données soient présentes de façon éphémère

Je ne vois pas en quoi envoyer et/ou recevoir des photos dénudées/des sextos peut être un avantage par Snapchat.

Bien que cela puisse apporter une démystification du corps, le sexting peut se révéler dangereux !

Question 41 (extrait des réponses)

Selon vous, y a-t-il des inconvénients dans la pratique du sexting sur Snapchat à l'adolescence ? Si oui, lesquels?

24 réponses

Harcèlement sexuel, revengeporn, voyeurisme, exhibitionnisme non désiré, comptes faisant tourner des photos sans consentement

Oui, une exposition direct à n'importe qui (souvent les jeunes ne prennent pas le temps de filtrer les amis sur snap)

Oui les memes que j ai mis je crois quelque part haha

Être mal vue critiquer et sale

Déjà dit avant, photos nu qui reste à vie entre les mains de on ne sait qui, et risque de recevoir des photos non voulu de qqun

Oui, attention aux fuites de photos

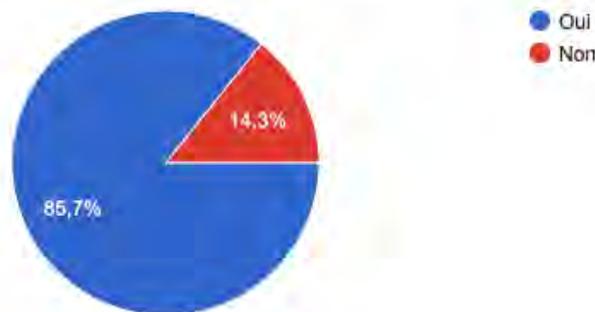
En cas de screens faut que la personne garde pour elle les photos que l'on envoie

Trop sexualiser son corps, peut aussi peut-être créer des complexes.

Question 43

Pour vous, la pratique du sexting implique-t-elle une relation de confiance entre les partenaires ?

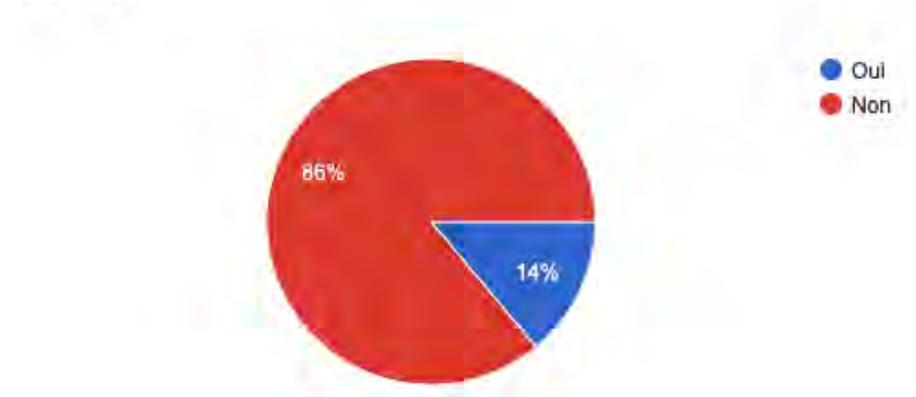
42 réponses



Question 45

Avez-vous déjà été confronté à la diffusion d'une photo intime de vous ou de quelqu'un d'autre sans votre ou son consentement durant votre adolescence ?

43 réponses



Question 47 (extrait des réponses)

Si non, quelle aurait été votre réaction ?

28 réponses

J'aurais été profondément humiliée et touchée d'avoir été trahie de la sorte

A mon adolescence cela aurait été une catastrophe, j'en aurais eu très honte. A mon âge je sais quels sont les recours que je peux avoir.

Porter plainte et avoir honte

Si j'avais été la personne de la photo j'aurais eu honte et je me serais renfermé, j'aurais pu atteindre à mes jours si la diffusion avait été trop importante et si les pressions étaient trop fortes.

J'aurais eu très honte

Je serais aller voir la police ou chef d'établissement si pas d'écoute j'aurais mis un grand coup dans ses couilles (si c'est un mec)

J'en aurais parlé à des personnes adulte avec l'accord de la personne victime de cela pour résoudre ce conflit

Annexe 3 – Questionnaire à destination des CPE

Lien accès questionnaire GoogleForms :

https://docs.google.com/forms/d/1_pv6KSUscR4yiX9nde4rUAlyGWrLToPY2QjoN-LpEYE/prefill

Questions

1) De quel genre êtes-vous ?

Homme

Femme

Autres

2) Quelle âge avez-vous ?

Entre 20 et 30 ans

Entre 30 et 40 ans

Entre 40 et 50 ans

Entre 50 et 60 ans

Plus de 60 ans

3) Quelle est votre ancienneté dans le métier de CPE ?

Entre 0 et 10 ans

Entre 10 et 20 ans

Entre 20 et 30 ans

Entre 30 et 40 ans

Plus de 40 ans

4) Dans quelle structure travaillez-vous ?

Collège

Lycée GT

Lycée professionnelle

Lycée agricole

5) Dans quel type d'établissement exercez-vous ?

Public

Privé (hors contrat)

Privé (sous contrat)

6) Dans quel milieu exercez-vous ?

Milieu urbain

Milieu périurbain

Milieu rural

7) Dans quel réseau d'établissement exercez-vous ?

Rep

Rep +

Hors Rep

8) Quel est le nombre de postes de CPE dans votre établissement ?

1

2

3

Plus de 3

9) Si vous êtes plusieurs CPE au sein de l'établissement, quels niveaux avez-vous en charge ?

Sixième

Cinquième

Quatrième

Troisième

Seconde

Première

Terminale

10) Pour vous, quel est le rôle et la mission de l'école et du CPE dans le développement de la sexualité et de l'intimité à l'adolescence ?

11) Pensez-vous que les médias, dont les réseaux sociaux, ont une place importante dans l'information et la construction de la sexualité à l'adolescence ?

Oui

Non

12) Pourquoi ?

13) Pensez-vous que les réseaux sociaux sont un moyen d'exposer son image et son intimité sexuelle pour les adolescents ?

Oui

Non

14) Pourquoi ?

15) Pour vous, quel est le rôle et la mission de l'école et du CPE dans l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents sur les réseaux sociaux ?

16) Connaissez-vous la pratique du *sexting* ?

Oui

Non

17) Pensez-vous que la pratique du *sexting* chez les adolescents constitue une conduite à risque ?

Oui

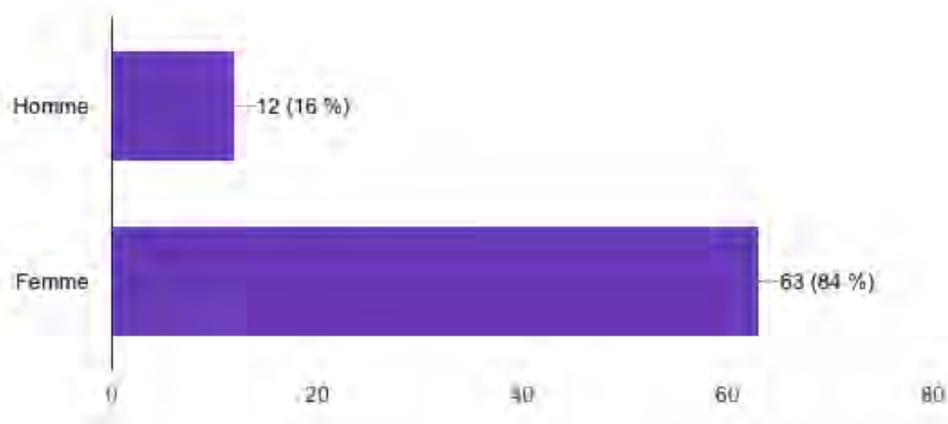
Non
18) Pourquoi ?
19) Connaissez-vous le réseau social Snapchat ?
Oui
Non
20) Pensez-vous que le réseau social Snapchat et ses fonctionnalités favorisent l'exposition de son image et de son intimité sexuelle ?
Oui
Non
21) Pourquoi ?
22) D'après vous, le réseau social Snapchat et ses fonctionnalités peuvent-ils être utilisés pour pratiquer le <i>sexting</i> ?
Oui
Non
23) Pourquoi ?
24) Quel est le rôle et la mission de l'école et du CPE dans la pratique du <i>sexting</i> sur Snapchat par les adolescents ?
25) Pour vous, quel est le rôle et la place des parents dans la pratique du <i>sexting</i> sur Snapchat par les adolescents ?
26) Quelles actions peuvent être mises en place au sein d'un établissement ?
27) Avez-vous déjà eu un ou plusieurs cas de <i>sexting</i> entre adolescents dans votre établissement ?
Oui
Non
28) Si oui, pouvez-vous détailler et précisez une situation ?
29) Si non, quelle aurait été votre réaction ?
30) Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Annexe 4 – Réponses au questionnaire à destination des CPE auxquelles je fais référence (dans l'ordre croissant)

Question 1

De quel genre êtes-vous?

75 réponses



Question 2

Quelle âge avez-vous?

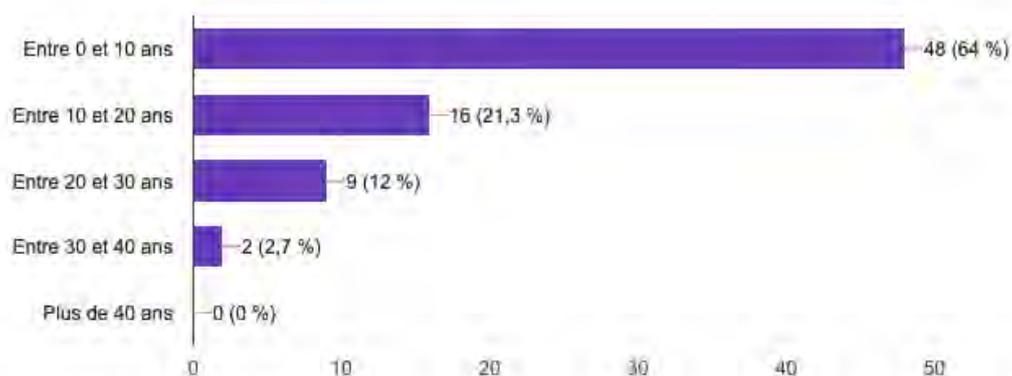
75 réponses



Question 3

Quelle est votre ancienneté dans le métier de CPE ?

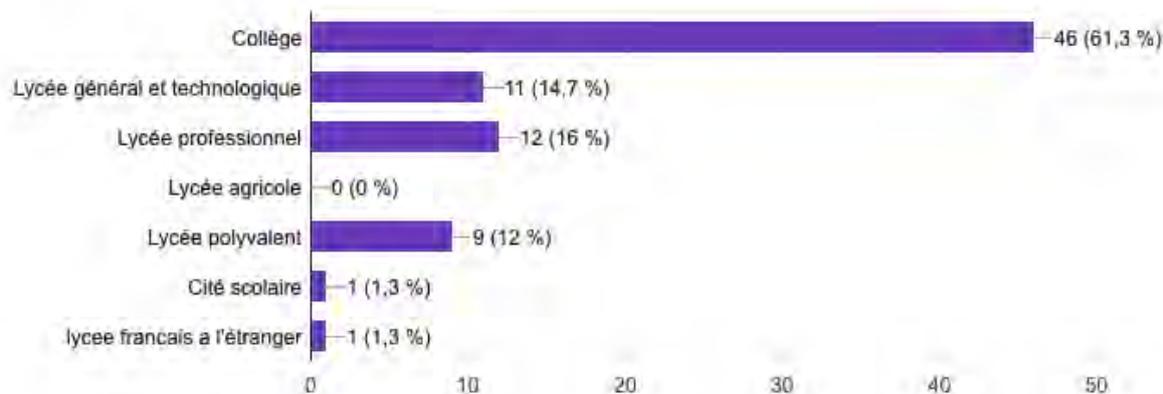
75 réponses



Question 4

Dans quelle structure travaillez-vous ?

75 réponses



Question 5

Dans quel type d'établissement exercez-vous ?

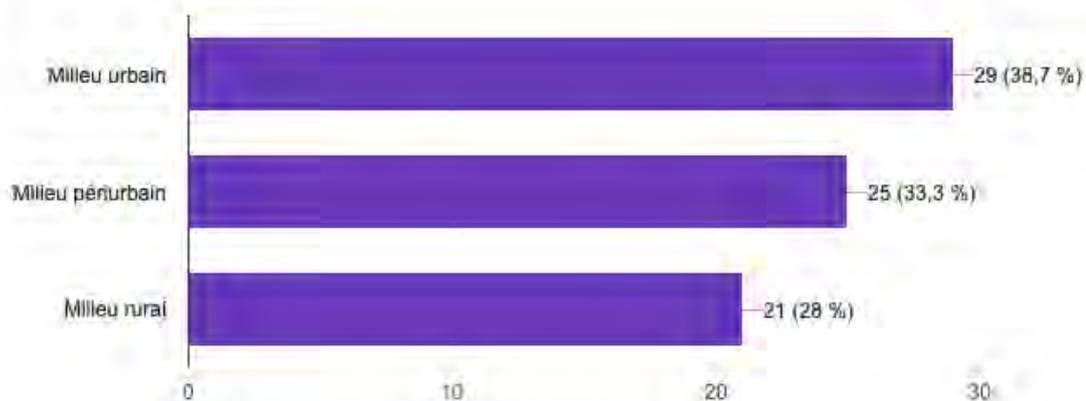
75 réponses



Question 6

Dans quel milieu exercez-vous ?

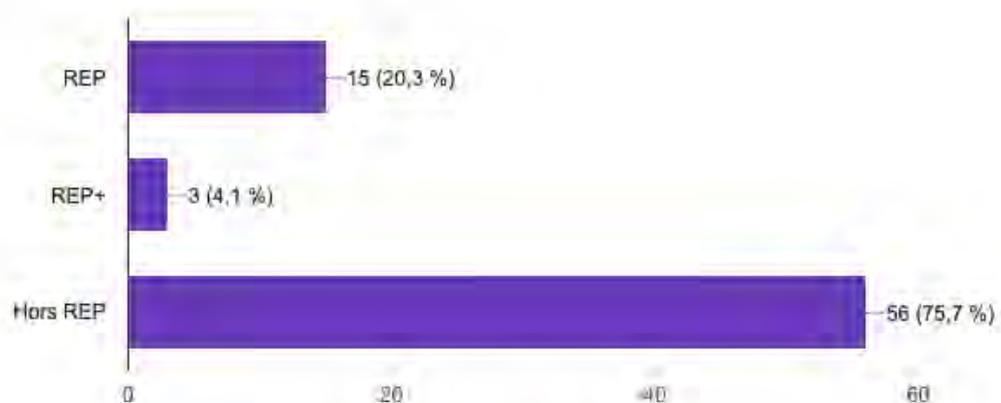
75 réponses



Question 7

Dans quel réseau d'établissement exercez-vous ?

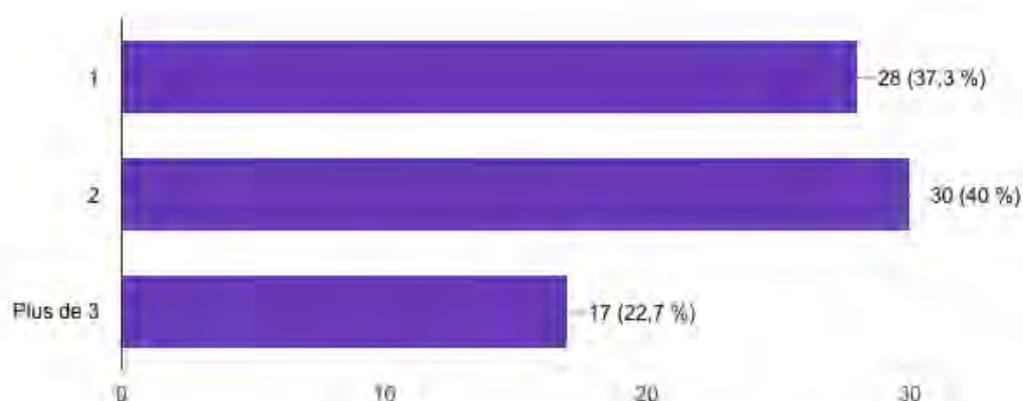
74 réponses



Question 8

Quel est le nombre de postes de CPE dans votre établissement ?

75 réponses



Question 10 (extrait des réponses)

Pour vous, quel est le rôle et la mission de l'école et du CPE dans le développement de la sexualité et de l'intimité à l'adolescence ?

70 réponses

Le rôle de l'école est de donner aux élèves les premiers outils pour comprendre et bien vivre leur sexualité. Elle vient compléter l'éducation faite (ou non) par les parents ou ce que le jeune découvre par lui-même dans son intimité. L'école doit donner des connaissances de bases sur la biologie du corps humain, les maladies sexuellement transmissibles, les moyens de contraception, le sexisme, les stéréotypes liés aux genres. Le CPE participe à ces objectifs, mais peut aussi par son écoute, être le confident de certains jeunes. Il peut recueillir des informations intimes et sensibiliser/conseiller les jeunes sur différents aspects. (ex : la notion de consentement, le concept d'image de soi en ligne...) Il peut aussi prendre en charge des formations à destination des élèves sur ces sujets (en lien avec l'infirmière, l'assistante sociale...) ou bien demander à des organismes extérieurs d'intervenir. Il participe aussi au CESC dont le rôle est aussi de concevoir un programme d'actions de santé et de citoyenneté pour les jeunes dans un établissement.

Être à l'écoute et surtout sortir des stéréotypes

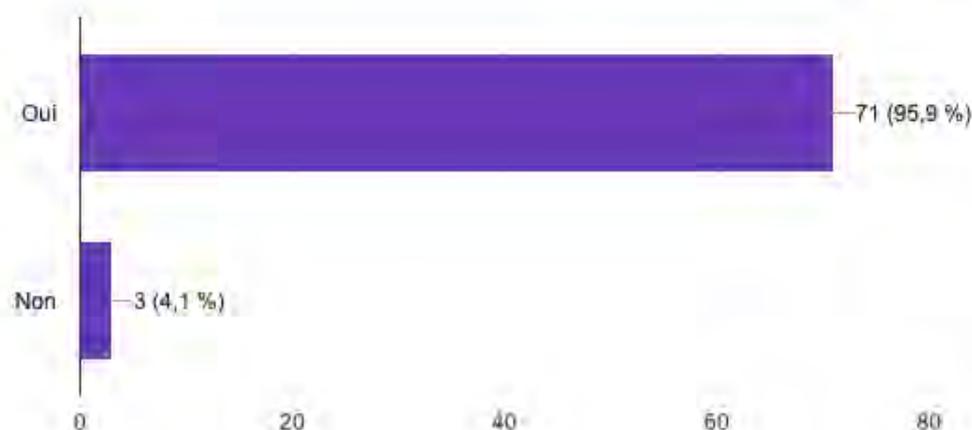
Education, pédagogie. Surtout pas de jugement mais de l'accompagnement.

Le rôle du CPE doit être de sensibiliser les élèves sur la question du consentement et d'éduquer les élèves dans ce sens, mais aussi sur les questions des différents types de sexualité pouvant exister et notamment de lutter contre l'homophobie. Pour ce qui est de l'intimité, en collaboration avec les professeurs documentalistes, il est nécessaire de travailler sur l'importance de garder son intimité et de

Question 11

Pensez-vous que les médias, dont les réseaux sociaux, ont une place importante dans l'information et la construction de la sexualité à l'adolescence ?

74 réponses



Question 12 (extrait des réponses)

Pourquoi?

68 réponses

par exemple sur tik tok beaucoup de jeunes filles mineures qui se tiiment en tenue legere ou qui sont hypersexualisées. Les jeunes peuvent donc être tentés de reproduire ce type de comportement.

Parce que les RS sont omniprésents dans la vie des jeunes (et pas que). Sans aller dans la parano à laquelle on assiste récemment, il s'agit surtout de savoir soi même comment fonctionnent les RS et d'éduquer les élèves à leur usage.

Ce sont en premier lieu la manière dont les élèves vont prendre des informations et cela induit pas mal de dérives, notamment pour ce qui est de l'objectivation du corps des femmes, mais aussi dans la prégnance de la culture du viol.

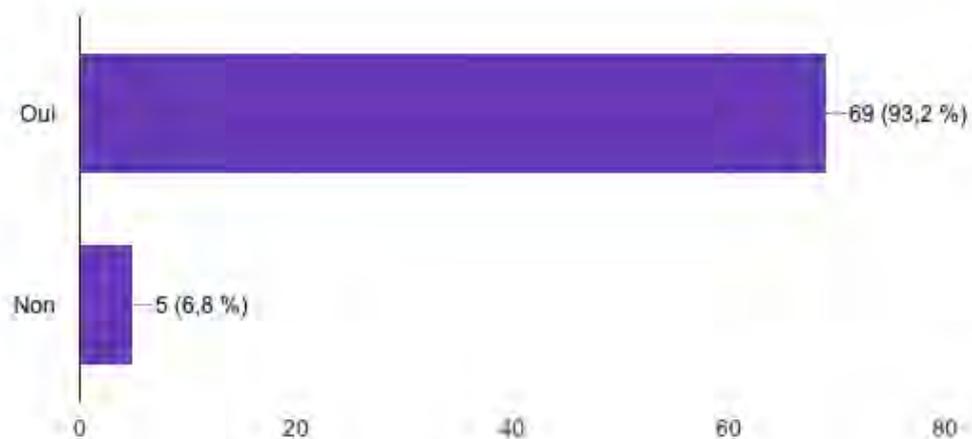
Génération connectée H24, et malheureusement les médias et personnes ne renvoient pas forcément une image réelle et respectueuse de l'intimité et sexualité. Cependant ca peut-être aussi un bon moyen pr les ados de parler entre eux ou avec des pro si il est difficile de se rendre sur un lieu de RDV. Une éducation aux médias et risques va de pair pour moi avec l'éducation à la sexualité etc.

Parce que les adolescents utilisent les réseaux sociaux énormément ! Il serait absolument incomplet d'ignorer cette part de leur vie. Les réseaux sociaux leurs permettent de découvrir et de partager des idées qui sont (trop) souvent erronées

Question 13

Pensez-vous que les réseaux sociaux sont un moyen d'exposer son image et son intimité sexuelle pour les adolescents ?

74 réponses



Question 14 (extrait des réponses)

Pourquoi?

67 réponses

Image renvoyée par des "célébrités", le sexe est banalisé et les gens sexualisé à tout bout de champs. Les nus etc sont devenus banals aussi malheureusement et les ados ne se rendent pas compte de l'impact. Ils doivent prendre conscience qu'ils sont libres de leurs faits et gestes mais surtout ils doivent se respecter et être respectés quelque soit leur attitude ou autre. La encore un gros travail surtout pour les femmes qui sont vite insultées et les garçons vus comme des BG

Parce qu'ils le font... Ce n'est pas le meilleur moyen et c'est un moyen qui comporte des risques mais ils utilisent ces réseaux à ces fins. Nous devons donc être présent pour leur faire prendre conscience des risques encourus

Les adolescents n'ont plus la notion d'espace privé car les réseaux sont un moyen d'attirer l'attention sur eux non stop

Cette image sera souvent biaisée. L'ado va tendre à exposer une image valorisante et valorisée mais pas toujours en adéquation avec ce qu'il est à ce moment T.

Ils exposent leur vie de plus en plus, se filment, se photographient sans filtre y compris leur intimité

Question 15 (extrait des réponses)

Pour vous, quel est le rôle et la mission de l'école et du CPE dans l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents sur les réseaux sociaux ?

68 réponses

L'école doit informer les jeunes quant à l'utilisation de leurs données sur internet et sur les réseaux sociaux. Elle doit bien sûr montrer les aspects positifs des outils numériques mais aussi montrer leurs dangers. Parler des traces numériques que l'on peut laisser, de ce qui peut être fait de nos données (notamment photos, vidéos), de l'image que l'on renvoie aux autres, du cyberharcèlement... Le CPE participe à sensibiliser les jeunes sur tous ces sujets. (comme je l'ai développé plus haut)

les aides à être vigilante et savoir se servir des réseaux

Éduquer et accompagner

Il est important de présenter les dérives que cela peut entraîner tant sur le court terme que sur le long terme et de faire un rappel de la Loi concernant tout ceci.

Éducation, écoute et dialogue encore et toujours. Apprendre aux filles ET garçons que notre corps nous appartient et que tout ce qui se retrouve sur internet est définitif. Tous les actes ont des conséquences ils n'en n'ont pas conscience et c'est ça le pire car ils se mettent dans des situations délicates par ignorance ou même bêtises.

Question 16

Connaissez-vous la pratique du sexting?

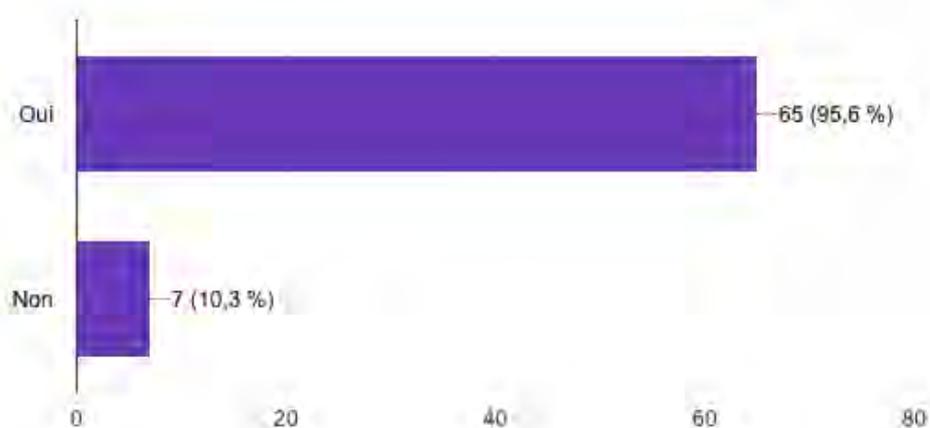
74 réponses



Question 17

Pensez-vous que la pratique du sexting chez les adolescents constitue une conduite à risque ?

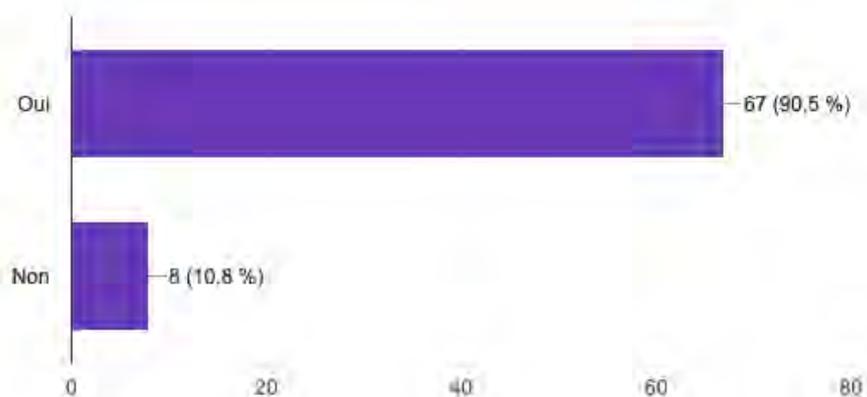
68 réponses



Question 20

Pensez-vous que le réseau social Snapchat et ses fonctionnalités favorisent l'exposition de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents ?

74 réponses



Question 21 (extrait des réponses)

Pourquoi?

64 réponses

Rapide, pas de traces officiellement, pseudo etc. Là encore tout est banalisé et les ados se pensent protégés derrière leur portable

Les élèves pensent (à tort) que les images envoyés sont temporaires et s'effacent... Ils (elles) pensent que sans leur visage ils (elles) ne seront pas reconnus et osent plus.

Car les adolescents pensent que les personnes ne vont pas screnner leur image

La possibilité d'envoyer des contenus qui s'effacent contrairement à d'autres réseaux incite à s'exposer et à prendre des risques

Notifications , flammes, filtres, tout est fait pour fidéliser les jeunes et les inciter à diffuser leur image

Facilité de publication et impression de ne pas laisser de traces

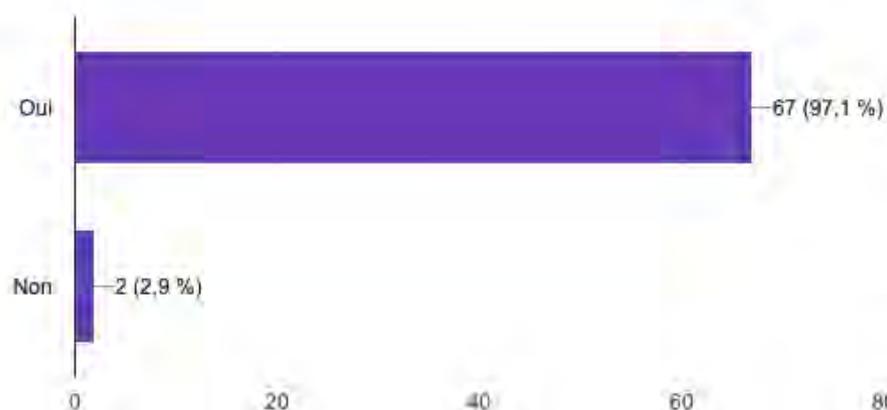
Screen et rediffusion

Pour le côté éphémère

Question 22

D'après vous, le réseau social Snapchat et ses fonctionnalités peuvent-ils être utilisés pour pratiquer le sexting ?

69 réponses



Question 24 (extrait des réponses)

Quel est le rôle et la mission de l'école et du CPE dans la pratique du sexting sur Snapchat par les adolescents ?

56 réponses

Prévenir et informer

Informé, prévenir des dangers les enfants, mais aussi les parents

Protéger, expliquer, éduquer.

Information, formation, communication prévention ...

Prévention des excès

Apprentissage usage des réseaux sociaux

Idem: informer, prévenir

même qu'avant

Sensibilisation, prévention. (prévention harcèlement et cyber harcèlement, et surtout coanimation possible de Sensibilisation EMI/ éducation à la sexualité)

Question 25 (extrait des réponses)

Pour vous, quel est le rôle et la place des parents dans la pratique du sexting sur Snapchat par les adolescents ?

60 réponses

Elle est primordiale ! Tout d'abord les élèves ne devraient pas avoir de Smartphones, ils sont bien trop jeunes, un téléphone basique suffit. Et les familles devraient installer les applications de contrôle parental. C'est de leur responsabilité ce que leurs enfants publient sur les réseaux. Ils doivent être hypercontrôlant.

Avoir un discours préventif auprès de leur enfant. Plutôt que d'intervenir complètement l'accès aux réseaux sociaux (ce qui, à mon sens, est contre-productif puisqu'ils trouveront toujours un moyen de s'y inscrire), leur expliquer les risques en cas de diffusion de photos ou de sms à caractère sexuel. Rester ouvert au dialogue pour éviter les sujets tabous, notamment la sexualité.

Information et contrôle

Avant leur montrer les cas des célébrités, pour leur faire comprendre qu'ils risquent de voir leur sexe sur la toile pour toujours. Après : si parent d'une victime, l'accompagner pour qu'elle puisse se reconstruire. Si parent d'un, une coupable : l'accompagner dans sa prise de conscience et dans la peine encourue.

C'est eux en premier lieu qui doivent s'informer et éduquer leurs enfants. Bon nombre de parents n'ont pas la moindre idée de ce qu'il se passe sur le portable de leur enfants. Le parent éduque, l'école renforce.

Question 26 (extrait des réponses)

Quelles actions peuvent être mises en place au sein d'un établissement ?

64 réponses

Heure de vie de classe en collaboration avec le professeur documentaliste pour alerter sur ces dérives. Cela peut être réfléchi dans le cadre du CESC de l'établissement, et sans doute y impliquer les professeurs des SVT, étant donné que les transformations du corps liées à la puberté sont abordées dès la sixième.

Intervention asso, écoute pour les jeunes, témoignages, concours NAH, intervention des personnels (SVT, infirmerie, EPS, CPE etc ttes les personnes à l'aise pour parler et accompagner) pour moi c'est l'affaire de tout le monde

Séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, proposer des séances de travail collectif sur le sujet...

La sensibilisation de la sphère publique et de la sphère privée et également les dangers des réseaux

Sensibilisation par la communauté éducative ou assos externes en direction des élèves et des parents

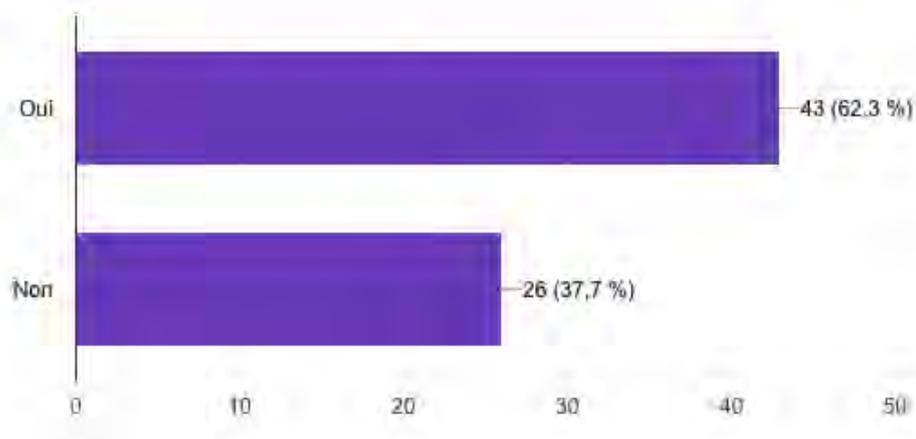
Intervention d'associations spécialisées, actions autour du cyber-harcèlement et de la place de la femme

Partenariat avec des associations dans le cadre de la prévention

Question 27

Avez-vous déjà eu un ou plusieurs cas de sexting dans votre établissement ?

69 réponses



Question 28 (extrait des réponses)

Si oui, pouvez-vous détailler et précisez une situation ?

31 réponses

Une élève à vu ses photos intimes dévoilées à tout le lycée par son ex copain, furieux de leur rupture.

Des jeunes filles (de la cinquième à la troisième) qui ont fait des "nudes" à un garçon dont elles étaient amoureuses et qui a ensuite fait circuler la photo. Rumeurs, moqueries, insultes...

Je reçois toujours les élèves séparément pour qu'ils me donnent leurs versions, je travaille généralement avec l'assistante sociale, et en suivant le protocole harcèlement. Les familles sont invitées à nous rencontrer pour échanger sur le sujet et les familles des victimes encouragées à déposer plainte (sauf pour les élèves dont on sait qu'il y a un risque si la famille l'apprend, risque de violences par exemple) Puis nous accompagnons tous les élèves à la suite, victimes pour avancer et auteurs pour qu'ils comprennent les risques.

Une jeune fille qui envoie des vidéos à caractères pornographiques à un ami. Il diffuse ensuite les vidéos aux autres élèves. Entretien avec la jeune fille et explication sur son geste. Sensibilisation des élèves et mise en relation avec l'assistante sociale

Jeune fille de 4ème ayant utilisé, contre l'avis de son responsable, Snapchat pour envoyer des photos dénudées

Question 30 (extrait des réponses)

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

19 réponses

L'utilisation des portables est interdite (en théorie!). Mais les problèmes rejaillissent rapidement au collège et les parents comme les élèves attendent des solutions de notre part.

Les parents doivent absolument être (in)formés car c'est à eux de gérer ça en premier lieu!

Nous manquons également de formation spécifique sur ces réseaux et leurs fonctionnalités propres

Quelles associations pour la prévention, rôle de l'infirmière, des profs SVT, CESC, consultation CVC...

Difficile de répondre à certaines questions, trop ouvertes à mon goût

La plupart des enseignants et CPE sont démunis face à ces situations car les actes se déroulent dans le secret des échanges sur les réseaux. Pour moi, la priorité est d'en parler.

Partager des photos d'un mineur nu en ligne est un délit. Il faut donc ne pas hésiter à se faire accompagner par la police dans les démarches pour réprimer ce délit.

Le sexting est une pratique comme une autre que les élèves découvrent en même temps que leur sexualité se développe. Il ne relève pas de nous de la juger ou de l'interdire si cela reste dans la légalité. Par contre, on peut s'assurer que les parties sont responsables et au courant des dangers encourus

Autorisation de diffusion

Je, soussignée : Pitalot Lucille

- Agissant en l'absence de toute contrainte et en sachant qu'en dehors de l'obligation de déposer nos travaux, nous bénéficions de la liberté de permettre ou non leur diffusion, autorisons sans limitation de temps à diffuser les travaux pour le mémoire ou l'écrit professionnel que nous avons effectués pour le Master MEEF mention second degré, dans les conditions suivantes :

- Consultation sur place en bibliothèque oui

- Diffusion en texte intégral sur le réseau Internet oui

Étant entendu que les éventuelles restrictions de diffusion de nos travaux ne s'étendent pas à leur signalement dans les catalogues des bibliothèques accessibles sur place ou par réseaux.

La présente autorisation de diffusion vaut également pour la reproduction limitée aux seules fins des diffusions ainsi définies.

Nous renonçons à toute rémunération pour les diffusions et reproductions effectuées dans les conditions précisées ci-dessus.

Bon pour accord,

Signatures des auteur(e)s À Villeurbanne , le 20 Mai 2021.

Lucille Pitalot

RESEAUX SOCIAUX : EXPOSITION DE L'IMAGE ET DE L'INTIMITE SEXUELLE DES ADOLESCENTS - Étude de cas sur Snapchat

77 Pages

Partie 1 : 7 pages – Partie 2 : 9 pages – Partie 3 : 7 pages – Partie 4 : 8 pages – Partie 5 : 7 pages – Partie 6 : 18 pages

Mémoire de Lucille Pitalot - **Université Claude Bernard Lyon1 - INSPE** - Université de Lyon
2020-2021

RESUME

L'adolescence est marquée par des changements physiques, psychiques et sociaux causés par la puberté. Elle permet notamment l'émergence de nouvelles relations : amoureuses et intimes. De plus, les différents développements vécus à l'adolescence permettent la construction d'une identité et d'une personnalité sociale et sexuelle. Les réseaux sociaux et plus particulièrement Snapchat sont très populaires auprès des adolescents. Les médias, dont les réseaux sociaux font partis, véhiculent des normes et des critères sociaux de beauté et de corps pouvant perturber le bon développement de l'adolescent, altérer l'image et l'estime qu'il a de lui-même. En effet, ils poussent les adolescents à se dévoiler de plus en plus afin d'espérer atteindre ces normes. De plus, les réseaux sociaux sont des outils de communications permettant le prémisses et l'entretien des relations, qu'elles soient amicales ou intimes. Grâce à mon enquête, j'ai pu conclure que Snapchat permettait de dévoiler et d'exposer son image et son intimité sexuelle mais également qu'il peut constituer un danger pour la conservation et la protection de l'image et de l'intimité sexuelle des adolescents.

MOTS-CLES

Exposition – Intimité – Sexualité – Adolescence – Réseaux sociaux – Snapchat – Dangers –

Socialisation – Développement – Image - Normes

Exposure – Intimacy – Sexuality – Adolescence – Social networks – Snapchat - Dangers –

Socialisation – Development – Image - Norms

DIRECTEUR-TRICE DE RECHERCHE

Françoise Poyet

MEMBRES DU JURY

Françoise Poyet

Louisa Rebih

DATE DE SOUTENANCE

2 Juin 2021
